

*Université de Louvain.  
Faculté des Sciences  
Procès verbaux  
1890 - 1903*

Université de Lausanne.

---

Procès-verbaux des séances du Conseil

de la Faculté des Sciences.

---

N<sup>o</sup> 1.

---

Du 11 octobre 1890 au 26 mai 1903.

Séance du 11 octobre 1890

Présidence de M. Foul, doyen

Ordre du jour: Nominations statutaires

Sont présents: M. M. C. Dufour, Secrétaire,  
Renouci, Brummel, Gaudard, Palas,  
J. Dufour, Lemie, Blanc, Amstern,  
Gollux, Chuard et Sacombe

Le dernier procès verbal de la faculté  
des sciences de l'Académie est lu et  
adopté.

M. le doyen ouvre la séance du  
nouveau conseil de faculté de l'Univ.  
= vertice. Il est ensuite passé à la  
nomination du doyen.

nomination du doyen

M. Brummel propose que M. Foul continue ses fonc.  
= tions, proposition qui est vivement  
appuyée. M. Foul déclare se  
honorer, vu son état de santé et  
le fait qu'il ne demeure pas à Lausanne.

Il est délégué 14 bulletins, majorité  
absolue 8. M. Blanc obtient 11  
voix. M. M. Amstern, J. Dufour  
et Renouci, chacun 1 voix. M.

Blanc est en conséquence nommé doyen;  
il remercie le Conseil de l'honneur qui  
lui a été fait. M. Sacombe est nommé  
secrétaire. M. Brummel, au nom

de la faculté remercie M. Foul, pour  
le dévouement et l'amabilité qu'il a  
mis au service des fonctions qu'il  
vient de quitter.

2

Il est décidé que M. M. Blanc, Chuard et H. Dufour, fonctionneront pour les examens complémentaires.

Le Secrétaire  
M. Lacombe

Séance du 11. nov. 1890.

Ordre du jour: Règlement pour la faculté  
Sont présents: M. M. Amstutz, Brunner, Renerui, Blanc, Forel, Palas, Brodat, Schmeckler, Dapples, Gaudard, Fremier, Farcat et Lacombe.

Candidats au  
baccalauréat  
Pignet & Lely.

M. Forel préside le commencement de la séance pour lire les comptes rendus de l'Académie. Il rapporte sur le cas de deux candidats malheureux au baccalauréat, M. M. Pignet et Lely. Il déclare ensuite close la dernière séance du conseil de faculté des Sciences de l'Académie de Lausanne. Il fait des vœux pour que la nouvelle faculté se développe.

Règlement de la  
faculté des sciences.

M. Blanc prend la présidence. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Puis il est passé à la discussion du règlement, d'après son projet élaboré par les 2 directeurs de Section M. M. Brunner et Fremier et le Vice doyen M. Forel. L'importante question des connaissances nécessaires

pour l'attention des grades est renvoyé  
à une prochaine séance. Une Commission  
Composée du doyen, des directeurs de Section  
et de M. Amstern est chargée de  
préparer un projet.

Le Secrétaire  
M. Lacombe

Séance du 14 nov 1890  
Présidence de M. Blanc, doyen.

Ordre du jour: Règlement de la Faculté Section  
Technique.

Sont présents: M. M. Renier, Galles,  
Blanc, Brilaz, Schmetzler, Dapples,  
Gaudard, Jumeu, et Lacombe

Sont excusés: M. M. Farrah, Chuard  
et Palas, Ford et Beumer

Le Procès verbal de la précédente séance  
est lu et adopté.

M. Jumeu donne lecture du projet  
de règlement de l'école d'ingénieurs. Le règlement est  
quelques articles nouveaux sont renvoyés adopté, sauf  
au Conseil de l'école d'ingénieurs. Les articles

Le Conseil est nommé par M. Jumeu renvoyés.  
d'un fait qui s'est passé en 3<sup>e</sup> année  
technique.

Le Secrétaire  
M. Lacombe

Séance du 29 nov. 1890  
Présidence de M. Blanc, doyen,  
Ordre du jour: Doctorat en Sciences.

Sont présents: M. M. Amokem, H. Dupuis,  
Beumer, Renneris, Blanc, Foul, Galat,  
Dafflu, Farcat et Lacombe.

Sont excusés: M. M. Jemier et Chuard.

Le procès verbal de la précédente séance  
est lu et adopté; après avoir fait droit  
à une observation de M. Renneris.

Reglement pour le  
doctorat en sciences.

M. Blanc donne lecture du projet  
de règlement pour le doctorat en sciences  
élaboré par la Commission. Une discussion  
très animée s'engage sur la situation  
respective de la licence et du doctorat;  
pour les uns, la licence devrait être  
nécessaire pour obtenir le doctorat;  
pour les autres, la licence est un  
diplôme d'Etat, et le doctorat un  
diplôme universitaire ne conférant aucun  
droit. M. Foul fait observer que  
cette question doit être tranchée par  
le Sénat universitaire et le Gouvernement.  
Il est en conséquence passé à la  
discussion du projet de règlement, qui  
est adopté, sauf quelques modifications  
de détail.

La Commission qui vient de fonctionner est  
chargée de présenter son projet de règlement  
pour les licences.

Le Secrétaire,  
M. Lacombe

Séance du 28 décembre 1890.

5

Présidence de M. Blanc, Doyen.

Ordre du jour: Règlement des licences

Sont présents: M. M. Amstern, A. Dupuis, Brummé, Renner, Jollé, Blanc, Schmeltz, Jenué, Farat et Lacombe.

Sont excusés: M. M. Forel et Chuard

M. le président explique que la discussion du <sup>projet de</sup> règlement des licences doit intervenir maintenant, afin qu'il puisse être autographe et remis à chacun durant les vacances.

M. le président donne lecture du projet de règlement; une discussion interviendra ensuite; cette discussion portera surtout sur les questions générales.

Il est décidé qu'il y aura les 3 licences suivantes: licence en Sciences mathématiques et physiques; Lic. en Sciences physiques et naturelles; Lic. en Sciences pharmaceutiques.

En outre les épreuves seront théoriques et pratiques; la réussite des épreuves théoriques sera conditionnelle de l'admission aux examens pratiques.

Il est ensuite passé à l'examen des connaissances demandées pour chaque licence.

Une nouvelle discussion interviendra lorsque le projet de règlement sera autographe.

Le Secrétaire  
M. Lacombé

Séance du 14 Janvier 1891  
 Présidence de M. Blanc, doyen.  
 Ordre du jour: Règlement général de la  
faculté.

Sont présents: M. M. Amstutz, J. Dupuis,  
 Penneris, Jollès, Blanc, Foul, Palaz,  
 Jaudard, Jemine, Faraut et Lacombe.

Sont excusés: M. M. Brummel et Chuard.

Conférences de géographie

M. Foul annonce qu, vu son état de santé,  
 il ne pourra pas donner les conférences de  
 géographie qu'il avait annoncées. M. Blanc  
 lui exprime ses regrets et espère qu'il  
 pourra les donner plus tard.

desjourn d'examen  
 Piquet et Jaurand

M. M. Piquet et Jaccard, précédemment  
 étudiants de l'Académie de Lausanne  
 demandent à être mis au bénéfice des  
 dispositions transitoires pour l'obtention  
 des licences. Après discussion, il est  
 décidé qu'ils seront mis au bénéfice  
 des examens pour qu'ils ont réussi.

M. L. Haut (and)

privat docent

M. Schardt demande à être admis  
 comme privat-docent à l'Université  
 présente les diplômes de bachelier <sup>et de docteur</sup> en Sciences  
 ainsi que différents travaux. Il est  
 décidé que la Faculté préparera favo-  
 rablement sur cette demande auprès  
 de la Commission universitaire.

Pétition. etus inge

Les étudiants de la section technique  
 génériquement d'obtenir le diplôme  
 d'ingénieur demandent, par une  
 pétition adressée à leur directeur,



que le diplôme qui leur sera délivré, le  
 soit au nom de l'Université et non de  
 l'Académie de Louvain. Il convient leurs  
 études sous le régime de l'Académie et payé  
 la finance exigée par le règlement académique;  
 d'un autre côté, leurs examens de concours  
 ont eu lieu depuis le 15 octobre 1890 et c'est  
 la Commission universitaire qui a prononcé.  
 Il est décidé après discussion, qu'on leur  
 donnera l'ancien diplôme académique; puis,  
 s'il y a lieu, et si les autres facultés font  
 de même, on leur enverra un double au  
 nom de l'Université.

Le programme du semestre d'été  
 1891 est ensuite lu et adopté. M.  
 le Recteur sera prié de poursuivre à ce  
 qu'il soit nommé quelqu'un chargé des  
 excursions géologiques.

programme  
 semestre d'été  
 excursions géolog<sup>s</sup>

Il est ensuite passé à une dernière  
 discussion du règlement de la faculté;  
 quelques détails sont encore renvoyés à  
 une Commission de rédaction composée  
 de M. M. Blanc, Renier et Farcat.  
 À l'heure avancée, la discussion continuera  
 dans une prochaine séance.

règlement

M. Blanc a fait la lecture d'habileté  
 le projet de règlement pendant les vacances;  
 M. Renier lui adresse à ce propos les  
 remerciements du Conseil.

Le Secrétaire  
 M. Lacombes

Séance du 17 janvier 1891  
Présidence de M. Blanc, doyen

Ordre du jour: Règlement de la faculté.

Sont présents: M. M. Amstutz, Ch. Dufour,  
J. Dufour, Brunner, Renner, Blanc,  
Fouel, Lemmer, Faraut et Lacombe.

Règlement

Est excusé: M. Gollier.

M. Blanc rapporte au nom de la  
Commission de rédaction.

M. Gollier, empêché d'assister à la  
séance, fait parvenir ses desiderata  
par lettre. Il demande que les  
conditions d'obtention de la licence  
soient précisées, en ce sens que le règlement  
fasse mention d'une thèse. En outre,  
il propose que tous les bacheliers en Sciences  
de l'Académie de Lausanne qui au-  
raient obtenu la licence, ne soient  
soumis qu'aux examens écrits; les 2  
préparations sont reparties. Il est  
par contre fait droit au <sup>désir</sup> ~~voeu~~ de  
M. Gollier, de voir figurer la minéralogie  
parmi les branches principales pour  
l'obtention du doctorat.

Sur la proposition de M. Renner,  
il est décidé, après discussion, que  
les épreuves pratiques pour la licence  
en Sciences mathématiques, consistant  
en un travail graphique  
géométrique et d'une manipulation  
physique ou chimique.

9  
M. Foul propose que le dépôt de la  
dissertation ait lieu après que le candidat  
au grade de docteur a réussi ses  
examens. Après une longue discussion,  
cette proposition est repoussée, et la  
dissertation devra être déposée au  
moment de l'inscription.

Le règlement est adopté et  
renvoyé à la Commission de rédaction.

Le Secrétaire  
M. Lacombe

Séance du 11 février 1891

Président: M. Blanc doyen.

Ordre du jour: Question disciplinaire

Sont présents: M. M. Amster, J. Dufour,  
Chuard, Renner, Blanc, Schmetke,  
Dapples, Jaudard, Grenier, Farnat  
et Lacombe.

Sont excusés: M. M. Bermer et Foul.

Interprétation  
art 20 du regl<sup>t</sup>  
universitaire.

Avant de passer à l'ordre du jour, M.  
Grenier demande des instructions au Conseil  
sur l'interprétation à donner à l'art. 20  
du règlement universitaire; il s'agit des  
candidats à l'entrée en Section technique,  
qui, dans le but de gagner une année,  
quittent l'école industrielle un an avant  
l'examen de maturité. Après une longue  
discussion, durant laquelle différentes solutions  
sont proposées, il est décidé que M. le  
directeur de la Section technique demandera

10

affaire disciplinaire

des instructions au Département.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour et M. le Directeur premier expose les événements

survenus dans lesquelles s'est passé le fait disciplinaire qui a motivé la réunion du Conseil.

Il s'agit <sup>de la</sup> de la 1<sup>re</sup> année, Section technique, dont la conduite laisse fort à désirer ;

en outre, ces jeunes gens n'ont pas assisté aux exercices de calcul et un modèle

de dessin a disparu. Ces faits ont engagé M. le Directeur à demander à ces

étudiants une sérieuse administration.

Mais quelque jours après, l'étudiant Victor Mercier s'étant très mal conduit dans une leçon, s'est fait <sup>à la</sup> ex-pulser

par son professeur. Comme il y a

là une forte de récidiver, M. premier a

présenti M. le Préfet et lui a

porté le fait devant le Conseil.

Après discussion, il est décidé que Victor

Mercier sera censuré par le Doyen

en présence du Conseil ; cette décision sera affichée dans le bâtiment de la Section technique. La censure est appliquée immédiatement.

Le Secrétaire  
M. Lacombe

Séance du 22 avril 1891

Président: M. Blanc, doyen.

Ordre du jour: Licence de M. Duvert  
et Secuban

Sont présents: M. M. Renouet, Jolles, Léon Duvert  
4 Secuban  
Blanc, Schmetzer et Lacombe.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le doyen rappelle les dispositions favorables pour l'obtention de la licence; il annonce que M. le chef de département a fait savoir au Recteur que nous eussions autorisé à faire subir les épreuves prévues par le nouveau règlement, quoique celui-ci n'est pas encore été approuvé. Les professeurs enseignants ont fonctionné en qualité d'examineurs; sauf M. Schmetzer, absent, qui a été remplacé par M. M. Farat et Jean Dupoué.

Il est donné lecture des rapports et les résultats obtenus furent les suivants: Pour M. Duvert, - Agrégation, bien. - Botanique, passable. - Préparation microscopique, très bien. - Physique, bien. - Détermination de familles, bien.

Pour M. Secuban: Agrégation, insuffisant. - Botanique, bien. - Détermination de plantes, très bien. - Physique, très bien. - Paléontologie, passable.

Après discussion, il est décidé que M. M. Duvert et Secuban seront proclamés le Conseil <sup>facultaire</sup> en <sup>accord</sup> de la <sup>présentation</sup> de la licence de M. M. Duvert et Secuban

12 liencis sciences physiques et naturelles  
de l'Université de Lausanne. Le résultat  
sera transmis au Recteur.

Docteurs honoris  
causa.

M. Joller émet l'idée de proclamer  
des docteurs honoris causa, en la  
personne d'hommes illustres qui seront  
nos hôtes lors des fêtes universitaires. M.  
Renner croit qu'il faudrait agir  
avec beaucoup de prudence, car  
l'Université vient de naître et il ne  
faudrait pas que l'on se magnât de  
nous. L'idée de M. Joller sera  
soumise à la commission universitaire.

Le Secrétaire  
M. Sacombé

Séance du 8 mai 1891

Président: M. Blanc, doyen.

Pétition d'étudiants, ordre du jour: Pétition d'étudiants.

Sont présents: M. M. Amthelm, J. Dupuis,  
Brunner, Renner, Blanc, Jaudard,  
Frenier et Sacombé

Sont excusés: M. M. Chuard et Fret.

Le procès-verbal de la séance précédente  
est lu et adopté après une observation  
de M. Blanc.

Enseignement du  
dessin et de la  
géométrie descriptive

M. le Doyen donne lecture d'une  
lettre du Recteur qui propose qu'on  
cours de géom. descriptive et de  
dessin soient (insérés au programme)  
dormis durant ce semestre; cette

lettre appui une pétition de deux  
étudiants allemands qui désirent  
suivre un cours de dessin et etc.;  
cette pétition est soumise au Conseil.

M. Jumeau espère qu'il est possible de donner  
un nouveau cours de geom. descriptive,  
puisque'il y en a déjà un inscrit au  
programme; par contre, il sera peut-être  
possible d'organiser un enseignement  
spécial de dessin, car il ne peut  
être question de leur donner les  
matériaux avec les techniciens.

M. Amstutz fait voir que la section technique  
ne peut pas être traitée comme  
Université, sans être complètement détachée;  
toutefois, il est d'accord que l'on organise  
un cours spécial de dessin.

M. Dufour fait remarquer que le programme  
serait indigne si un cours est nouveau  
ou si il n'est que la suite d'un cours  
donné dans un précédent semestre; de  
la sorte, beaucoup d'inconvénients seraient  
évités, car les étudiants sauraient  
juste s'en tenir en venant à Lausanne.

Programme.

M. Jumeau propose d'inscrire un  
cours de dessin linéaire dans la  
faculté des sciences (section des sciences math.)  
ce qui ne  
vauxsera pas la section technique;  
la finance serait de 50 fr; cette  
proposition est adoptée. Il est  
entendu que ce cours aura lieu





requis par l'Université; ainsi que les  
discours prononcés au Théâtre; l'autre  
contiendra les publications des professeurs.

Chaque faculté disposera de ses pages;  
ces travaux, qui devront être terminés,  
seront remis au commencement du  
Semestre d'hiver s'ils sont accompagnés de  
planches et dans le cas contraire  
au commencement de décembre. <sup>titres à part de</sup>  
l'auteur aura droit à 50 tirages à part  
de son travail. Des fascicules conte-  
nant tous les travaux d'une même  
faculté pourront être mis en vente.

Le Secrétaire  
M. Lacombe

Séance du 6 juillet 1891

Président de M. Blanc, doyen  
Ordre du jour: Admission de candidats  
au doctorat

Sont présents: M. M. Ch. Dufour, Brunet,  
Renévier, Blanc, Prélat, W. Lemie,  
et Lacombe

L'ordre <sup>provisoire</sup> du jour de la séance précédente  
est lu et adopté.

M. M. Schiffes de la province chinoise <sup>Candidats au</sup>  
et Chuna Kibrasky de Bessarabie <sup>Doctorat.</sup>  
ont adressé à M. le doyen des travaux  
de chimie pour l'obtention du doctorat;  
à ces travaux étaient jointes les pièces  
reclamées par le règlement.

Commission  
examens de Doctoirs

M. Le dayer a nommé une Commission  
compasée des 2 professeurs de chimie  
M. M. Brummer et Brilar, chargés  
d'examiner ces travaux.

M. Brummer rapporte au nom de la  
Commission. Le travail de M. Schiffer  
est bon et ne saurait être refusé ;  
il a du reste été accepté à Bâle et si  
le candidat y a échoué, c'est grâce à  
l'examen oral. Le travail de  
M. Kitusky est consciencieux et  
difficile, aussi la Commission <sup>présente-t-elle</sup>  
en faveur de l'acceptation. Pour  
répondre à une observation de M. Fumeé,  
M. Brummer fait remarquer que ce  
candidat ayant fait ses études au  
Polytechnicum de Stuttgart, ne pourrait  
~~être admis au~~ <sup>présenter pour</sup> doctorat devant une  
Université allemande.

Octave Rochat  
demande dispense  
partiels examens.

Les travaux sont admis par le Conseil.  
M. Octave Rochat étudiait à  
l'école d'ingénieurs de ~~son~~ <sup>sa</sup> ~~part~~ <sup>part</sup> la licence  
en sciences mathématiques ; comme il  
a déjà subi des examens en section  
technique, il demande s'il sera dispensé  
d'une partie des <sup>(épreuves)</sup> examens de licence.

Il semblerait naturel de s'en  
dispenser d'une partie ; mais, par  
contre, nous avons voulu briser avec  
ces examens échelonnés. Aussi, sur la  
proposition de M. Fumeé, le Conseil

17  
décide que M. Rochat subira toute les  
épreuves exigées pour la licence; mais  
le Conseil de la Section technique pourra  
le dispenser d'une partie des épreuves  
nécessaires pour l'obtention du diplôme  
d'ingénieur.

Le Secrétaire  
M. Lacombe

Stans du 24 juillet 1891.

Séance de M. Blanc voyer.

Ordre du jour: Pénalités sur les examens de licence et de doctorat  
Lecture du règlement modifié.

Sont présents: M<sup>s</sup> les prof Bruner, Dapples, Frel  
Bütaz, Jumeir.

Sont excusés M<sup>s</sup> Lacombe, Chavaz, Ch. Desfleur.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté  
Le président lit une lettre de M. Rochat qui demande si  
les épreuves qu'il subira pour le diplôme d'ingénieur  
seront à renouveler pour la licence en ce qui concerne les  
branches communes à ces deux diplômes.

dispense partielle  
d'examen O. Rochat

Le conseil décide qu'il sera tenu compte de ces examens  
Le conseil refuse d'adhérer à une demande de doctorat  
faite par M. Fomin de Sisselroef, le jeune homme  
n'ayant que la "tertia" du gymnase et n'ayant travaillé la chimie  
qu'à un laboratoire particulier.

demande doctorat  
Fomin

Le président communique les résultats des examens faits  
par M. Jaccard

Examens M. Jaccard.

moyenne des examens oraux 8.

" écrit 6,3 des examens pratiques 8,5

Le conseil d'après l'examen pratique de physique M. Dufour s'étant malade présente pour la promotion de M. Jaccard au grade de licencié.

Doctorat Kitzosky.

Le président lit ensuite le procès verbal des épreuves subies par M. Chena Kitzosky pour l'obtention du grade de docteur en sciences. Le procès verbal étant adopté, le conseil présente favorablement la promotion du candidat au grade de docteur en sciences.

Règlement.

Le président lit ensuite le règlement modifié il est adopté avec deux desiderata qui seront communiqués à M. le Chef du département le 1<sup>er</sup> et qu'il se soit nommé qu'un expert par le département ou l'un de deux, le second que l'échelle d'estimation des épreuves soit conforme à l'échelle des examens d'écrits et de maturité.

P. le secrétaire.

Henri Blanc

Séance du 6 novembre 1891

Présidence de M. Blanc, Doyen.  
Ordre du jour : Questions d'écrits.

Sont présents : M. M. Amstutz, J. Dupuis, Brunner, Renner, Joller, Blanc Fort, Falar, Dappin, Jaudard, W. Jemmer, Jean Dufour et Lacombe.

M. le président donne lecture du procès-verbal des épreuves subies par M. J. Schiffer pour l'obtention du grade de docteur. Ce procès-verbal est adopté, de sorte que le conseil présente favorablement la demande.  
Le doyen consulte ensuite le conseil

Doctorat  
14 Schiffer.

Mr Franck  
candidat au doctorat

Sur le cas de M. Franck de Weisbaden,  
il ne possede pas de certificat de maturité  
mais a fait quelques semestres chez M. Fiederus.

Il demande s'il peut (aspirer au) obtenir  
le grade de docteur. M. Brummer fait  
remarquer que nous devons être larges avec  
les étrangers, pourvu qu'ils puissent être  
immatriculés; c'est ce qui se fait du reste  
ailleurs. Quant au préavis d'immatriculation,  
c'est à la Commission universitaire à le donner,  
et si elle se déclare incompétente, elle  
pourra consulter le Conseil, Toutefois,  
dans le cas particulier, le doyen est  
autorisé à refuser, cas échéant, l'immatriculation  
si le candidat n'envoie pas d'autres pièces.

Le président donne lecture d'un projet  
de règlement pour le laboratoire de Zoologie;  
il pourra s'appliquer facilement aux  
autres laboratoires. Une discussion s'engage  
(sur ce projet) et quelques amendements sont  
apportés à ce projet.

Règlement pour  
le laboratoire de  
Zoologie.

Sur une question de M. Frenet, il est  
décidé qu'on prie la Comm. universitaire  
d'élaborer un règlement pour le mode  
d'appréciation des concours.

Règlement pour les  
concours.

Enfin, M. Jollivier est chargé de  
préparer un projet de règlement pour  
les directeurs de laboratoire.

Le Secrétaire  
M. Lacombes

Séance du 19 février 1892  
Présidence de M. Blanc, doyen.

Ordre du jour: Affaires diverses, examens de licence, rapport annuel, reglement de laboratoire

Sont présents: M. M. Amstutz, F. Dufour, Renavier, Gallier, Blanc, Frel, Jaudard, W. Jumeu, Jean Dufour, Mayor et Saumet.  
Sont excusés: M. M. Ch. Dufour et Daffler.

Candidat au doctorat  
Demande de dispense  
Fr. Rochat.

M. Fréd. Rochat ingénieur, étudiant en sciences mathématiques, desire faire son doctorat et demande à être dispensé de l'examen de physique; Comme il a subi son examen de physique expérimentale, pour obtenir son diplôme d'ingénieur et que le résultat <sup>de cet examen</sup> en a été apprécié par son noble supérieur à 6, le Conseil accorde cette dispense; toutefois, il est entendu qu'il subira son examen de phys. mathématiques.

Cand. à la licence  
M. Guignard

M. Guignard, bachelier en sciences de l'Académie de Lausanne, desire convertir son baccalauriat en licence, en profitant des dispositions transitoires prévues par le règlement. Comme il ne lui a pas été possible de venir <sup>en Suisse</sup> travailler dans les laboratoires, il demande à être mis au bénéfice de ces dispositions jusqu'au 25 juillet 1892. C'est le département qu'il décidera, mais le Conseil prévient favorablement.

examens de licence

M. le doyen annonce qu'il fixera les examens de licence à partir du 10 mars;

Les candidats sont M. Benoit étudiant et trois bacheliers M. Bertier, Brocard et Jézar.

Il est ensuite donné lecture des rapports de sections qui résumés formeront le rapport annuel de la faculté des sciences. Rapports des sections.

Le doyen lit le projet de règlement pour laboratoires qu'il a élaboré avec M. Gallier, Règlement des laboratoires

Les questions de finance et de régime d'enseignement y sont traitées séparément et sont très variables. Elles seront fixées par le département, sur prières des directeurs intéressés; elles pourront être manuscrites.

Le Secrétaire  
M. Lacombe

Séance du 23 mars 1892.

Présidence de M. Blanc, doyen.

Ordre du jour: Questions urgentes.

Sont présents: M. M. Amshem, J. Dufour, Renner, Gallier, Blanc, Foré, Priolat, Jaugard, H. Jemier, J. Dufour et Lacombe.

Sont excusés: M. M. Ch. Dufour, Dapples et Mayor.

M. le doyen donne lecture du projet relatif aux examens de licence des examens de licence subis par M. M. Benoit, Bertier, Brocard et Jézar; ses conclusions sont adoptées par le Conseil et il sera prié (parallèlement) auprès de la Commission universitaire en Examens de licence

22

façure de tous les candidats.

Demande de Becker  
admission comme  
privat-docent

Il est survenu une demande d'un M. Becker qui désire enseigner la chimie pure comme privat-docent. Ce candidat ne possédant pas la maturité, une discussion s'engage à ce propos. Il en résulte qu'il est impossible d'exiger la maturité. Subi-  
: j'ai en demandant aux candidats la préten-  
-sion de baccalauréat sérieux, nous aurons  
toujours le moyen de refuser ceux qui  
ne présentent pas de garanties suffisantes.  
Dans le cas particulier, le Conseil donne  
à l'unanimité son avis défavorable; les  
baccalauréat du candidat, à part <sup>différents</sup> ~~certains~~ <sup>docteurs</sup>  
étant insuffisants.

date de rentrée

M. le doyen étant empêché de continuer  
à présider, est remplacé par M. le Vice-doyen  
sur une question de M. Frenier, une discussion  
s'engage à propos de la date de la rentrée;  
il est décidé que l'on rentrera, si possible, le  
lundi 11 avril et cela quoique Pâques  
est derrière le dimanche suivant.

Le Secrétaire

M. Lacombe

Séance du 27 mai 1892

Présidence de M. Blanc, doyen.

Ordre du jour: Affaires diverses.

Sont présents: M. M. H. Dupont, Bruner,  
Blanc, Brélar, Daffé, Jaudard,  
W. Frenier et Lacombe.



M. Prayon fait excuser son absence.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté après une observation de M. Fumie.

M. le doyen donne lecture d'une circulaire du département concernant la Bibliothèque cantonale; M. M. les professeurs sont priés de faire leurs propositions d'achat de livres avant le 20 juin, en ayant soin d'indiquer les prix.

Propositions d'achat à la bibliothèque cantonale.

M. Ducret, licencié en sciences naturelles, se propose de devenir docteur et demande une dispense, en vertu de l'art. 44 du règlement.

Dispense dispensé par le doctorat

Après discussion, il est décidé qu'il sera dispensé du travail écrit, celui-ci a surtout pour but de se rendre compte, si la thèse a été faite par le candidat; mais, dans le cas particulier, M. Ducret, ayant préparé son travail à Lausanne, il n'y a pas de doute sur son auteur.

M. F. Dufaux propose de prendre une décision générale, exemptant les licenciés qui se présentent au doctorat, de l'examen écrit. Mais le Conseil, voulant réserver la liberté d'action, décide qu'il se prononcera dans chaque cas particulier.

Décision générale concernant les dispenses accordées aux licenciés -

Le Conseil charge ensuite son doyen de veiller à ce que le cours de physique mathématique, nécessaire pour les candidats à la licence en sciences math., soit donné le semestre prochain.

Cours de physique mathématique

M. Kitzinsky, qui a réussi ses examens de docteur, n'a pas encore envoyé les exemplaires

Doctorat Kitzinsky

de la thèse que réclame le règlement ; il est évident que son diplôme ne lui sera pas accordé avant qu'il ait en règle.

Reunion familiale  
des professeurs & étudiants

Sur une proposition de M. H. Jemier, le Conseil se montre favorable à une réunion familiale des professeurs et étudiants de la faculté des Sciences. Le doyen et les directeurs de section sont chargés de l'organisation.

Le Secrétaire  
M. Lacombe

Séance du 20 juin 1892

Présidence de M. Blanc, doyen.

Ordre du jour : Nomination du doyen et du Secrétaire.

Sont présents : M. M. Amstutz, Brunner, Chuard, Renner, Joller, Blanc, Faut, Palar, Dapples, Jaudard, H. Jemier, Jean Dupour, Mayar et Lacombe.  
M. Ch. Dupour est excusé.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Nomination du doyen

M. Blanc lit les articles du règlement concernant la nomination du doyen, les deux premiers titres de scrutin se font à la majorité absolue et le dernier à la majorité relative.

M. Blanc exprime au Conseil combien sa tâche de président lui

a paru facile et il s'en remercie.

Il annonce que la création d'une Commission de la bibliothèque de l'Université a été décidée; elle se composera de 5 membres, un par faculté.

Nomination du doyen: Totants 13, Mafauté 7. M. Foue ont obtenu des voix: M. M. Amstern 4, Sacombe 3, Foul 2, Renner 2 et Jollier 2.

M. Amstern decline toute candidature. M. Sacombe fait de même et prie les membres du Conseil qui ont voté pour lui de reporter leurs voix sur un collègue plus âgé.

2<sup>e</sup> Tour: Totants 13, Mafauté 7 - ont obtenu des voix: M. M. Amstern 3, Foul 3, Jollier 3, Sacombe 2, Renner et Chuard 1.

M. Blanc soumet au Conseil la question suivante: Deux étudiants en médecine ont fait des travaux, dans l'intention d'obtenir un prix de faculté; comme il n'y a qu'un prix de 200 fr par faculté, l'un d'eux demande l'autorisation de présenter son travail à la faculté des sciences. Après discussion, la question est renvoyée à la Commission mixte avec une prière négative du Conseil. Prix de faculté...

3<sup>e</sup> Tour: Mafauté relative. M. M. Foul 5 voix, Jollier 4, Amstern 2, Renner 2.

M. Foul nommé doyen, déclare Nomination du doyen

qu'il ne peut accepter la nomination  
 mais il propose M. Jolliv, lequel a obtenu  
 le plus grand nombre de voix après lui.  
 En conséquence M. Jolliv est nommé  
 Doyen <sup>par acclamation</sup> et M. Mayse est nommé  
 Secrétaire et M. Sacombe délégué du  
 Conseil dans la Commission de la  
 Bibliothèque.

nomination du Secrétaire  
 délégué du Conseil dans la  
 Commission de la Bibliothèque.

Le Secrétaire  
 M. Sacombe

Séance du 19 juillet 1892  
 Présidence de M. Blanc, Doyen.  
 Ordre du jour: Licences.

Sont présents: M. M. Ch. Dufour,  
 H. Dufour, Penereux, Jolliv, Blanc,  
 Jean Dufour, Mayse et Sacombe.  
 M. le Doyen donne lecture des procé-  
 verbaux des examens complémentaires pour  
 l'obtention de la licence Subis par  
 M. M. Guignard et Roorda. A  
 l'unanimité le Conseil propose d'accorder  
 au premier la licence en Sciences naturelles  
 et au second la licence en Sciences mathéma-  
 tiques.

Licence Guignard &  
 Roorda.

Demande d'immatriculation  
 Dufour.

M. l'auditeur, M. Dufour, désirant  
 régulariser sa position, demande à  
 subir un examen d'immatriculation.  
 M. Jolliv <sup>proposant que l'on décide</sup> propose de décider comme  
 dans le cas de M. Heek, auquel on  
 a accordé l'immatriculation lorsqu'il ne

possède pas de titre secondaire. L'ordre <sup>27</sup>  
 de ce fait soulevé dans le Conseil une  
 longue discussion et il est décidé à  
 l'unanimité de renvoyer ce cas à la  
 Commission universitaire; le Conseil adopte  
 en outre le priaris suivant: Le départe-  
 ment est prié d'annuler l'immatriculation  
 de M. Fick et de lui délivrer une <sup>Annulation de</sup>  
 inscription paritaire. Il sera procédé <sup>l'immatriculation Fick</sup>  
 de même dans le cas de M. Dufour, ce  
 qui lui donnera le temps de se présenter  
 devant les commissions de maturité soit  
 du gymnase, soit de l'école industrielle.

M. Blanc annonce au Conseil que <sup>Prix de faculté</sup>  
 la Commission universitaire n'a pas  
 admis son priaris dans la question des  
 prix de faculté. Un des candidats,  
 étudiant en médecine, a été admis  
 à se présenter devant la faculté des sciences.

Le Secrétaire  
 M. Sacombet

Séance du 20 Novembre 1892.

Présidence de M. Gallier, doyen.

Ordre du jour: licence Dutoit, Demandes  
de licences, Immatriculations, Divers.

M. Mayor ayant été nommé secrétaire de la <sup>dimission de M. Mayor</sup>  
 section technique, résigne ses fonctions de <sup>secrétaire</sup>  
 secrétaire de la faculté. M. Witzsch <sup>Nomination de M. Witzsch</sup>  
 est nommé à sa place. <sup>comme secrétaire</sup>

Sont présents: M. M. Sacombet, Ch. Dufour, Brunser

Reucier, Jolliez, Blanc, Palaz, Gaudard  
 Jequier, T. Dufour, Mayor et Mileret  
 sont excusés Mr. M. Amstein et H. Dufour.

Leçons extérieures  
 physique. mathemat.

Mr. Salombe demande quelles relations doivent  
 exister entre la chimie, la physique et les mathématiques,  
 pour les étudiants qui se préparent à la licence  
 en sciences mathématiques.

Il propose à cet effet que les dits étudiants se soient  
 absents qu'à un seul après-midi de  
 laboratoire pendant 2 semestres de l'un ou de  
 l'autre du laboratoire de chimie et de physique.

Mr. Reucier propose un après-midi de chaque  
 branche par semestre.

Mr. Brunner pense qu'il faut assimiler les étudiants  
 en mathématiques aux ingénieurs pour le laboratoire  
 de chimie et propose: 1 1/2 après-midi pendant le  
 semestre d'hiver ou bien 2 après-midi pendant  
 le semestre d'été.

Mr. Jequier propose 2 après-midi de <sup>l'une ou l'autre</sup> chaque branche  
 par semestre.

Dans la suite de la discussion Mr. Brunner  
 modifie sa proposition et demande un après-  
 midi de physique en hiver et 2 après-midi de  
 chimie pendant l'été.

Mr. T. Dufour, propose de laisser aux étudiants  
 le choix entre l'une ou l'autre des 2 branches.

Une longue discussion s'est faite sur  
 tout le objet de ces propositions et en coursant  
 de laquelle chacun des membres présents a  
 émis son avis. Après clôture, Mr. le Docteur

à venir au vote les 2 propositions suivantes:

1) Le candidat choisit-il le choix entre le laboratoire de chimie et le laboratoire de physique?

Oui 6 voix. Non. 5 voix.

2) Dans ce cas les candidats auront-ils à suivre 1 après-midi de physique pendant 2 semestres ou 2 après-midi de chimie pendant un semestre.

Oui à l'unanimité

Etant donné ces 2 votes les autres propositions tombent. Le doyen fait observer qu'il ne faut être question de contraindre les étudiants à se conformer à ces décisions, qu'il s'agit seulement de conseils à donner aux étudiants qui s'adressent au Doyen ou aux professeurs pour avoir des directions dans leurs études.

Le Doyen fait encore observer que les décisions ci-dessus comportent un usage définitif dans la procédure du diplôme de licence en sciences mathématiques et règle une fois pour toutes l'interprétation de l'article 30, § 2 du règlement de la Faculté des sciences de 1894.

Motion Gollig. M. Gollig fait remarquer que nos nouveaux licenciés en sciences physiques et naturelles ont une préparation mathématique inférieure à celle des anciens bacheliers de l'Académie. On demandait autrefois à ceux-ci d'avoir suivi un cours de calcul différentiel et intégral. Aujourd'hui ce postulat est abandonné. M. Gollig demande le rétablissement d'un cours de calcul différentiel et intégral à l'usage des étudiants en sciences naturelles. Il demande que cet objet soit

Préparation mathématique des candidats à la licence.  
Introduction du calcul différentiel.

porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil.

Demandes de licences.

Candidat à la licence  
Th. Bieler & Henckoz

M. M. Th. Bieler et h. Henckoz, bacheliers de l'ancienne académie demandent à être enons au bénéfice des dispositions transitoires (reglem. chap. 4. article 17.). Bien que le temps accordé soit écoulé ils basent leurs demandes sur le fait qu'ils ont été absents du pays. Le département préconvoqué se rangera à l'avis de la faculté, le b'manninelli la faculté préconvoquée favorablement.

Equivalence de licence  
Aubert.

Equivalence de licence, demande Aubert.

M. Aubert, porteur du diplôme V. B. de l'école polytechnique demande l'équivalence de son diplôme avec la licence des sciences physiques et naturelles. La <sup>faculté</sup> conseil se déclare incompétent et donne à M. Aubert le conseil de s'adresser directement au département de l'instruction publique.

Licence Jassar.

Licence Jassar. M. Maurice Jassar élève de l'école de chimie de l'école polytechnique demande si la faculté veut lui accorder des facilités pour l'examen de licence sur le vu de l'examen propédeutique (l'usage des diplômes) de Zurich. La faculté a pu antérieurement lors de l'élaboration du règlement une décision qui fait règle dans ces matières, savoir: qu'elle admettra l'équivalence de titres complets tels que baccalauriats, licences, mais non pas des équivalences d'examen partiel passé ailleurs. ~~par chez elle.~~ La demande de M. Jassar est donc écartée.

demande d'immatriculation Demandes d'immatriculation

A. Nicole. inst.<sup>2</sup> M. Alexis Nicole, régent au Lycée demande



ce être immatriculés. Le bureau de l'université demande  
 le préavis de la faculté. Étant donné que M. Nicolle  
 a son diplôme de l'école normale et surtout qu'il a  
 exercé ses fonctions pendant plusieurs années,  
 la faculté estime que M. Nicolle a une maîtrise  
 d'esprit suffisante pour être régulièrement immatriculé.  
 Le sera à M. Nicolle lui-même de recueillir aux examens  
 de sa préparation scientifique précédente. Les préavis  
 de la faculté est favorable.

M. H. Keer et Couste dont les titres ne sont pas Immatriculation  
 suffisants pour l'immatriculation la faculté Keer & Couste.  
 préavis en faveur d'une inscription provisoire et  
 d'un délai d'un an pour régularisation de la  
 situation.

Licence Dutoit Sur le vu des examens de M. Licence Dutoit.  
Constant Dutoit la faculté préavis de la collation  
 du titre de licencié en sciences physiques et nat.

Licence en Pharmacie et licence en sciences Licence en Pharmacie  
 Sur la proposition de M. M. Foul, Reuvier et Gollig " " sciences -  
 une discussion s'engage pour fixer quelques points de provision par les examens.  
 la procédure des examens de <sup>diff.</sup> licences.

Il est entendu, que le Directeur de l'école de Pharmacie  
 d'une part et le Doyen, président de la section  
 des sciences nat. phys. et nat. d'autre part, dirigeront  
 les examens de leurs licences respectives au vu et  
 au vu des intérêts de leurs sections et <sup>au vu</sup> des pouvoirs  
 nécessaires pour admettre les candidats aux épreuves  
 orales et pratiques dans les cas non douteux.

Le secrétaire

Emilerek

Séance du 25. II. 1873.

Présidence de M. H. Gollig, Doyen.

Ordre du jour: forme et texte des différents diplômes universitaires, Doctorat de M. Duerst, licence de M. Rochat, divers.

Sont présents. M. H. Gollig, Ch. Dufour, H. Dufour, Drummer, Chuard, Reusser, Blanc, Jandart, Jennin et Wilcock. M. J. Dufour est excusé.

Formule des diplômes

Le projet relatif au diplôme courait est lu et adopté. La commission universitaire a pris la décision de simplifier les diplômes. Ils sont imprimés sur parchemin en texte français. Quelques spécimens circulent comme échantillon. Le texte adopté par la commission universitaire dit: L'université de Lausanne sur le rapport de la faculté de ... confère à M. ... le grade de ...  
M. Blanc prie le Doyen de faire observer à la commission universitaire la disproportion entre les grandeurs du diplôme et des titres universitaires adoptés.

La faculté exprime le vœu qu'il faut ajouter aux textes des diplômes de doctorat le titre de la dissertation et « ou les épreuves requises. Pour les diplômes de licence on maintiendra dans le texte « les épreuves requises. Différentes rédactions sont proposées. Pour les uns disent voir les mots de « diplôme de licencié, etc. en tête, d'autres dans le texte.

M. Chuard propose de renvoyer la question devant une commission spéciale. M. Reusser propose de renvoyer la question à la commission

universitaire en la priant de vouloir tenir compte de ses vœux.  
Cette dernière proposition est adoptée à l'unanimité.

M. H. Dupou fait remarquer qu'il existe une différence entre  
les mots "diplôme" et "licence".

La faculté décide enfin que les directeurs des écoles  
d'Ingénieurs et de Pharmacie ajoutent leur  
signature à leurs diplômes respectifs.

Monsieur Ducrest de Bourdon demande à faire son Doctorat Duret.  
doctorat avant la fin de semestre. Malgré les  
examens de licence il est fait droit à sa demande  
et la date de ses examens est fixée au 23 Mars.

M. H. Blanc lit un rapport favorable sur le  
travail de M. Ducrest et en recommande l'ac-  
ception après qu'il le candidat aura tenu compte  
des observations qu'il <sup>M. Blanc</sup> fera sur quelques points  
de son travail.

M. Ducrest est admis à faire son examen de  
Doctorat à la date ci-dessus indiquée.

M. le Doyen annonce qu'il a pris connaissance Rapports de la faculté  
des rapports de la faculté et qu'il les a discrètement  
transmis à M. le Recteur.

M. Brunner déclare avoir parlé de la même manière.

M. Rochat, chef des travaux graphiques à M. Rochat, dispense  
partielle d'examen  
l'école d'Ingénieurs, se basant sur les examens  
qu'il a déjà subis, demande <sup>que</sup> des facilités  
lui soient accordées pour la licence ~~en~~  
sciences mathématiques qu'il se propose de faire.

Cette question est renvoyée au prochain conseil

E. Pilcrak

Séance du 23 Mars 1873.

Pièces: N. B.:

Jollie, H. Dufour,

Présidence de M. H. Jollie, doyen.

Bruner, Chuard, Blane, Ordre du jour: Résultats des examens de licence de

Renvier, Foul, Jemin, N. B. Kersch, Nicolle, Lugon et Laccard.

J. Dufour Mayor, Wilcock, Doctorat de M. Ducrest. Demande de facilité pour les examens de M. Rochat.

Licence Kersch

M. Kersch qui bénéficie de facilités accordées aux bacheliers de l'ancienne académie n'a eu qu'à subir que les examens pratiques.

Le résultat étant bon, M. Kersch est créé licencié.

Licence Nicolle Lugon  
Janard

M. B. Nicolle, Lugon et Laccard ont eu à faire des examens complets. Les 2 premiers sont admis sans autre, pour le cas de M. Laccard une longue discussion s'engage.

M. Laccard a obtenu une moyenne de 29 pour les examens théoriques et de 27,5 pour les examens pratiques. Le chiffre qui lui permettrait de passer, n'a été obtenu que par une excellente note de chimie qu'il a obtenue le candidat. Une grande partie des autres succès varie entre insuffisant et passable. Vu la situation du candidat et vu surtout l'accumulation de toutes ses nombreuses épreuves en quelques jours, M. M. Bruner et Renvier proposent de laisser passer le candidat, ce qui est adopté. La licence est donc accordée à M. Laccard.

Doctorat Ducrest.

Doctorat de M. Ducrest. Le rapport de la commission d'examen dit que M. Ducrest a présenté une excellente thèse, mais que les examens théoriques ont été très insuffisants.

Un cas analogue s'étant déjà présenté antérieurement  
chez un chimiste, une partie du conseil voudrait,  
tout en acceptant la thèse, renvoyer le candidat  
à repasser les examens théoriques dans 6 mois.  
La discussion s'engage pour savoir, s'il fallait  
tenir compte d'avantage de la thèse que des  
examens théoriques ou s'il fallait coordonner  
les deux. La votation donne 5 voix pour et  
5 voix contre l'admission du candidat. Le  
voix départage en faveur de ce dernier.

M. Duret est promu docteur en sciences, Administration D<sup>o</sup> Duret.

Sur les difficultés qui se sont présentées  
dans cette séance pour l'interprétation du  
règlement, M. Wilczek propose d'examiner, Proposition Wilczek  
concernant le règlement  
des examens -  
s'il n'y aurait pas utilité d'introduire dans  
le règlement des examens le paragraphe  
suivant: Le candidat qui aura deux plus  
de ... branches la note mal, ou deux  
plus de ... branches la note insuffisant  
aura échoué, quelle que soit d'ailleurs la  
moyenne obtenue. Cette proposition est  
adoptée et une commission composée de  
M. G. H. Blanc, J. Dufour et H. Gollig, Commission pour examiner  
la proposition Wilczek  
et la corrélation entre les  
épreuves théoriques et la  
thèse pour le doctorat. Doyen  
est chargée d'examiner la question ainsi que  
celle concernant la corrélation entre les  
épreuves théoriques et la thèse pour le doctorat.  
Le conseil décide en principe que pour éviter aux  
candidats à la licence les inconvénients d'une  
agglomération des épreuves théoriques en quelques  
jours, il faut les distribuer sur un  
laps de temps plus long.

Licence O Rochat.

M. Rochat chef du travail graphiques à l'école Supérieure  
d'ingénieurs en sciences et sciences mathématiques.  
Il demande à être exempté d'un certain  
nombre d'épreuves qu'il a subies précédemment.  
La demande de M. Rochat est accordée.

Witczek.

Séance du 23/11/93.

Présidence de M. Golhez, doyen.

Sont en outre présents: Mm. Arnstein,  
Blanc, Henri Dupon, Jean Dupon, Lacombe,  
Renevier et Maup.

Mm. Forest, Grenier et Witczek sont  
excusés leur absence.

Le procès verbal de la dernière séance  
du conseil est lu et adopté.

Le doyen présente un travail exécuté  
par M. Eugeon dans le but d'obtenir un  
prix de faculté. M. Eugeon ne remplit  
pas les conditions exigées par l'article  
110 du règlement général de l'université  
en ce sens qu'il est en possession d'un  
grade de licencié acquies pendant l'été  
d'hiver 1892-93. Le conseil décide cependant  
de prendre en considération ce travail, le  
département de l'instruction publique  
et des cultes ne mettant aucune  
opposition à une interprétation plus  
large de l'article 110.

Communication est ensuite donnée

Travail de M. Eugeon  
obtenu un prix de faculté

des décisions de la commission universitaire relatives aux diplômes de licence et de doctorat. Appelé à décider si le diplôme de licencié doit renfermer une appréciation des épreuves subies par le porteur, le conseil décide qu'aucune mention de ce genre ne figurera dans le corps du diplôme.

Décision de la commission relative aux diplômes de licence & doctorat

M. Renouvier informe encore le conseil que la commission universitaire a décidé de conserver copie, dans un registre spécial, de tous les diplômes délivrés par l'Université. Ces copies permettant, non seulement de reconstituer des diplômes égarés, mais facilitant aussi les recherches en cas de falsification de titres.

Décision de conserver copie de tous les diplômes universitaires.

Le doyen annonce au conseil que M. M. Dumas et Hofmann subiront à la fin du semestre les épreuves exigées pour l'obtention du grade de licencié en sciences mathématiques et physiques et que M. Bicher, bachelier de l'Académie, subira les épreuves complémentaires pour l'obtention du grade de licencié en sciences physiques et naturelles.

laurent Dats à la licence Dumas. Hoffman Bicher

Lecture est donnée d'une lettre dans laquelle M. Bachmisticov demande que le grade de docteur lui soit accordé sur simple présentation de ses titres et travaux. <sup>(classé en un album)</sup> Après avoir entendu M. H. Dufrenoy qui avait été chargé d'examiner les travaux présentés, le

Candidature Bachmisticov pour obtenir le doctorat

conseil, tout en reconnaissant les mérites scientifiques de M. Bachmitchew, rejette cette demande et décide ~~en principe~~ en principe qui est essentiellement contraire à l'esprit du règlement et de plus décide en principe qu'il en sera <sup>fait</sup> de même ~~par~~ dans tous les cas analogues.

Projet de règlement relatif à la manière dont seront effectués les examens pécuniaires par le règlement.

Acte est encore donné par le Ceyen d'un projet de règlement relatif à la manière dont seront effectuées les épreuves pécuniaires par le règlement de la faculté et qui, en outre, détermine d'une manière précise les cas dans lesquels un grade sera respectivement accordé. Ce projet de règlement est adopté après quelques légères modifications.

Épreuves relatives à la licence mathématique et physique.

Il est ensuite décidé qu'un travail écrit de mécanique sera adjoint aux épreuves relatives à la licence en sciences mathématiques et physiques.

Institution de la licence mathématiques pures.

Sur la proposition de M. Lacombe le conseil décide qu'il sera institué une licence en sciences mathématiques pures. Une commission composée de MM. Arnstein, Lacombe et Mayor est chargée d'étudier le projet de règlement.

Commission chargée d'étudier le règlement de la licence mathématiques pures.

Enfin le conseil charge une commission composée de MM. Arnstein, Dufour et Lacombe d'examiner la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'introduire un cours de calcul différentiel et intégral.

Commission chargée de la question de l'introduction d'un cours de calcul différentiel par les 1<sup>ers</sup> physiques & naturelles.



obligation pour les candidats au grade de  
licencié en sciences physiques et naturelles.

Séance du 24. 7. 1873.

Séance du 20. 7. 73. Présidence de M. H. Gollig, doyen.  
Sont présents. M. M. H. Gollig, ch. Dufour, H. Dufour,  
Brumey, Heucrier, Foul, Michel, Gaudard, W.  
Jermis, Major, Miksch.

On se réunit au résultat des épreuves écrites Doctorat Honoris  
et orales subies par M. M. Léon Braun, de  
Strasbourg et après présentation d'une thèse que  
le Jury a qualifiée de bonne, M. Braun  
est proclamé Docteur en sciences.

Le conseil accorde en outre le grade de Licencié en sciences Physiques et naturelles à M. Bücher,  
Licencié en sciences Physiques et mathématiques à M. M. Dumas et Hoffmann.

M. Foul attire l'attention du conseil sur le fait Observation Foul sur  
que d'après le règlement récemment élaboré par une les défauts du règlement  
commission nommée ad hoc, (composée de M. M. H. Blanc, des examens de licence  
Gollig et J. Dufour) un candidat brillant, M.  
Dumas avait échoué. Le règlement qui nous  
est de nature, prévoit en effet que si le  
candidat échoue dans plus de 40 des épreuves  
pratiques, il aura échoué. M. Dumas se  
trouvait dans ce cas, car sur 12 épreuves  
pratiques qu'il a subies, il a eu une note insuffisante.

Le règlement est défectueux, d'autant plus que le  
conseil a été renvoyé à compter le grade de  
licencié à M. Dumas.

à la discussion très nouvelle qui s'en suit présentée  
par M. M. Foul, Gollig, Genies, L. Dupou, Ch. Dupou  
et Peculier. Il faudra en résulte que la commission  
décide si'il y aura lieu de faire une exception  
pour les candidats en mathématiques pures. Une  
proposition de M. Genies, recommandant le retour  
de ce règlement à la commission sus-nommée,  
est adoptée.

Exception pour les candidats  
en mathématiques pures.

Admission de candidats  
au doctorat. Angelescu  
et Leiris.

Il est parvenu à M. le Doyen deux  
demandes de doctorat pour le commencement  
au semestre d'hiver. Les 2 candidats peuvent être  
admis à passer leurs examens à la rentrée.

Les candidats sont M. M. Angelescu et Leiris.

M. Angelescu demande à être libéré  
de l'examen écrit, vu qu'il a fait une  
licence en pharmacie à Bonn.

(comparé art. 44. du regl. de la faculté.) Le cas  
que des étrangers demandent l'application de  
l'art. 44, se présentant très souvent, la

Commission d'immatriation, nommée  
par le sénat, sera priée de s'occuper aussi de

l'équivalence des grades  
confiés dans des hautes écoles étrangères.

Le cas de M. Angelescu sera tranché pour  
lui-même par le bureau de la faculté.

M. Leiris demande aussi à être  
à être dispensé de l'examen oral en produisant  
un diplôme de pharmacien allemand. Sur le  
suggestion favorable de M. Brünner, cette facilité  
est accordée à M. Leiris.

La commission nommée pour l'élaboration d'un règlement de licence et sciences mathématiques pures présente ce règlement qui est le même que celui pour la licence et sciences mathématiques et physiques, moins les sciences proprement dites. Ce projet de règlement est adopté et sera soumis à la ratification par la commission universitaire et par le département de l'instruction publique. M. R. Dufour fait observer que cette licence se feroit surtout destinée aux gens qui se vouent au haut enseignement, et qu'elle ne confierait pas le droit de l'enseignement des sciences naturelles dans les collèges. Il y aura donc lieu d'en acciter les étudiants qui auraient l'intention d'acquiescer ce grade. Les observations de M. Dufour seront transmises avec le département de l'Instruction publique.

Rapport de la Commission  
Licence Mathématiques pures.

Observation de M. H. Dufour  
concernant la valeur  
de la licence Mathématiques  
pour l'enseignement secondaire

envoi au département.

M. le recteur fait demander quelles emblèmes notre faculté desire pour son sceau. La commission n'ayant pas l'opinion à ce sujet, M. Galliez offre de vous faire quelques croquis, ce qui est accepté avec remerciements.

Sceau de l'université

M. le Recteur M. Causer avait désiré que l'on étudie la question suivante: Serait-il utile, que chaque faculté publie à tour de rôle, un recueil de travaux, tel qu'il en a paru un lors des fêtes universitaires. M. Foulle trouve M. Wilson trouve que les travaux originaux publiés dans ces recueils ont un degré de publicité trop petit, pour qu'on se décide volontiers à les publier dans une

Recueil des travaux

publication de ce genre. M. Foué estime qu'on ne peut <sup>rien</sup> demander, qu'à une époque déterminée tous les professeurs d'une même faculté ayaient un travail prêt pour l'impression. Il propose de maintenir le recueil et de demander chaque année 1 travail par faculté.

M. Reuvel partage la manière de voir de M. Foué quand un degré de publicité de ces recueils, qui ~~contenaient~~ traitent de sujets très littéraires. Il ~~propose~~ <sup>demande</sup> que les travaux d'impression ~~soient~~ séparément, et qu'ils pourraient être laus dans le cours comme tels. Mais tous les travaux de l'Université seraient imprimés dans le même journal sur le même papier etc.

Les différentes propositions sont soumises à la commission universitaire.

Commission d'inscription

Modification art 17. réglent.

La création d'une commission d'inscription entraîne une modification de l'art. 17, de votre règlement. La Commission nous nous oblige de demander au candidat de matière à chaque candidat qui se présenterait aux épreuves exigées par une licence ou le doctorat. La question est renvoyée pour examen à votre commission de règlement.

renvoï à la Commission  
du règlement

M. le Doyen annonce que M.

H. Schard, privat-docent.  
en cours.

H. Schard, privat-docent à l'Université, voudrait avoir droit d'enseigner, s'il ne donnait pas de cours ce semestre d'hiver. M. Schard se trouve en Allemagne pour y compléter ses études de minéralogie, le conseil le considère

comme étant régulièrement exigé et  
décide un précis favorable en ce sens à la  
commission successorale. Le congé de M.  
Schardt était donc prolongé jusqu'au prochain  
semestre d'été.

Chilcaek.

##

Séance du 10 janvier 1894

Présidence du Doyen M. H. Jollicy

Sons présents -

M. H. Jollicy - Blanc - Renevier - Gardard - H. Dufour  
F. Ford. W. Grenier - Bourget - Briéty - Palay -  
Chuard et Lacomb -

Congé de M. Brummer

Le Doyen fait lecture d'une lettre du département à l'Université touchant un congé demandé par M. Brummer pour six semaines pour cause de santé. La lettre demande de bien vouloir faire des propositions pour le remplacement de M. Brummer.

D'autre part le Doyen expose que suivant une communication verbale faite par M. Duperré, au nom de M. Brummer à M. le Recteur ainsi que suivant une communication téléphonique de M. Brummer au Doyen, M. Brummer compte reprendre ses cours vers le 1<sup>er</sup> février ce qui ne fait que 3 semaines de congé. Sous ces conditions, M. Brummer estime qu'il ne faut pas le remplacer.

La situation est donc délicate. Le Département, d'urgent veut tenant un avis officiel demande qu'on lui fasse des propositions de remplacement. L'Intéressé au contraire déclare que ce n'est pas 3 semaines de congé mais 3 qu'il prendra et par conséquent il ne veut pas de remplacement.

Avant d'en avoir reçu l'avis par le téléphone le Doyen pour répondre à la demande du Département avait réuni le Bureau, soit le vice Doyen <sup>sul</sup> piégné

le secrétaire est absent. Il avait prié M. Chuard  
d'assister également à l'entretien.

Devant désigner des remplaçants, le bureau a  
puisé bien fâché en proposant un préavis à la Faculté. Remplacement de M. Brunner

Le préavis est le suivant: M. Chuard serait disposé  
à accepter le cours de chimie inorganique et le laboratoire  
des commençants, M. Seiler pourrait se charger du  
reste des cours et du laboratoire des avancés.

Le Doyen pose donc la discussion de la façon suivante:

- 1<sup>o</sup> Il convient de répondre au département conformément  
à la demande et proposer les remplaçants; alors lesquels?
- 2<sup>o</sup> Dans le cas d'une absence de M. Brunner jusqu'au  
1<sup>er</sup> février seulement, y a-t-il lieu d'accepter la  
proposition de M. Brunner - a - d ne pas remplacer?

M. H. Dufour et Chuard proposent par motion  
l'ordre de ne pas remplacer sur les dernières propositions de  
M. Brunner - M. Grenier estime qu'il en rendrait service  
à M. Brunner en le forçant pour ainsi dire à prendre un  
congé que nécessite sa fatigue -

M. M. Forel - Palay & Renier - estiment qu'il faut d'abord  
répondre à la demande officielle du département &

À l'unanimité le conseil préavisé en faveur du remplacement  
de M. Brunner et on passe à la discussion des propositions  
du bureau.

M. Chuard expose qu'il serait forcé de se retirer si M. Brunner  
faisait des difficultés. M. M. Grenier & Bonnet estiment  
que le conseil doit prendre la responsabilité du remplacement et  
l'imposer à M. Chuard - M. Golliet fait remarquer que les  
présentations sans faites au département ne pourra dans  
la présentation y introduire les réserves de M. Chuard.

Dans ces conditions, le conseil adopte les propositions du bureau

et exprime à M. Chuard & Seiler sa reconnaissance.

La deuxième question, savoir la proposition de M. Brunner de prandre 3 semaines de congé sans remplacement est en discussion. Il ressort des divers avis qui ont été donnés, que les étudiants se plaignent du peu de chimie qu'ils ont eu ce semestre et qu'il serait dangereux de suspendre les cours sans autre. En outre il paraît difficile de laisser le laboratoire sans qu'il y ait à sa tête un professeur responsable. Au vote, par 5 voix contre 3 le conseil décide de remplacer M. Brunner pour ses cours et pour le laboratoire. M. Bourget est prié de prendre la surveillance des laboratoires.

Ces décisions seront transmises au département.

Don de M. Lucas de Prangins. Le Doyen annonce enfin que M. Lucas de Prangins vient d'offrir à la ville de Lausanne la belle orangerie qu'il possède sur sa campagne de Prangins. La ville trouvant l'offre méritoire en a fait part à l'Etat comme intéressant l'université. D'après un devis ce serait une dépense de 10000 fr. à faire un grand transport et reconstruction. L'Etat trouve que c'est un peu cher toute fois si une souscription publique lui venait en aide il ferait le reste. Le Doyen demande donc à ce qu'on l'autorise à lancer une souscription publique au nom de la Faculté, à laquelle se joindraient la faculté de médecine, la Soc. cand. des sc. nat., la société académique, la Société de développement.

Rédigé sur les notes de M. Lacombe par  
Y. Jullien.



Séance du 10. Mai 1844.

Présidence de M. H. Gollies, doyen.

Sont présents M. M. Lacombe, Ch. Dufour, Brunner  
Renevier, Gollies, Blanc, Foul, J. Dufour, W. Jequier  
Bouquet et Wilcock.

Le fait examina M. H. Dufour.

La lecture des procès-verbaux de la

dernière séance est ajournée

ordre du jour. Interpretation de l'article 44 du

réglement, accordant des facilités aux  
candidats au Doctorat, porteurs de Diplômes de  
Licence en Sc. Physiques et naturelles ou de  
Pharmacien.

Interpretation de l'art 44  
du règlement par Wilcock  
portant diplômes de  
Licence etc.

En que maintenant on a procédé  
de différentes manières; il s'agit d'établir  
une procédure fixe, applicable à tout le monde.  
Après de longs débats, auxquels prennent part  
M. M. le doyen, Brunner, Bouquet, J. Dufour  
W. Jequier, Renevier et Ch. Dufour, l'interprétation  
le conseil adopte à l'unanimité la résolution  
suivante:

Le conseil de la faculté dispensera  
les candidats au Doctorat, porteurs du Diplôme  
de Licencié en sciences ou d'autres titres jugés  
équivalents, des branches accessoires prescrites  
par le règlement.

(\*) pour les licences respectives.

Sont considérés comme équivalents:  
les diplômes fidejussors de Médecin et de  
Pharmacien, les diplômes de licencié par

interprétation art 44

(\*) adjonction demandée par M.  
H. Dufour. L'art. 5. Chevassé.

Les sections IV et II a et b. de l'École  
fédérale polytechnique à Zurich, les diplômés  
de médecine et pharmacie Allemands,  
Autrichiens et Roumains.

Les titres délivrés par d'autres pays, devront être  
examinés, avant que leur équivalence soit  
reconnue. —

Dissertation de  
M. Braum

M. Braum porte à la connaissance du conseil  
que M. Braum, Docteur de notre Université,  
a publié sa thèse, sans tenir compte des  
observations qui lui avaient été faites lors  
de l'examen de son travail.

Le diplôme n'ayant pas encore été délivré  
à M. Braum, le doyen s'occupera de  
cette affaire.

Imprimatur par  
les thèses de la  
faculté des S

M. le doyen fait remarquer que personne  
ne donne "l'imprimatur" pour les  
thèses de la faculté des sciences. Et l'autorisation  
du doyen, de faire <sup>l'imprimer</sup> imprimer la thèse  
était obligatoire, le cas de M. Braum  
n'aurait pas pu se présenter.

decision au sujet  
de l'imprimatur

On décide que dorénavant  
"l'imprimatur" sera exigé et qu'il sera  
donné par le doyen, sur le préavis de  
la commission chargée d'examiner la thèse.

Les deux décisions prises devront  
être affichées.

Autorisation de  
Départ. par delin  
la licence math. sup

M. le doyen annonce que <sup>le</sup> le chef du  
Département de l'Instruction publique et

des lettres autorise la Faculté de délivrer  
 de diplômes de licence et mathématiques pures,  
 autorise la demande d'exiger un examen écrit  
 de mécanique pour la licence et mathématiques  
 et autorise aussi de faire donner un cours de  
 calcul diff. et intégral à la section des sc. physiques  
 et naturelles avec sanction par un examen lors  
 des examens de Licence. —

Proposé  
 Calcul  
 différentiel  
 et intégral  
 par M.  
 P. P. P.

Séance du 14.5.94.

Présidence de M. Gallig Doyen.

Présents. M.M. Renevier, H Dufour, C Dapples, W Grenier, Chuard  
 Gallig. Se font excuser: M.M. J. Dufour, H Blanc, H Brunner,  
 M Lacombe, H Amstein, A Palaz, J Wilczak. —

Les précédents procès-verbaux sont lus et acceptés.

M le Doyen lit une lettre du Département annonçant la  
 regrettable nouvelle de la démission de M Grenier comme Directeur  
 de l'École d'ingénieurs. Il demande une proposition de  
 présentation. Le C<sup>o</sup>il de l'École d'ingénieurs s'en est occupé  
 et désigne M Lacombe comme le mieux qualifié pour succéder  
 à M Grenier. Le C<sup>o</sup>il de la Faculté le range à cette désignation.  
 et M le Doyen exprime à M Grenier les regrets et les remerciements  
 de la Faculté avec ses vœux les plus ardents pour la guérison de  
 M Grenier.

Demission de M Grenier comme Directeur  
 de l'École d'ingénieurs.

Demande de M Werner Schmidt cand doct. — M W Schmidt  
 cand doct demande l'équivalence de ses certificats munichois  
 avec la licence et en conséquence une dispense d'examen. Il  
 obtient. M H<sup>i</sup> Dufour Doy lequel a fait le Doctorat  
 propose l'accession, le demande, il désire toutefois que

Demande de M W Schmidt  
 cand. Doct. pour équivalence de  
 Diplômes.

les professeurs de mathématique sont consultés  
sur le cas et examinent surtout si au point de  
vue des mathématiques le candidat peut être  
considéré comme suffisamment jugé.

Le C<sup>o</sup> adopte cette manière de voir et adresse au bureau  
la faculté de trancher le cas ensuite du président de  
même les professeurs de mathématiques.

Aggrégation P. Jaccard Aggrégation P<sup>o</sup> Jaccard - M. Paul Jaccard Dr es sciences  
demande à être accepté au nombre des privat-docents de  
la faculté, il appuie sa demande de ses titres et de ses  
publications.

Les conditions supplémentaires étant remplies M. P. Jaccard  
doit être admis et le C<sup>o</sup> décide en faveur de  
l'acceptation de M. P. Jaccard comme Privat Docent de  
botanique.

Relations internationales Relations internationales - Le Doyen lit deux pièces  
1<sup>o</sup> de l'alliance universitaire internationale (statuts  
et lettre)

2<sup>o</sup> Les Hochschulnachrichten.

La 1<sup>re</sup> tend à la création d'un lien universitaire international  
la 2<sup>e</sup> tend à donner à la publication des HN une  
plus grande étendue & un caractère d'officialité.  
La 1<sup>re</sup> de ces deux demandes est éliminée comme  
inutile.

La 2<sup>e</sup> est acceptée

Le lien est lu.

Rédigé sur les notes de M. Chuard

V. Jullien

Séance du 20 Juillet 1894

Présidence du Doyen H. Solley.

Sont présents M. Dapples, Grenier, Jaudard, Forel, Renerie, Brunner, Blanc, Mayor.

Se font excuser M. Wilczek, J. Dufour, Edward Amstein, Ch. Dufour.

Le Procès verbal est lu et adopté.

Le Doyen informe le conseil que M. Lacombe a été <sup>Depart de la Lacombe</sup> appelé comme professeur à l'école polytechnique de <sup>Unplatt, comme direct.</sup> Zurich. M. Dapples a été désigné pour le remplacer <sup>par M. Dapples.</sup> comme directeur de l'école d'ingénieurs.

Pour remplacer M. Lacombe comme prof. le Département avait l'intention de faire un concours. Le Doyen expose qu'il a cru bien faire de s'opposer à ce mode de procéder que l'on applique plus dans les autres facultés. Il a demandé au département sur la faculté des sciences soit mise sur la même pied que les autres. Le Département a déféré à ce vœu et chargé la faculté de faire des présentations.

M. Forel remercie le Doyen de l'attitude qu'il a prise et pense qu'il faut déléguer le soin de faire des présentations à une commission de spécialistes.

Cette proposition étant adoptée la commission désignée se compose de M. M. Amstein, Mayor et Dapples présidé par le Doyen.

Les grades suivants sont conférés ensuite des épreuves orales et de la discussion de leurs résultats :

Sciences exactes - Sciences physiques et naturelles -  
 Gaillard - Schenk  
 M. Paul Jamin, E. Schenk, Georges Gaillard,  
 Sciences exactes physique et mathématiques  
 M. Ed. Mack

Doctorat es Sciences

Doctorats Koch M. Koch, Kratz et Nagelschmidt.  
 Kratz & Nagelschmidt  
 A ce propos M. Blanc fait remarquer que les journaux  
 ont annoncé ces grades avant la collation officielle qui  
 ne sera faite en dernier ressort que par la commission  
 observations aux universitaires. Il propose qu'on en fasse l'observation  
 journaux aux D<sup>s</sup> journaux. adopté.

Impression thèse du M. Braun.  
 M. Brunner rapporte sur le cas de M. Braun Lecteur  
 de Strasbourg, qui avait fait imprimer sa thèse  
 avant l'assentiment définitif de M. Brunner. Suite  
 des explications fournies par M. Braun qui s'est  
 justifié devant M. Brunner, ce dernier propose de  
 terminer la malentendu qui a subsisté le texte de  
 la Dissertation Braun ayant été approuvé par le  
 professeur dirigeant du laboratoire où M. Braun avait  
 travaillé. Le grade de Docteur est définitivement  
 accordé à M. Braun.

demande M. Bieler  
 privat Docteur.  
 M. Martinet par le  
 même titre  
 Lecture est donnée de deux demandes de Privat Docteur  
 l'une de M. Bieler directeur de l'Institut agricole  
 l'autre de M. Martinet " " la Station laitière.  
 Les conditions requises par le règlement étant  
 pleinement satisfaites, ces deux demandes sont  
 accordées.

M. Le Doyen fait observer que M. Bieler a déjà  
 fonctionné comme professeur à la Faculté

des sciences dans l'academie. Il enverrait  
sans doute de lui accorder le titre de professeur  
sans autre qualificatif, Comme cela a lieu <sup>the Prider professeur</sup>  
dans l'autre cas. Le Conseil adopte.

Nomination de Doyen.  
per tour.

Bulletins delivres 9. Rentes 9  
Amstein 3 voix Chuard 6 voix  
M Chuard est élu Doyen de la faculte

Nomination du  
Doyen.  
M. Amstein.

Nomination du Secretaire

M Wilczek est élu par acclamation  
Le Doyen presente une proposition de M Maurer  
vice rector qui demande si la faculte des  
Sciences consentirait à nommer M Moser H.  
le celebre geographe voyageur de l'Asie centrale comme  
Docteur honoraire.

Nomination du  
Secretaire Wilczek

La faculte estime qu'elle aurait d'autres  
noms a proposer avant celui la.

Proposit. de Maurer  
de nommer M Moser  
Docteur honoraire.

Revisé sur les notes de M. Mayor.

par le Doyen  
J. Jollig.

Seance du 2 Novembre 1894.

President de M. H. Jollig, Doyen.

Sont presents: M. H. Jollig, Chuard, J. Dufour, Gaudard  
Brunner, Mayor, Foul, H. Dufour, Pelag, Junice,  
Reuverier, Goly et Wilczek.  
se font excuser M. H. Amstein et Blanc.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.  
 M. le doyen souhaite la bienvenue au nouveau  
 professeur de géométrie, M. Joly. M. Joly est  
 nommé bibliothécaire des thèses de la faculté des sciences  
 en remplacement de M. Racouche, appelé à Jéru.

M. Joly nommé  
 bibliothécaire  
 des thèses

Le recteur doit communiquer  
 officiellement aux journaux  
 la collation des grades

sur la proposition de M. le doyen, la faculté  
 décide d'inviter M. le Recteur à communiquer  
 officiellement aux journaux la collation des  
 grades aux candidats en sion de la faculté

Licences

et Licences et sciences mathématiques pures.

Candidats: Mlle. Wedell, Danonin et M. Hurgot, Roumain.

Licence M<sup>lle</sup> Wedell &  
 M. Hurgot.

Vu les bons résultats des examens des deux  
 candidats, le grade de licencié en sciences mathématiques  
 pures leur est conféré sans autre.

et Licence et sciences physiques et naturelles.

Candidat: M. Cherbanoff, Bulgare

Suspension des examens  
 de M. Cherbanoff.

Vu le mauvais résultat des examens oraux,  
 le doyen a simplement suspendu les examens,  
 ce qui est approuvé par la faculté. M. Cherbanoff  
 a donc échoué.

Doctorat et sciences.

Doctorat conféré à  
 M. Schmidt.

Le grade de docteur en sciences est conféré à  
 M. W. Schmidt, d'Elberfeld sur le  
 rapport du Jury composé de M. M. H. Dufour, Palay et Joly.

M. Jolly, Doyen sortant de  
 charge, exprime ses remerciements à ses collègues  
 pour la sympathie qu'il a trouvée auprès d'eux  
 pendant toute la durée de son doyenat.



Il passe ensuite la présidence au vocable de M. Chuard, qui est salué par acclamations.

M. Bruner remercie M. Jolles pour la façon remarquable avec laquelle il a dirigé les affaires de la faculté et souhaite la bienvenue à M. Chuard, en l'honneur des bonnes intentions et de la collaboration de ses collègues.

M. Chuard après quelques paroles de remerciements informe la faculté, que nous nous trouvons en présence de

Deux demandes d'agrégation

demandes d'agrégation  
de M. Jolles

pour un cours public de photographie.

Les demandes ont été présentées par :

- 1) M. St. Orsant-Portner, photographe à Lausanne
- 2) M. M. Faccard, assistant de chimie.

Après une longue discussion, à laquelle prennent part tous les membres de la faculté, on décide de présumer favorablement pour la candidature de M. Faccard, et définitivement pour M. Orsant.

Pour cela la faculté adopte

le point de vue suivant : Le règlement de l'Université prévoit que pour être Privat-Docent, il faut être porteur de titres académiques.

Or, seul M. Faccard remplit ces conditions. M. Faccard présente toutes les garanties voulues pour pouvoir donner un excellent cours théorique et pratique de photographie; il est attaché à l'Université comme assistant et possède sur M. Orsant l'avantage d'être chimiste, i. e. d. de pouvoir exposer les réactions chimiques de la photographie.

Approbation du règlement par le conseil de la faculté.

Le Bureau de la faculté est chargé de la rédaction  
de prières négatives pour la candidature Duret. Il  
l'atténuera le plus possible et pourra faire entendre  
au Département de l'Instruction publique que M.  
Duret pourrait mettre son laboratoire <sup>à la disposition des</sup> ~~à~~ étudiants  
en dehors de l'Université au même titre que  
le maître Sureau de l'Université p. ex. —

M. le doyen donne connaissance d'une lettre de

Visa du Département  
sur le diplôme de licence  
Hungot.

M. Hungot demandant que son diplôme de  
D. es sciences soit visé par le Département de  
l'Instruction publique. Adopté.

Leçon inaugurale  
de J. J. J. J.

M. le doyen annonce que M. le D. Paul Saccard  
fera sa leçon inaugurale sur l'embryologie  
végétale, Lundi, 12 Nov. à 5 heures.

M. le doyen constate qu'il serait  
désirable que les séances de la faculté eussent lieu  
toujours au même endroit.

M. Banner met gracieusement son bureau  
à la disposition de la faculté, à qui est accordé  
avec remerciements.

Tour entre prof.  
et étudiants.

M. Jollez propose d'organiser dans le courant  
des semaines d'hiver une "tour" entre  
professeurs et étudiants de la faculté.

Le doyen, les directeurs de l'école de Pharmacie  
et de l'école d'ingénieurs sont chargés de l'organisation.

Le secrétaire

Chibreck

Séance du 22 Mars 1895.

Présidence de M. Chuard, doyen.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présents M. M. Chuard, Amstutz, Blanc, Biltz, H. Dufour,

Jolly, W. Jequier, Foul, Reusser et Wilczek.

Sont excusés: M. M. F. Dufour, Ed. Dufour, Duplessis, Holy et Palay. Absent.

M. le doyen explique que la tenue "pièce" pour le semestre d'hiver n'a pas pu avoir lieu à cause des décès de M. le prof. Secrétan et les nombreux cas de maladie qui se sont produits dans le courant de l'hiver. Elle se fera au semestre d'été.

tenue renvoyée en été

Ordre du jour: Licences, participation de l'université à l'exposition de Genève, conditions d'admission aux examens pour l'obtention de grades. Nomination d'un correspondant de "l'Académische Review", adoption d'une nouvelle échelle pour l'évaluation des succès obtenus par les candidats aux examens. - Divers.

Licences.

et en sciences physiques et naturelles.

Deux candidats M. M. Lassueur et Nicollier

Vue le mauvais résultat des examens théoriques et oraux, les 2 candidats ne sont pas admis aux examens pratiques, ils sont donc échoués

Lassueur Nicollier

et en sciences mathématiques

Deux candidats M. M. Leyraz et Wey

Vue les bons résultats des examens, le grade de licencié en sciences mathématiques leur est conféré sans autre.

Leyraz Wey

Exposition nationale à Genève 1896.

La commission universitaire a décidé que notre

Exposition

Université participerait à l'exposition nationale de la façon la plus complète possible.

Notre faculté est réunie pour examiner quelle serait la manière de procéder et de quelles surfaces elle aurait besoin.

M. Jolley espère qu'on attend beaucoup de nous.

Genève se prépare depuis 4 ans et fera une exposition somptueuse. Ne pouvant pas concourir avec Genève pour la quantité, il faut le faire au moins pour la qualité.

L'École d'ingénieurs, seule de son genre, pourra faire une exposition très originale avec les travaux des élèves. Ceci n'est pas le cas pour la faculté proprement dite; il y a donc lieu d'établir soigneusement un programme.

M. Chuard. M. Dapples, directeur de l'École d'ingénieurs

étant un des signataires de la circulaire se rapportant à l'exposition, nous n'avons pas à nous occuper de l'exposition de l'École d'ingénieurs la dite École.

La commission universitaire pensait exposer un nouveau Recueil universitaire fourni de travaux de professeurs et des travaux d'étudiants.

M. Forel. n'est pas d'avis qu'il faille faire un nouveau recueil. Nous n'avons plus le temps nécessaire pour cela et l'expérience <sup>à</sup> prouve qu'il en faut beaucoup.

A. Favans du  
Professeurs.

Il ne faut pas exposer non plus les publications des professeurs. Une exposition de ce genre n'est pas décorative, le public ne la regarde pas.

Il propose de faire, ainsi que les Genevois l'ont fait pour Zurich, un catalogue contenant les

Titres des ouvrages et publications des professeurs.

Il sera là un travail d'une utilité durable que l'on consultera souvent. Il pourrait contenir aussi les travaux de nos prédécesseurs.

M. Chuard remercie M. Forel de son excellente idée.

On pourrait ajouter à cette brochure une notice historique sur l'université jusqu'à l'époque actuelle.

M. Forel expose qu'il y a deux manières de procéder.

1) On ne citerait que les professeurs qui ont été nommés à l'université

2) ou bien on citerait tous les professeurs du siècle, ou on pourrait encore parler d'une époque déterminée.

M. Blanc propose que chaque professeur fasse ce qui le concerne lui et son prédécesseur, ou que chaque professeur écrive l'histoire de sa chaire.

M. Le Joyeux constate que la faculté entière est décidée à espérer à Genève.

La proposition de M. Forel est adoptée à l'unanimité. Elle sera soumise ~~au~~ à la Commission universitaire.

L'étude du détail d'exécution de la proposition Forel ~~sera~~ est renvoyée à la prochaine séance.

On propose la faculté propose donc à la Commission universitaire :

1) Il ne sera pas publié de volume universitaire.

2) Au lieu de cela il sera publié une brochure selon la proposition développée par M. Forel. L'étendue de l'époque qu'embrassera cette brochure sera fixée ultérieurement.

3) L'État sera invité à consacrer l'argent que coûterait

ce volume, à notre exposition à Genève. (Propos. Jolliet).

B. Travaux des étudiants.

On pourra exposer les travaux de concours, les dissertations et les préparations qui pourraient les accompagner.

En premier lieu, M. Jolliet fait remarquer que l'article du règlement de l'exposition qui limite les travaux à exposer à ceux faits en 1894/95, ne s'applique pas aux travaux des étudiants de l'université, mais ne concerne que les travaux des écoles primaires, moyennes et supérieures.

Nous avons donc suffisamment de choses à exposer. Une discussion très suivie s'engage sur la manière de faire cette exposition.

La faculté décide qu'on exposera :

- 1) Quelques bons types de concours, en y joignant les matériaux, s'il y a lieu
- 2) La série complète des dissertations de 1883/96
- 3) La liste complète de tous les concours et dissertations sera publiée comme appendix à la brochure contenant les travaux des professeurs.

La faculté décide ensuite  
qu'elle exposerait  
y les Matériaux d'enseignement.

Il est bien entendu qu'on exposera que des choses ayant un caractère original.

Différents membres du conseil auront eu doré et déjà repris comptent exposer :

M. Jolliet, sa machine à vapeur les minéraux, pour laquelle il lui faudra 2 hommes et une force de deux chevaux,

M. Blanc, une collection type d'anatomie comparée  
pour laquelle il demande un crédit de fr. 350.-

M. Reuven, des profils, son nouveau tableau stratigraphique

M. H. Dufour, des appareils de démonstration

M. Wilcock, des photographies et livres d'enseignement  
etc.

M. Foel fait remarquer que l'absence de plusieurs  
de nos collègues ne nous permet pas de  
fixer, combien notre exposition prendra de place.

Une circulaire sera envoyée et chaque  
professeur indiquera, avant le 1<sup>er</sup> avril,  
combien il lui faudra de surface horizontale  
et verticale.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de "l'Académie  
Russe" demandant un correspondant. Celui-ci est désigné  
dans la personne de M. Wilcock, secrétaire de la faculté.

M. Wilcock correspondant  
de l'Académie Russe

Conditions d'admission aux examens.

La commission universitaire ayant adopté le point de  
vue, qu'il faut faciliter le plus possible l'intégration  
à notre université, nous nous trouvons dans l'obligation  
de modifier le règlement, qui admet aux examens  
universitaires chaque étudiant inscrit.

Conditions d'admission  
aux examens. Modifications au Règlement

M. Gollig propose d'ajouter au paragraphe du règlement  
en question la phrase suivante: est exigé

β. Un certificat de maturité suisse, ou titre  
jugé équivalent.

Question d'achat photographique

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Question Posent.

La commission universitaire ayant exprimé le vœux  
que la faculté ne repousse pas les offres de M. Posent,

photographie à Lausanne, (voir séance précédente),  
la faculté maintient sa décision du 1<sup>er</sup> Nov. 1894.  
Il appartient au Département de l'Instruction publique  
de nommer, s'il le veut, M. Ossent, photographe de  
l'Université, au même titre que le maître d'armes de  
l'Université p. ex.

Discours de  
M. Aug. Jaquet

M. le Doyen annonce la mort de M. le Dr. Aug. Jaquet  
professeur à Vevins. M. le Doyen a représenté la  
faculté à l'ensevelissement de notre défunt collègue.  
Il donne lecture d'une lettre de remerciements  
du Doyen de la faculté des sciences de Vevins.

Relecture  
du règlement

### Changements survenus au règlement de la faculté.

M. Blanc fait observer que de nombreux changements  
ont été faits au règlement de la faculté. Il décide  
que ce règlement soit réédité à nouveau.

Il lui est répondu que les changements ont été  
imprimés et collés successivement dans les règlements  
restants.

Envoi annuel  
du règlement  
corrigé aux  
professeurs

M. le Doyen priera M. le Secrétaire de l'Université  
d'envoyer chaque année un nouvel exemplaire  
du règlement corrigé à chaque professeur.

Appréciation  
des examens

### Appréciation des <sup>succès</sup> notes d'examen.

L'échelle de 1 à 5 ayant paru offrir de  
sérieux inconvénients à tous les membres présents,  
la faculté décide de retourner à l'ancien système  
et d'évaluer les succès par les notes de <sup>10</sup> à 0.  
Cette modification sera soumise à l'approbation du  
Département.

(ou cotation de 10, très bien à 0, très mal)



Sont proposés pour l'ordre du jour de la prochaine séance:  
par M. H. Dufour, l'Elaboration d'un programme pour la  
licence.

par M. Jolliez, la manière dont se font les examens de  
licence.

Le secrétaire *Guillorech*

Séance du 17 Mai 1895.

Présidence de M. Chuard, doyen.

Sont présents M. M. Chuard, Blanc Brunner Jaudard,  
Jolliez, Forel, Remyer, J. Dufour, et H. Dufour.  
M. Ch. Dufour est excusé.

Communication concernant  
l'exposition nationale

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.  
M. le doyen annonce qu'il a soumis nos  
décisions se rapportant à l'exposition nationale, à  
la Commission universitaire. Celle-ci ne s'est pas  
encore prononcée; elle attend les décisions des autres  
facultés avant de prendre ses mesures d'ensemble.  
Toutefois, <sup>le projet de</sup> la publication d'un Recueil universitaire a été  
abandonné.

La question de l'exposition nationale en reste donc là pour le  
moment.

M. le doyen communique encore que la surface demandée  
par la faculté est pour l'exposition est de 60 m<sup>2</sup>,  
surface verticale, et de 20 m<sup>2</sup> surface horizontale.  
De plus il nous faudra 2 héraux de force usuelle.

La proposition de M. Jolliez, tendant à  
ajouter au § 17. du règlement de la faculté une  
alinéa p.: "en exige: un certificat de réussite sur  
ou autre titre sup. équivalent," n'a pas encore

M. Jolliez au  
règlement.

été tranchée par la Commission universitaire. Comme il reste encore plusieurs modifications à faire au règlement, la distribution d'un catalogue règlement corrigé à chaque membre du conseil via les bureaux a été demandée au Bureau de l'Université.

Le règlement a tellement été modifié, qu'il faudra l'imprimer à nouveau.

Doctorat  
Lugeon

Doctorat de M. M. Lugeon.

Vu le rapport du Jury, qui apprécie la thèse de M. Lugeon, intitulée: "Etude géologique de la brèche du Chablais", par ~~la~~ ce travail bien, son travail écrit sur les ~~travaux~~ travaux par ce travail bien, et la façon dont il a soutenu sa thèse par travail bien, la faculté universitaire confère à M. Lugeon le grade de Docteur en sciences.

M. le Rector ajoute qu'il invite <sup>par carte spéciale</sup> à l'aveu ~~les~~ les membres du conseil à assister aux examens de Doctorat.

Exercices scientifiques et pédagogiques.

Exercices scientifiques  
et pédagogiques

Le conseil est unanime à reconnaître la grande utilité et l'importance de cette institution. Il s'agit de lui faire donner maintenant la sanction de l'officialité.

M. Wilreck fait remarquer, qu'à l'origine on avait prévu, que ces exercices auraient un caractère familial et qu'ils seraient absolument libres. Puis qu'on s'est engagé dans cette nouvelle direction, il faut examiner, si ces exercices devront avoir un caractère purement pédagogique ou ~~la~~ celui exercice d'un "repetitorium".

M. H. Dufour explique, qu'il a pratiqué ces exercices depuis  
plusieurs années et qu'il ne croit pas que le caractère  
de pédagogique exclue nécessairement celui de  
répétitoin.

M. Blanc a <sup>dirigé</sup> fait des exercices pédagogiques pendant l'année  
passée et a obtenu des résultats très encourageants. Il  
continue à <sup>en faire</sup> les diriger ce semestre avec M. Wilczek.

M. Foul propose de s'adresser directement au Département  
de l'Instruction publique et de lui faire des propositions.  
Il aimerait donner à ces exercices un caractère purement  
pédagogique. Il est naturel que chaque professeur tire  
les sujets à traiter de la matière de son cours. Le  
répétitoin aurait un caractère obligatoire qui serait  
en contradiction avec la liberté de l'étude et de  
l'enseignement universitaire.

M. le Doyen insiste sur la nécessité d'étudier cette question  
importante sous toutes ses faces. Il y a toute une  
organisation à créer. Il propose d'en renvoyer l'étude  
à une commission. Sont nommés membres de  
cette commission: M. B. Blanc, H. Dufour et Jollif.

Modification des Règlement.

L'art. 4. du règlement prévoit, qu'un candidat peut  
se présenter 3 fois aux examens de licence, mais il  
ne spécifie pas <sup>quel</sup> l'interval de temps. Il est arrivé tout  
dernièrement que deux candidats ont échoué. Ils ont  
désiré se représenter pour à la fin du semestre d'été. Le  
Bureau n'a pas pu le leur refuser, quoique il estimer que  
le temps écoulé depuis leur échec jusqu'à la nouvelle  
session fut beaucoup trop court.

Modification  
au Règlement

Mr. le doyen propose de <sup>modifier</sup> ~~revoquer~~ l'art. 47. <sup>dans le sens</sup> par  
de l'article 48. (se rapportant au doctorat), dans lequel  
un interval de 6 mois est pris d'une séance à  
l'autre, en cas d'absence. La proposition de Mr. le doyen  
est adoptée en principe. La rédaction en sera faite  
dans la prochaine séance.

Dissertation  
manuscrite

Mr. Brummer fait la proposition suivante: Les  
candidats au doctorat présenteront le manuscrit de  
leur travail à un jury qui l'examinera.  
Si le travail est accepté, il sera muni de l'«imprimatur»  
du doyen. Les candidats devront déposer leur  
travail imprimé, avant qu'ils puissent être admis  
aux examens.

La proposition de Mr. Brummer, approuvée par Mr. Jolly,  
est prise en considération et renvoyée à Mr. le doyen  
pour qu'il se procure des renseignements auprès des autres facultés.  
L'omission involontaire.

Jubile Ch. Dufour

Mr. Foul informe le Conseil, que notre illustre  
collègue, Mr. Ch. Dufour arrive cette année  
en 70<sup>me</sup> anniversaire d'enseignement non  
discontinu dans le canton de Vaud. Il propose  
de fêter par un Jubilé solennel cette belle  
carrière académique. Nos collègues de la Suisse  
allemande y participeront; un doctorat d'honneur  
de l'université de Jénich ou de Bâle sera  
conféré à cette occasion à notre cher collègue.  
Le conseil unanimement remercie Mr. Foul de  
sa proposition.

Jubile Foul.

Mr. Brummer propose de fêter ensemble Mr.  
Ch. Dufour et son élève Mr. Foul qui  
accomplit la 25<sup>me</sup> année d'enseignement

supérieurs. M. Foul proteste. Il est touché de cette marque de sympathie, mais il ne faut pas mêler les deux choses. M. le Doyen réplique, qu'on discutera la proposition Brummer en l'absence de M. Foul.

Il appartient à la faculté des sciences d'organiser le Jubilé en l'honneur de M. Ch. Dufour. Sur la proposition de M. Gallig, le bureau de la faculté est chargé de s'entendre à cet effet avec la Commission universitaire et le Département de l'Instruction publique.

Chitwick

Séance du 27. Mai 1895

Président de M. Chuard, Doyen.

Sont présents: M. Chuard, Blanc, Brummer, Ch. Dufour, G. Dufour, Britay, Remoin et Wilcock.

M. Leumann, pharmacien à Lausanne, demande à donner comme privat-docent un cours sur la théorie du microscope. La Commission universitaire a été saisie de cette demande. La faculté a répondu favorablement à la demande de M. Leumann.

M. Leumann privat-docent.

M. Dimitri Jomser, stud. scient. à Stuttgart demande à être immatriculé à notre université pour y faire ses examens de doctorat. Il présente comme thèse un travail imprimé en 1892 intitulé:

Ueber die Versäckerung des Bleisulfids in Bismut.

Il invoque en sa faveur le § du règlement de la faculté, qui prévoit, qu'exceptionnellement un travail imprimé pourrait être accepté comme thèse.

Doctorat Dimitri Jomser

Avant de trancher cette question, il s'agit d'examiner le travail de M. Toussier, pour savoir s'il est la base d'une thèse. Comme ce travail touche à des questions physiologiques, M. H. Dufour est chargé de l'examiner à ce point de vue. M. B. J. Dufour et Willet le jugeront au point de vue botanique.

Un sujet de la proposition de M. Brunner, faite dans la séance du 17 Mai, et demandant que les candidats déposent leur thèse imprimée, avant d'être admis aux examens, M. le doyen communique que ce mode de procéder, est appliqué à la faculté des lettres.

M. le doyen fait remarquer qu'il se trouve dans le programme des cours de la faculté des sciences plusieurs cours qui ne rentrent pas dans la section des sciences naturelles, et qui sont répétés ailleurs. Il propose, pour simplifier le programme, de les placer dans leurs sections respectives seulement. Adopté.

M. le doyen communique ensuite que les propositions d'achat pour la bibliothèque cantonale doivent être faites dans le courant de la semaine.

M. le prof. Brunner se plaint à la faculté de ce qu'il n'a plus l'entière jouissance de son laboratoire de photographie. Par décision du Département de l'Instruction publique, celui-ci a été mis à la disposition de M. Taccard, privat-docent de photographie, et ses élèves, pendant deux jours par semaine.

M. Brummel déclare qu'il lui est impossible de travailler dans ces conditions.

M. le Doyen est chargé de concert avec M. le Recteur, de s'occuper de cette affaire et de faire des démarches auprès du département.

Wilczek

Séance du 28 Juin 1895.

Présidence de M. Chuard, doyen.

Sont présents: M. M. Chuard, Brummel, Brilay, Blanc, Foul Gollig, H. Dufour, Y. Dufour, Dapples.

Sont excusés M. M. Ch. Dufour et Wilczek.

M. le doyen expose les discussions auxquelles a donné lieu au sein de la Commission universitaire la question du remplacement de feu M. le prof. Ch. <sup>Charles</sup> Secrétan et le désir qui s'y est manifesté de voir s'introduire à l'université un cours de psycho-physiologie, ainsi que les divergences d'opinion qui se sont manifestées au sujet de la faculté à laquelle serait attribué ce nouveau cours.

Cours de psychophysio-

Puis il donne lecture d'une lettre de M. le Secrétaire de l'université par laquelle la faculté est invitée à examiner cette question, et plus spécialement, s'il conviendrait de charger de ce cours M. le prof. Herzen, d'après le programme qu'il a élaboré. La discussion est ouverte sur ces propositions.

M. Forel propose: 1) de se prononcer favorablement à l'introduction d'un cours de psycho-physiologie,

Et d'accepter ce cours au programme de la faculté des sciences.

Tout en admettant la 1<sup>re</sup> proposition, M. M. Brunner, H. Dufour, Ch. J. Dufour, Blanc, Jollig, etc, s'opposent à la seconde.

M. J. Dufour fait remarquer, qu'un cours de philosophie des sciences serait désirable avec un cours de psycho-physiologie. Le vœu rencontrant l'assentiment général, il en est pris note pour une discussion ultérieure.

M. Blanc propose que la faculté, tout en se déclarant favorable à l'introduction de l'enseignement de la ~~et~~ psycho-physiologie à l'université, émette l'avis que ce cours soit <sup>attribué</sup> rattaché à la faculté à laquelle appartient le professeur qui en sera chargé.

Cette proposition, opposée à celle de M. Fouch, est votée à l'unanimité, M. Fouch étant absent pendant le vote. Le bureau répondra dans ce sens à la commission universitaire.

Adjonctifs au Règlement. Propositions individuelles:

M. Brunner propose de compléter le règlement (examens de Doct) relatif aux examens du doctorat en y introduisant une disposition permettant de faire subir éventuellement des examens pratiques.

Sur l'observation de M. Jollig que l'art. 41. contient déjà cette disposition, il est décidé qu'on la complètera en ajoutant à l'art. 50. un paragraphe disant que:

si des épreuves pratiques sont exigées



d'un candidat, celui-ci aura en outre à verser lors de son inscription une finance supplémentaire correspondant aux frais occasionnés par <sup>ces épreuves</sup> celles-ci. Cette finance sera fixée pour chacun des laboratoires et rentrera en entier dans la caisse de ceux-ci."

Programme d'études.

Sur la proposition de M. Golliez il est décidé que l'on établira pour les licences <sup>Programme d'études des licences.</sup> en sc. mathématiques, en sc. physiques et naturelles et en sc. phys. et mathém. un programme d'études dont on renvoie la discussion à <sup>une</sup> la prochaine séance.

Chilcreff

Séance du 22 juillet 1895, à 11h

Présidence: le Doyen.

Présents: MMs. J. Dupuis, E. Renversier, G. Belas, Jaffler, Golliez, le Doyen.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Licences: le Président annonce que les candidats à la licence, MMs. Nicollier et Cherbanoff ayant obtenu des moyennes insuffisantes, le 1<sup>er</sup> pour les travaux écrits (4,6), le 2<sup>e</sup> pour les épreuves écrites et orales, le Bureau du Conseil a décidé de ne pas les admettre aux épreuves pratiques. Le Conseil ratifie cette décision.

Doctorat: le rapport des professeurs relégués, concernant les épreuves du doctorat de M. Ullmann, branche principale, Chimie, conclut à passer favorablement auprès de l'Université pour la collation du grade de Dr en sciences. Le Président est adopté par le Conseil.

Programme d'études des licences.

Reçu des candidats à la licence - Nicollier & Cherbanoff.

Doctorat Ullmann

Démission de M. Forel. Après 25 ans d'enseignement dirigés à la Fac. des sc. M. le prof. Forel a donné sa démission de prof d'anatomie et physiologie générales, tout en offrant de continuer son activité à l'université en donnant des cours libres de géographie physique. Le département en annonçant cette détermination au Sénat a obtenu l'acquiescement de son intention de confier à M. Forel le titre de prof. honoraire. Le Président informe le conseil qu'à la séance du Sénat, il a déclaré au nom de la Faculté que celle-ci accueille avec empressement la nouvelle de cette distinction, qu'elle eût en plaisir à demander elle-même pour M. Forel.

Avant <sup>à son</sup> remplacement, M. Forel consulte émet l'avis que 2 solutions sont possibles: 1° confier le cours à un jeune médecin qui peut-être attirerait des étudiants en médecine 2° demander à M. le prof. Blane de se charger de cet enseignement. Le doyen donne lecture d'une lettre de M. Blane qui expose les motifs qui l'engageraient éventuellement à accepter cet enseignement. Après discussion, à laquelle prennent part MM. Reneris, Golliez, J. Dufour, le conseil décide à l'unanimité de proposer à l'université de confier à M. le prof. Blane le cours d'anatomie et physiologie générales.

M. Reneris et Golliez demandent que les cours que donnera M. Forel soient inscrits sur le titre de géographie physique, estimant qu'il est important de voir cet enseignement prendre naissance à notre Faculté. admis

Programme  
d'études

Programme d'études. Étant donné l'impossibilité de s'occuper séance tenante de cet objet, M. Golliez propose de nommer 2 commissions chargées, l'une de préparer un projet pour la licence en sc. phys. et naturelles, l'autre de la même tâche pour les licences en mathématiques pures et en sc. math.

et physique. Le conseil adopte et compose la 1<sup>re</sup> commission de  
 MM. H. Dufour, Blanc, Revenir  
 La 2<sup>me</sup> de MM. Anstéin, Joly, Mayor.

Sur la proposition de MM. Jolly et Revenir, les deux  
 commissions sont en outre chargés :

- de l'étudier la possibilité et l'utilité de scinder en  
 deux groupes à échelons différents, les travaux de licence
- de l'étudier le remaniement du règlement dans  
 le sens de l'établissement de 3 licences, suivant  
 système français.

Règlement de l'enseignement de la licence

- 1<sup>re</sup> licence en sc. mathématiques
- 2<sup>e</sup> " " " physiques
- 3<sup>e</sup> " " " naturelles

La séance est levée à 12 h. 15.

Rédigé sur les notes de M. J. Dufour  
 par M. S. Chuard, doyen.

Séance du 21. Oct. 1895.

Président: M. Chuard, doyen

Présents: MM. Chuard, Anstéin, Blanc, Brunner, Ch. Dufour,  
 H. Dufour, J. Dufour, Duffler, Jolly, Revenir et Wilerich.  
 Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sur le rapport de M. le doyen, la faculté décide  
 favorablement pour la collation des grades suivants:

- 1<sup>re</sup> Licence en sc. phys. et nat.  
 à M. E. Lohr, de Büllet
- 2<sup>e</sup> Licence en sc. phys et math.  
 à MM. Waldener et Nicolle
- 3<sup>e</sup> Doctorat en sc.  
 à M. Dimitri Loussier, Roumain.

Licence Lohr, Nicolle et Waldener

Doctorat Loussier

Plan d'études Plan 1 Etudes.

M. H. Dufour rapporte au nom de la Commission chargée d'examiner le plan d'études pour la licence en sc. phys. et nat.

En ce qui se rapporte à la question de deux licences distinctes

en sc. phys. et en sc. nat.,

la Commission se prononce négativement.

Pour les examens la Commission propose:

de mettre les étudiants au bénéfice du § 48 du règlement général de l'Université.

Les examens partiels seront facultatifs et se feront à la fin de la 1<sup>re</sup> année d'études. Ils seraient valables pour les 3 ou 4 semestres suivants. Toutefois les travaux écrits de toute nature se feront à l'examen final.

M. Boustien rapporte au nom de la Commission chargée d'examiner le plan d'études pour la licence en sc. phys. et math., et math. pures.

Il propose que pour la licence en sc. phys. et math. les épreuves soient divisées en deux parties.

La 1<sup>re</sup> relative aux sc. phys., pourrait avoir lieu au bout de la première année d'études.

La 2<sup>e</sup> relative aux sc. math. et phys. et math. pures ne pourrait avoir lieu qu'une année au moins après la précédente.

Les candidats auraient en outre la faculté de subir des examens sur le calcul différentiel, la géométrie et la mécanique aux époques prévues par le règlement de l'École d'Ingénieurs. Il sera tenu compte des notes obtenues à ces examens.

M. Boustien émet le vœu que les licenciés en sc. math. pures puissent postuler la 1<sup>re</sup> année

places de maîtres secondaires pour les mathématiques, dans le canton.

Après discussion les plans d'Etudes présentés par les deux commissions sont adoptés après quelques modifications. Ils seront imprimés et les épreuves envoyées à chaque professeur intéressé.

La discussion porte ensuite sur les dispositions relatives aux examens. Les propositions de M. Kuster sont admises en principe. Le détail de ces propositions ainsi que les propositions de M. H. Dufour seront discutés dans une séance ultérieure.

M. Jolly retire sa proposition relative à deux b'ancs distincts. Jubilé de MM. le prof. Ch. Dufour et F. A. Foul.

La faculté ~~entière~~ <sup>décide à l'</sup> est unanime de fêter dignement ces deux chers et illustres collègues.

En principe elle décide d'organiser un banquet en leur honneur et de leur offrir à chacun un souvenir.

La discussion du détail est renvoyé à la prochaine séance. M. H. Blanc propose qu'à l'avenir les cours de privat-docents ne figurent plus dans "l'Annuaire" de la faculté. Adopté. M. le doyen présentera ce vœu au Conseil universitaire.

M. Brunner porte à la connaissance du conseil que le département de l'Instruction publique n'a pas encore donné suite aux plaintes qui lui avaient été adressées, au sujet du laboratoire de photographie. M. Brunner se trouve dans l'impossibilité de continuer ses recherches et de faire travailler les étudiants; de plus il ne lui a pas été possible de fournir les clichés pour son article de Revue que

Jubilé Ch. Dufour & Foul.  
Cours de Privat-docents dans le horaire des cours.  
Laboratoire de photographie.

## Exposition de Genève

voulait écrire sur l'école de la formation de chimie  
le rédacteur de la „Chemiker-Zeitung“.

Le conseil prend note des plaintes de M. Bannier;  
M. le Doyen fera le nécessaire, afin que des nouvelles  
demandes soient faites par la Commission universitaire  
auprès du Département.

Séance du 10 Nov. 1895.

Présidence de M. Chuard, Doyen

Présents MM. Chuard, Blanc, Brunner, H. Jolly, H. Dufour, Hölz  
et Wilsch. Absents: MM. Ansterni, G. Dufour, Pannier.

L'adoption du procès-verbal de la dernière séance est renvoyée à la prochaine  
séance.

Plan d'études Plan d'Étude. M. Ansterni a soumis des propositions  
qui sont tenues en bas du procès-verbal précédent.

La disposition concernant les examens facultatifs, selon art. 48  
du règlement général de l'université, figure dans le plan  
d'étude. M. H. Dufour est chargé de la rédaction.

Licence en math. pures. M. Ansterni propose de retrancher  
du programme de cette licence la physique expérimentale  
et la minéralogie.

M. H. Dufour propose d'adopter le programme adopté  
par le département à l'occasion de la licence de  
M. de Wedell. La discussion est renvoyée.

Règlement licence M. Bannier fait observer que le règlement de la  
es. sc. pharmaceut.  
licence es. sc. pharmaceutiques devant être révisé prochainement,  
il y aurait intérêt à attendre encore un peu,  
afin que toutes les révisions puissent être publiées  
en même temps. Adopté.

Mr. le Doyen donne lecture d'une lettre de Mr. Reunier, attirant l'attention du Conseil sur les inconvénients qui résultent des changements continuels apportés à "l'horairi" des cours au commencement de chaque semestre. Il émet le vœu qu'aucun changement ne puisse être fait sans le consentement de Mr. le Doyen.

Inconvénients de l'horairi des cours.

Mr. Jolliez explique que la lettre de Mr. Reunier est due probablement aux conflits d'heures des cours qui a eu avec M<sup>rs</sup>. Reunier, Brimmer et Brunstein. Il propose que Mr. le secrétaire de l'Université devra se conformer au plan d'études lors de la composition de "l'horairi".

Exclusion de l'horairi des cours de privat-docent.

Adopté.  
Mr. le Doyen annonce que la Commission Universitaire eccluse de "l'horairi" les cours des Privat-docents.

Mr. le Doyen répondra à Mr. Reunier si'il peut donner suite de sa lettre pour l'avenir.

Mr. le Doyen donne lecture de la copie de la lettre envoyée à Mr. le Recteur au sujet de la réclamation de M<sup>rs</sup>. Beugnot.

Régulation de l'horairi de M<sup>rs</sup>. Beugnot.

Jubilé de M<sup>rs</sup>. Dufour et Foul  
Une commission, composée de Mr. le Doyen et de M<sup>rs</sup>. les directeurs des 2 sections de la faculté, assistés de M<sup>rs</sup>. Blanc et Jolliez est chargée de faire le nécessaire pour une digne rétrospective de ce jubilé.

Quant aux directions à suivre, le Conseil décide ce qui suit.

Le jubilé se célébrera Vendredi 10 Dec 1895.

Un grand banquet aura lieu, auquel seront priés d'assister M<sup>rs</sup>. les professeurs de l'Université et M<sup>rs</sup>. les étudiants de la faculté des sciences à défaut d'une "Academia", les membres du Conseil

verront les présidents des diff. soc. académiques et les  
 inviteront à se réunir dans le but d'organiser une  
 promenade aux flambeaux. A cet effet on  
 demandera un subside au département ou au fonds  
 universitaires. Seront invités officiellement des  
 représentants des Universités Suisses, du conseil de l'École  
 polytechnique, des collèges <sup>le Lyndig' de Morges</sup> ~~de Morges~~ et  
 des différentes commissions auxquelles ~~il~~ fait partie  
 M<sup>r</sup> Ch. Dufour.

on fera circuler

et une liste d'adhésion au banquet

et une liste de souscriptions dont le montant serait  
 affecté à faire un cadeau aux deux subsides.

Enthousiasmé

Séance du 14 Dec. 1895

Président de M<sup>r</sup> Chuard, Doyen.

Présents: M. M.

Jubilé Foul  
 et Ch. Dufour.

Jubilé Dufour et Foul

M<sup>r</sup> le Doyen annonce que la promenade  
 aux flambeaux projetée pour le jubilé de M. M. Dufour  
 et Foul sera renvoyée à cause d'un vent qui  
 veut de frapper la Société de Lofrique.

Le conseil décide d'inviter les présidents des diverses  
 corporations académiques à venir prendre le  
 café avec nous, le soir du jubilé.

Le conseil apprend avec plaisir qu'à cette occasion  
 la Société "Helvétia" enverra sa section de  
 chant pour égayer notre fête par quelques chœurs.



M<sup>r</sup> le Doyen donne connaissance de la liste des invités officiels. Le prix du banquet sera de fr. 8.- vin compris. Le nombre des participants sera de 80 à 100. M<sup>r</sup> le chef du Département de l'Instruction publique a accordé une subvention de fr. 200.- pour la réception des invités. Sur la proposition de M<sup>r</sup> H. Blanc, M<sup>r</sup> le Doyen fera le nécessaire afin que M<sup>r</sup> le Rector donne cours à la faculté des sciences les deux premiers jours des Fêtes 19. Oct., date à laquelle le banquet a été fixé définitivement.

Examens. Sur le rapport des Commissions respectives, la faculté prie avec faveur pour la collation des grades suivants

- Doctorat en sciences:  
 à M<sup>r</sup> Cardmann, chimiste, de Bayreuth,  
 à M<sup>r</sup> L. Schenk, zoologiste, de Wörthe.

Doctorat  
 Schenk & Cardmann

Doctorat

M<sup>r</sup> Robadey, pharmacien, demande candidat au doctorat en sciences, demande à être libéré des travaux écrits et oraux prévus par le règlement pour l'obtention du grade de docteur et c.  
 Il s'appuie pour cela sur le fait, qu'à la faculté de médecine, ces épreuves ne sont pas exigées des candidats.

Candidature au doctorat.  
 de M<sup>r</sup> Robadey.

M<sup>r</sup> Widerich fait remarquer, qu'on ne peut pas comparer les deux doctorats et s'oppose à la demande de M<sup>r</sup> Robadey.

La question est renvoyée, afin de prendre des renseignements sur le mode d'ajournement des

## autres Universités Suisses.

Modification au règlement. Modification du règlement, pour ce qui concerne l'admission aux examens et les notes d'examen.

M<sup>r</sup> le Doyen annonce que votre règlement sera modifié dans le sens de celui de la faculté des Lettres.

[Voir séance du 19 Mars 1895]

Le texte proposé à la ratification du Département sera:  
pour § 22.:

Le Jury apprécie chaque épreuve par des notes allant de 10 (très bien) à 0. (très mal.)

pour § 17. : on ajoutera après la lettre a) une lettre ou abrévié b.

ou un certificat de maturité suisse ou autre titre jugé équivalent par le Council de la faculté.

Dimission du Secrétaire de la faculté.

M<sup>r</sup> Wilczek annonce au conseil qu'il desire être relevé de ses fonctions de secrétaire de la faculté et qu'il enverra sa démission pour la prochaine séance.

Frequentation des séances du conseil.

M<sup>r</sup> Reuviel déplore la faible fréquentation des Council par les professeurs de la faculté. Il demande à quoi cela tient et comment on pourrait y remédier.

M<sup>r</sup> le Doyen répond que cela résulte du fait que toujours les uns ou les autres de vos collègues se trouvent empêchés d'assister aux séances.

Il tâche de fixer les séances aux heures qui désorganisent le plus petit nombre possible de vos collègues.

Wilczek

Séance du 29. Jaur. 1896.

Présidence de M. Chuard, doyen.

Sont présents M. M: Chuard, Blain, <sup>Brunner</sup> Arlay, H. Dufour, Ch. Dufour, Foul, Reuver et Wilczek.

M. M. Ch. Dufour et Foul remercient la faculté de la part qu'elle a prise à leur jubilé.

M. le doyen donne connaissance de la lettre de démission de M. Wilczek comme secrétaire. M. Wilczek consent à remplir ses fonctions pendant le semestre encore.

M. Brunner annonce, que le conseil de l'École de Pharmacie a adopté pour la licence et sciences pharmaceutiques le programme des examens fédéraux de pharmacie.

M. le doyen communique la correspondance p. et c. avec M. Aumann, privat-docent, au sujet d'un cours de bactériologie à donner <sup>sur</sup> la faculté des sciences et de médecine. Le Département de l'Instruction publique avait autorisé directement M. Aumann, sur la demande de celui-ci, faite également directement à Doumer ce nouveau cours, tandis que la faculté n'avait eu à se prononcer sur l'habilitation de M. Aumann que pour un cours de théorie optique du microscope. La commission universitaire, à l'occasion d'un cas récent, ayant exprimé le vœu que des changements de direction dans l'enseignement d'un privat-docent ne se produisent plus sans l'aveu de la faculté intéressée, le doyen a jugé nécessaire de soumettre le cas au conseil.

X Le conseil accepte cette décision qui sera soumise à la ratification du Conseil Universitaire.

Jubilé Dufour & Foul.  
Programme des examens de pharmacie.  
Cours de bactériologie de M. Aumann.  
Changement de cours des privat-docent.

Après discussion à laquelle prennent part M. M. Wisczek  
Blanc, Renouir, H. Dufour, Foul et Bouzet, le  
Conseil décide

- 1) Proposition Bouzet, de passer à l'ordre du jour
- 2) Proposition Foul. de soumettre à la  
Commission Universitaire la question de principe,  
savoir comment la revia docendi doit être  
interprétée.

Le conseil émet en outre le vœu que les nouveaux  
cours soient d'abord annoncés à la faculté, pour prière.  
Le conseil décide enfin que le cours de Mr. Ceston  
ne serait pas inscrit dans le programme de la  
faculté des sciences.

Habilitation  
Mr Seiler.

Mr le Doyen donne connaissance d'une demande  
d'habilitation de Mr. F. Seiler, chimiste cantonal,  
accompagnée des pièces nécessaires, pour un  
cours d'analyse chimique et bactériologique des  
denrées alimentaires.

La faculté ayant pris connaissance des pièces produites  
par Mr. Seiler, émet à l'unanimité un avis  
favorable à son habilitation. Mr. Seiler s'entendra  
avec le prof. titulaire des cours, Mr. Peiley pour  
les détails.

### Exposition Nationale

Exposition  
nationale

Le doyen avertit que Mr. Melley, architecte et professeur à  
l'Université, est commissaire de l'Université et qu'il est  
à lui, qu'il faut confier, pour l'arrangement, les  
objets  
à exposer.

Quand à l'indet, on décide de laisser chaque  
professeur libre d'établir à sa guise la liste de ses  
travaux.

Séance du 23 Mars 1896

Présidence de M. Chuard, doyen.

Sont présents: M. M. Ch. Dufour, L. Blanc, L. Jolly, Joly  
Remerier, H. Dufour. Sont excusés: M. M. Bruner, Aoustini et Wilcock.  
Malgré le petit nombre de membres présents, la séance est ouverte.

M. le Doyen donne connaissance

1) d'une lettre du D<sup>pt</sup>. de l'Instruction publique, annonçant que  
M. P. Seiler est agrégé privat-docent à l'université.

2) d'une lettre de la Ville de Dôle, insistant à souscrire pour le  
monument Pasteur.

M. le Doyen annonce que la Cour. Universitaire  
donnera fr. 100 - 200.

M. Ch. Dufour estime que cette somme est assez ronde. Le  
conseil se range à cet avis.

Examens de licence

Après les examens, <sup>civils</sup> les candidats Juel et Viet se sont retirés.

Les examens ne sont pas échoués, les candidats auraient pu  
continuer, mais sur l'avis de M. Aoustini, ils se sont retirés.

Les candidats estimant qu'en se retirant, ils n'ont pas échoué  
et que la finance d'inscription leur reste acquise. Le conseil  
estime que ses examens doivent être considérés comme échoués.  
La moitié seulement de la finance sera restituée.

Licence en pharmacie. 3 candidats M. M. Dimitcheff  
Palitschkin Roff et Khoff. M. Khoff seul a obtenu des  
votes permettant de lui conférer le grade de licencié. Admis.

Lettre Popoff. M. Popoff, élève régulier de l'école d'ingénieurs,  
demande à sortir de l'école pour passer en sciences  
physiques et naturelles. Ses titres étant en ordre, cet élève  
sera immatriculé et se présentera quand il sera prêt.

M. Seiler  
Hauscription  
Monsieur Pasteur - docteur

Examens de M. Juel & Viet

Licence Hoff  
Monsieur Popoff à la faculté des sciences

Formule pour l'impression des thèses. Formule pour l'impression des thèses. M<sup>r</sup>. le Doyen propose la formule suivante: La faculté des Sciences de l'Université de Louvain a admis la Disertation de M<sup>r</sup>. .... et en autorise l'impression.

M<sup>r</sup>. Blaise propose de n'en prendre que la dernière partie: La faculté etc, autorise l'impression de la thèse de M<sup>r</sup>. .... La formule de M<sup>r</sup>. Blaise est adoptée.

Doctorat Hochreutener Il est exposé que la candidat Hochreutener avait demandé à passer son doctorat ici. Sa thèse avait été jugée insuffisante. M<sup>r</sup>. Hochreutener ayant passé dès lors son examen à Genève, il ressort des circonstances dans lesquelles cet examen a été fait, que le dépôt de la thèse de M<sup>r</sup>. Hochreutener est une

restitution de commencement d'examen de doctorat. Donc la  $\frac{1}{2}$  de la  $\frac{1}{2}$  financa d'inscription lui sera restituée. Conditions d'admission aux examens.

Condition d'admission aux examens. Le Département a répondu à votre demande des nouvelles conditions d'admission aux grades. Au sujet de l'équivalence des titres, il est supprimé la phrase: Sur le portais des professeurs intéressés.

### Règlement de la faculté

Reimpression du règlement Le règlement de la faculté ayant été considérablement modifié, il est urgent de le réimprimer. Adopté.

Brochure pour l'exposition de Genève M<sup>r</sup>. le Doyen donne lecture de la brochure qu'il a rédigé sur la faculté pour l'Exposition de Genève. Le conseil remercie M<sup>r</sup>. le Doyen de sa peine.

Travaux de Dupon. Schuylen Dup. essai à introduire dans l'index y faire rentrer les travaux de M. M. L. Dupont, Duplessix - Schuylen, Foul, etc. Schardt. Adopté

Doctorat Robadey. Mr. Robadey, porteur d'un diplôme fédéral de pharmacien demande la suppression des examens oraux et écrits du doctorat. Il appuie sa lettre d'une autre lettre de Mr le prof. Kastwich de Genève, d'après laquelle le candidat ne ferait qu'un examen oral. Mr R. s'appuie aussi sur le cas de Genève, où les chimistes diplômés ne font que le dépôt de leur dissertation. Quant à Berne, les pharmaciens suisses sont dispensés de l'examen écrit.

Mr. Brunner envoie son avis par écrit. Il s'oppose à ce qu'une si grande facilité soit accordée aux pharmaciens.

Mr. Blanc estime qu'on ne peut pas prendre une décision immédiatement; il désirerait qu'une commission fasse des propositions pour le semestre prochain.

Mr. Ch. Dufour estime qu'on ne peut pas décider sans Mr. Brunner. Il faudrait s'en tenir.

Mr. H. Dufour demande qu'on fasse une étude générale et que la mesure soit uniforme en Suisse. Il serait bon que Mr. Brunner prenne l'initiative au nom du <sup>council</sup> bureau de la section de pharmacie.

Mr. Jolliet fait remarquer qu'en matière de pharmacie il serait bon de connaître l'opinion de Mr. Duzgel, particulièrement intéressé dans le cas Robadey, puisqu'il en dirige le ~~travail~~.

Mr. Duzgelhardt demande à passer son doctorat, bien qu'il ait fait sa dissertation ailleurs. Les branches choisies sont: Physique, ou Botanique, Minéralogie. Il demande à passer en allemand. Il sera répondu affirmativement au candidat, tout en réservant de voir plus tard, si on lui fera passer des épreuves pratiques, en suite d'un rapport de Mr. H. Dufour.

Fausait sur les notes de Mr. le Doyen

Eluloch

Doctorat Robadey  
 Discussion générale concernant l'équivalence ou les dispenses pour le doctorat  
 Duzgelhardt  
 Candidature de Duzgelhardt

Séance du 19 Mai 1896.

Présidence de M. Chuard, Doyen.

Sont présents M. M. Chuard, Blanc, Brunner, H. Dufour  
et Wilczek. M. M. Ch. Dufour est excusé. Dumstein

Prélat et Golliez sont excusés.

Décision du  
Conseil Univers.  
concernant  
Restitution  
de la finance  
d'inscription

M<sup>r</sup> le Doyen annonce que le conseil universitaire  
a tranché le cas de M. Hockrentner dans le  
sens, que le dépôt de la thèse est considéré comme  
une commencement d'examen. La moitié  
seulement de la finance d'inscription sera  
rendue à M. Hockrentner.

Cas de M. Robadey.

Candidature  
Robadey.

M. Brunner présente un rapport sur la façon  
dont se font les examens de doctorat aux Universités  
suisses. Il renoue de ce rapport que nulle part  
les facilités demandées par M. Robadey sont  
accordées. Accéder à cette demande, serait  
dégrader notre doctorat. Le conseil unanime  
se range à l'avis de M. Brunner et la  
demande de M. Robadey est repoussée.  
cette décision figurera dans le nouveau  
règlement de la faculté.

ajouté au  
règlement

Immatri-culation  
des jeunes filles  
soltant de l'école  
supérieure communale

Immatri-culation des jeunes filles soltant de  
Gymnase supérieur communal.

La direction du Gymnase supérieure des jeunes  
filles demande, qu'elle seraient les modifications  
à apporter au programme de cet établissement,  
afin que ses ressortissantes puissent être  
immatri-culées comme étèves de la faculté  
des lettres et des sciences.



En principe le conseil décide que les candidats sortant de cette école pourraient être immatriculés.

La faculté des lettres est arrivée à la même conclusion, elle propose d'augmenter le programme d'un cours de logique.

M. H. Dufour expose qu'il ne faut pas que les jeunes filles soient immatriculées plus facilement que les jeunes gens. Le gymnase supérieur des jeunes filles n'ouvrira à l'Université qu'une faible minorité de ses élèves, lesquelles subiront une préparation spéciale dans la dernière année d'études. Il est nécessaire de fixer un programme minimum, car les autres cantons pourront envoyer des candidats aussi. Il faudra bien insister sur le fait, que l'immatriculation ne donne pas sans autre droit à l'accès aux grades. L'anglais pourra remplacer le grec, les deux langues nationales sont exigées, ainsi que cela se fait pour la "maturité fédérale". De la comparaison entre les programmes du gymnase classique et du gymnase supérieur des jeunes filles, il ressort les points suivants. Pour les sciences physiques le programme est à peu <sup>de ce dernier état</sup> près équivalent.

Pour les sciences mathématiques, il est inférieur.

Le conseil préconise favorablement à l'admission à l'immatriculation aux conditions suivantes:

- Il sera ajouté au programme 3 heures de mathématiques savoir:
- 1 h. d'algèbre, 1 h. de géométrie et 1 h. de

trigonométrie et géométrie analytique.

Quant au cours de logique, demandé par la faculté des lettres, le conseil estime qu'il n'est pas indispensable, le meilleur cours de logique étant les mathématiques.

Pour ce qui concerne le latin le conseil se range à l'opinion de la faculté des lettres.

Il va sans dire que les décisions prises ne concernent nullement l'entrée à la faculté technique. La direction du Gymnase supérieur s'entendra directement avec le conseil de l'école d'ingénieurs.

Inmatriculation <sup>Inmatriculation</sup>. M. Arabian, élève du collège d'Erzeroum demande à être matriculé. Admis sur le vu de ses certificats.

Doctorat Dengelhardt <sup>Doctorat Dengelhardt</sup>

M. H. Dufour annonce qu'il faut attendre les résultats du travail écrit, qui se fera mercredi, Co. 401 avant de décider si le candidat sera soumis à une épreuve pratique. L'épreuve orale aura lieu Samedi 13 Mars.

Emilere



Liste des établissements avec équival.  
des études avec le baccalaurat.

étudiants, avec un résumé de leurs programmes et  
l'indication de l'équivalence avec notre baccalaurat ou  
notre maîtrise. Le travail, nécessaire pour l'examen  
des conditions d'admissibilité au grade d'après le nouveau  
règlement, intérieure toute l'Université. En conséquence  
le moyen est chargé de présenter à la Commission uni-  
versitaire, comme proposition du Conseil, la proposition  
présentée par M. H. Dufour.

La séance est levée à 5 h.

Par le Secrétaire, excusé

E. Cheneau.

Séance du 2 Juillet 1896.

Présidence de M. Chuard, doyen.

Présents M. M. Chuard, Reuvier, Brunner, Jollig, Palaz,  
Jemier, Gaudard, Brilay <sup>et Dufour</sup> et M. Leach.

Excusés M. M. Alauz, Ch. Dufour, Dapples, Austerin  
et Foul.

M. le Doyen informe le Conseil, que le Bureau  
a décidé l'envoi d'une couronne de fleurs aux  
obseques de M. J. H. Schnepf professeur honoraire  
de l'Université. Une liste de souscription circule  
pour couvrir les frais de cet envoi.

Habilitation de M. le Dr M. Lugeon

M. le Doyen donne connaissance d'une demande  
d'habilitation comme privat-docent, adressée  
au Département par M. Lugeon. M. Lugeon  
désire faire un cours de géographie physique.  
Après avoir entendu M. M. Reuvier et Jollig,  
le Conseil universitaire décide d'appuyer  
la demande de M. Lugeon, après des

Souscription pour couronne  
de fleurs par les obseques de  
M. Schnepf.

Habilitation de M.  
Lugeon.

Council universitaire.

Election du doyen pour la période 1896-1898.

Bulletins délivrés 10, bulletins reçus 10.

M. Austerin est nommé doyen par 9 voix.

M. Grenier en obtient une.

M. le prof. Brunner se fait l'interprète du conseil pour remercier M. Cheval de la façon magistrale dont il s'en est acquitté le Doyenné décanat.

Election du Secrétaire

En remplacement de M. Wilcett, démissionnaire,

M. Major est nommé secrétaire de la faculté par unanimité.

M. Brunner annonce que M. Austerin dirigeera les séances du conseil au lieu de la faculté technique. Le conseil prend acte de ce vote.

Plan d'Etudes

M. le Doyen donne connaissance du texte définitif du plan d'études tel qu'il a été arrêté par la Commission nommée à ce sujet.

Le conseil décide de remplacer l'expression de "séminaire pédagogique" par exercices ou conférences pédagogiques.

M. Gollig fait remarquer que l'article du règlement prévoyant que l'on ne pourrait faire la 2<sup>e</sup> partie de la licence en sc. physiques et mathématiques qu'une année au moins après la première (voir séance du 2 oct. 1895) est contraire à la liberté d'études admise comme principe lors de la création de l'université.

M. le Doyen répond que nous n'avons pas à discuter

Election du Doyen  
M. Austerin.

M. Major  
Secrétaire

Plan d'Etudes

+ le séide a changé de local à partir du 15 octobre 1896, pour 2 ans.

le fond de cet article, unanimement voté par le conseil, mais uniquement à exécuter les mesures votées. Le Département tranchera sur cette question en dernier lieu.

M. Jolly propose de ce fait faire figurer cet article de règlement dans le "Plan d'Etudes", pour ne pas lui donner une caractère autoritaire. Adopté.

Sur une proposition de M. Jolly, <sup>et afin de ne pas lui en x</sup> le conseil <sup>à l'avis des</sup> décide de supprimer dans le plan d'Etudes le nombre d'heures attribuées à chaque branche, sauf pour les laboratoires et travaux pratiques. Le texte ainsi modifié du Plan d'Etudes est adopté dans son ensemble.

Emilorek

Séance du 17 juillet 1896. 5<sup>e</sup>

présents: Mm. Brunner, H. Dupon, Ch. Dupon, Renuin, Jolly, Jaffler, Brélay, Chauv. M. Wilczk se fait excuser.

Le p. v. de la dernière séance est adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de la famille Schuebler, de remerciements, et d'une lettre de M. Mayor, refusant d'accepter les fonctions de secrétaire.

M. Jaffler demandant l'assurance que M. Joly serait réélu par le conseil de l'école d'ingénieurs et ses fonctions de secrétaire de ce conseil, il est désigné comme secrétaire de conseil de faculté. Le doyen avise M. Joly de sa nomination.

M. Brunner propose une modification dans le classement des dissertations reçues par la faculté. Le bibliothécaire aura

Refus de M. Mayor  
M. Joly secrétaire

à faire le triage de dissertations et à répartir aux bibliothèques  
de divers laboratoires les dissertations qui les intéressent.

Seules les dissertations de chimie et physique, rentreront à la  
Bibliothèque de l'École de chimie (local officiel de la Bibliothèque  
de la fac. des sc.) Le doyen demandera l'autorisation né-  
cessaire à la Commission universitaire. adopté.

Il est donné connaissance de rapport concernant les é-  
preuves de M. Eiermann et Heidelbach pour le doctorat  
(chimie). Le Conseil adopte les propositions qui lui  
ont été faites en faveur de la promotion de ces deux  
candidats.

Le Conseil adopte également les propositions du Conseil de  
la section de pharmacie, relativement à la promotion au  
grade de licencié en pharmacie de M. Totoff Palechnikoff

Il est donné lecture du texte du Règlement de la faculté  
des sciences qui est à réimprimer, avec toutes les modifi-  
cations <sup>adoptées</sup> antérieurement à ce jour par le Conseil de  
la faculté. Toutes ces modifications sont maintenues à l'ex-  
ception de l'article 31 bis concernant les épreuves de la  
licence en sc. phys. et mathématiques (voir séance du 31 Oct. 95)

M. la proposition de Mm. Gallies et H. Dupuis, qui fut remaniée  
par dans sa forme primitive, cet article est contraire aux  
dispositions de la loi et du règlement général, la rédaction  
ci-après est adoptée.

art 31 bis. M. la demande du candidat, les épreuves pour  
la licence en sciences physiques et mathématiques peuvent être  
réparties en deux sessions, l'une comprenant les épreuves sur  
les sciences physiques, l'autre les épreuves sur les mathéma-  
tiques pures et la physique mathématique.

Les candidats ont la faculté de subir les examens partiels,  
prévus par le Règlement de l'École d'ingénieurs, sur le

Répartition des dissertations  
aux bibliothèques

Doctorat  
Eiermann  
Heidelbach

Licence  
Totoff  
Palechnikoff

Impression des  
règlements

Calcul différentiel et intégral et la géométrie.

(La disposition primitive, disant que les notes obtenues à ces examens comptent pour l'examen sévère est abolie sur l'observation faite, que dans ces examens particuliers il n'y a pas d'expert étranger, tandis que le Règlement dit expressément qu'un expert pris en dehors du corps enseignant assiste aux examens de licence.)

Le Conseil décide, après avoir adopté l'ensemble du Règlement modifié, qu'il y aura lieu d'imprimer à la suite le Plan d'études adopté dernièrement.

Révisé sur les notes de M. H. Dufour  
S. Chuard.

viens ici p. v. de Hamee du 10 au 11 octobre!

Séance du 12 octobre 96

Présidence de M. Chuard, doyen.

Sont présents MM. Toul, H. Dufour, J. Dufour, Gaudard, Chenu, Blam; excusés MM. Amstutz, Brillat, Joly, Ch. Dufour.

Le doyen expose l'objet de la convocation: l'Association géographique internationale se réunit à Lausanne à partir du 15 octobre. Il convient que l'Université s'occupe de cette réunion et cherche à se mettre en contact avec M.M. les membres du congrès qui ont choisi Lausanne. Spécialement parce qu'elle est ville universitaire. La faculté des sciences est la plus intéressée à entrer en relation avec l'Association. Plusieurs membres décident qu'on organise une réception. Le doyen propose d'accepter avec remerciements s'entretient à ce sujet avec M. le chef du département qui s'est montré disposé à

Reunion de la Société  
géographique internationale



La tâche des professeurs, en cédant la place à l'Université dans une réception primitivement organisée entre l'Etat et la ville de Lausanne. Ce serait donc au nom de l'Université et de la ville que les membres de l'Association seraient invités à cette réception.

Le doyen propose d'accepter avec remerciements l'offre de M. le Chef du département et d'abandonner l'idée d'organiser une réception spéciale, par la faculté des sciences. Après discussion, adopté.

M. M. J. Dufour et Foul engagent les professeurs de la Faculté des sciences à assister à la séance d'ouverture, à laquelle ils sont chargés de les inviter.

Le doyen est chargé de s'entendre avec le recteur et M. le syndic pour l'organisation. Le doyen communique une demande de M. Piguet, candidat à la licence, tendant à être dispensé de la fin des examens jusqu'au moment où il pourra s'acquitter. Un procès favorable à cette demande sera adressé au Département, où qui elle est adressée. M. le Recteur a communiqué au Conseil, pour qu'il donne son avis, les modifications proposées par le Conseil de l'Ecole d'ingénieurs à son règlement spécial. Sur les propositions de M. J. Dufour, et étant donné l'absence de M. le Directeur de l'Ecole d'ingénieurs, la discussion sur cet objet est renvoyée à une prochaine séance.

Séance du 30 octobre 96

Présidence de M. Amstein, doyen.  
Sont en outre présents M. M. Blanc, Brulaz, Chuard, Dapples, Dufour, Genie, Mayor et Joly.  
Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

modifications au règlement de l'Ecole d'ingénieurs. Demandé de M. Piguet (financ. d'examen)

Les professeurs non présents se sont tous fait excuser.

Résultats d'examen et donné ~~de~~ des notes obtenues par Givé & Viret les candidats à la licence. Deux candidats :

MM. Givé & Viret ont subi les épreuves pour l'obtention de la licence en sciences physiques mathématiques. Il sont été refusés.

Licence M<sup>lle</sup> Piquet  
M<sup>lle</sup> Jolivet

M<sup>lle</sup> Piquet & M<sup>lle</sup> Jolivet ont subi les épreuves de la licence en sciences physiques et naturelles et sont admis, les résultats sont favorables.

Candidat au Doct.  
M<sup>r</sup> Ruff.

M. J. P. Ruff <sup>français</sup> demande à faire son doctorat <sup>en math. physique</sup> et présente pour cela un mémoire traitant surtout de matières entrant dans la physique industrielle et concernant les ingénieurs. Renvoyé au bureau du Conseil.

Doctorat de M<sup>lle</sup>  
Wedell.

M<sup>lle</sup> Wedell qui, précédemment a suivi les cours de la Faculté, obtenu la licence en math., puis étudié à Zürich, présente un travail afin d'obtenir le doctorat en sciences mathématiques.

Ce travail examiné par MM. Amstein et Ch. Dufour a été trouvé bon sauf une mauvaise rédaction française. Le travail, si ce point de vue lui doit être touché, il est admis avec cette restriction.

M. le doyen propose que dans la séance publique M<sup>lle</sup> Wedell nous expose les principaux résultats auxquels elle est arrivée.

Règlement &  
plan d'études

M. Chuard, ancien doyen, présente les épreuves du règlement et plan d'études de la Faculté, épreuves qui sont examinés dans la séance même.

Séance du 19 février 1897

Présidence de M Amstein, doyen.

Sont présents MM Blanc, Chara, Daffles, Dufour, Gaudard, Rensvier, Joly. MM. Ch. Dufour et Brunner se font excuser.

M<sup>r</sup> le Doyen fait part au Conseil

de la démission de M. Jaccard chargé du cours de photographie puis du départ de M. Wilezek pour son voyage au Chili. M. Wilezek reprendra des cours au semestre d'été.

Il a été demandé au Département une retribution pour le professeur chargé du soin de la bibliothèque de la Faculté. M. Maurice Lugeon aurait accepté ce poste. Le Département refuse en attendant la construction des nouveaux bâtiments universitaires. Il est décidé que les chaires de doctorat seront réparties entre les professeurs qui en tiennent.

Lecture est faite d'une lettre du directeur de l'école d'ingénieurs qui demande au Conseil de ne pas mettre à l'ordre du jour la discussion du projet de règlement de l'École.

Ensuite de l'examen subi, le 9 novembre 96 par M<sup>r</sup> Vedell, le Conseil lui décerne le grade de docteur en sciences (mathématiques).

Lecture est faite d'une lettre du directeur de l'école de pharmaciens informant le Conseil des examens subis pour l'obtention du diplôme de licencié en sciences pharmaceutiques, ainsi que des résultats obtenus par MM:

Démission de M. Jaccard chargé du cours de photographie

Départ de M. Wilezek pour le Chili

Demande de retribution pour le professeur chargé de la bibliothèque

Refus du Département

Renvoi de la discussion du règlement de l'école d'ingénieurs

Doctorat Vedell

Licence Dimitcheff

Théodor Dimtscheff de Hascovo (Bulgarie)

Exercices pratiques 7,3, examen oral 6,5

Nicolas Norkivichky de Vratza (Bulgarie)

Exercices Exam. pratique 9,1, oral 6,1

Ces candidats sont admis vu les résultats ci-dessus.

Examens de  
calcul différentiel  
& intégral

Aux indiqués à l'art. 30 du nouveau règlement de la Faculté des sciences concernant les examens que les candidats ont la faculté de subir des examens avec les ingénieurs à l'époque & ordinaire des dits examens, sur le calcul différentiel et intégral et la géométrie.

Il résulte du procès-verbal de la séance du 17 février juillet 96 que les résultats de ces examens facultatifs ne sont pas pris en considération.

Aucune proposition n'étant faite, la séance est levée.

<sup>ou mars?</sup>  
Séance du 23 mai 1897.

Président de M<sup>r</sup> Chuard, vice-président.  
Sont présents MM Blane, Brunner, Dapples, Genin, Rensier, Joly.

Le seul excusé MM Amstein et Beilaz,

Licence de M<sup>r</sup> Nicollin. Étant donné les résultats des examens subis par M<sup>r</sup> Nicollin candidat à la licence ès sciences physiques et naturelles, le grade lui est octroyé par le Conseil  
Licence en Jauant. M<sup>r</sup> Jaecard ayant subi la première partie des examens pour l'obtention de la licence ès sciences physiques et mathématiques,

Il est donné lecture des notes obtenues qu'il a obtenues :

Physique	8	} Travaux pratiques Laboratoire de physique 8
Astronomie	9	
Chimie inorgan.	9	
Minéralogie	10	

Aucune proposition n'étant faite, la séance est levée.

Séance du 1<sup>er</sup> juin 1894

Présidence de M. Aoustin, doyen

Sont présents MM. Brunner, Dapples, Dufour,

Jandaud, Renard, Joly.

Se font excuser MM. Blanc et Chuard.

Candidature de M. Dieck au grade de Docteur. A l'ordre du jour de la séance, se trouve la discussion au sujet de la candidature de M. Willi Dieck de Wernigerode au grade de docteur en philosophie.

Sur le rapport de la commission d'examen, le Conseil unanime accorde ce grade à M<sup>r</sup> Dieck attendu que sa dissertation a été jugée très-bonne, les travaux écrits, assez-bien et les examens très-bien.

Il est décidé ensuite dans le but d'éviter la convocation trop fréquente du Conseil de Faculté, que le doyen est autorisé, dans les cas non douteux, à transmettre directement les résultats des examens à la commission universitaire.

Expendant, chaque fois que ce fait se  
présentera, il sera consigné au procès-verbal  
de la séance et lu. entre séances.

Licenciés Jaccard &  
Krimler.

Conformément à la décision du Conseil  
dans sa séance du 1<sup>er</sup> juin, et vu les  
excellents résultats des examens subis par  
M. M. Jaccard et Krimler, le diplôme  
de licencié en mathématiques et physique  
est accordé à M. E. Jaccard et celui de  
licencié en mathématiques pures à M. C.  
Krimler.

La séance est levée.

Séance du 3 novembre 1897.

Présidence de M. Amstein doyen  
Sont présents M. M. Blanc, Brunner,  
Dapples, Ch. Dufour, Henri Dufour, Jean Dufour,  
Gaudard, Rouvier, Wilerzh, Joly.

Examen manuscrits. Le sujet à l'ordre du jour est  
la communication des résultats des  
examens de licence. Ces examens ont  
été subis par M. Manasewitsch.  
Les notes obtenues tant pour les épreuves  
orales que pour les épreuves écrites sont  
mauvaises. Le moyenn pour les épreuves théo-  
riques est 5,6, celle des épreuves pratiques 5,  
moyenn générale, 4,94. Il s'en suit  
que le Conseil n'accorde pas à M.  
Manasewitsch le diplôme de licencié.  
M. le doyen fait part de la lettre  
de M. le recteur de l'Université informant

l'enseignement de la  
Pharmacognosie

le conseil de ce que le Conseil d'Etat a décidé de charger, à titre définitif, M. le D. L. Bourget de l'enseignement des méthodes d'exploration clinique, d'auscultation et de percussion à la Faculté de médecine; en revanche, de décharger ce professeur de l'enseignement de la pharmacie (pharmacognosie) dans la faculté des sciences.

Monsieur le prof. Wilczek a été chargé de ce dernier enseignement en lieu et place de M. le docteur Bourget. Cette décision restera en vigueur pour la nouvelle année universitaire (1897-1898)

La séance est levée.

M. Krainitschansky, Ivan de Vellesse a subi les examens pour l'obtention de la licence es sciences pharmaceutiques. Les résultats sont les suivants:

Examens oraux, moyenn 7  
 " pratiques " 8

Licence I de Vellesse. La Commission, composée de MM. Brunner, Bourget, Wilczek et Cottier la déclare admissible.

En ce qui concerne le doctorat de Docteur Hoffmann. M. Alexandre Hoffmann pharmacien de Bucarest, la dissertation a été appréciée par la note 8 et le travail écrit par 6; l'examen oral en séance publique <sup>a eu lieu</sup> le 2 décembre à 3h, il a donné comme résultat la note 7

Séance du 16 novembre 97.

Présidence de M. Amstein, doyen.

Sont présents : M M. Renvier, Blanc, Brunner  
Ch. Dufour, Joly.

Se font excuser M M. H. Dufour, Gollig, Belaz,  
Chuard.

M. le doyen lit une lettre des étudiants  
en sciences physiques et naturelles demandant la  
division en de leurs examens en 2 parties comme  
cela se pratique déjà pour les examens sciences  
physiques et mathématiques.

ajouté au  
règlement

Après discussion le conseil décide d'ajouter  
au règlement de la faculté un art. 35, bis, ainsi  
conçu

art. 35 bis.

Sur la demande du candidat, les épreuves pour  
l'obtention de la licence ès sciences physiques et  
naturelles peuvent être réparties en sur deux sessions;  
La 1<sup>re</sup> comprenant un examen écrit sur un sujet  
tiré du groupe a) (art. 33) et des examens oraux sur  
les branches suivantes :

Calcul différentiel et intégral

Physique expérimentale et météorologie.

Astronomie

Chimie organique et analytique.

La 2<sup>de</sup> comprenant 1<sup>o</sup>, deux examens courts tirés  
des groupes b) et c) (art. 33).

2<sup>o</sup> des examens oraux sur les branches suivantes:

Minéralogie et pétrographie.

Géologie et paléontologie.



Botanique générale et systématique 3<sup>e</sup> Un examen  
Anatomie et physiologie générale pratique, voir  
Zoologie et anatomie comparée art. 35.

Sur la proposition de M. Renerier, le conseil, dans  
le but de retenir M. Lugeon à l'Université de  
Lausanne, décide à l'unanimité de proposer au <sup>M. Lugeon nommé</sup>  
Département d'accorder à M. Lugeon le titre de <sup>professeur</sup>  
professeur extraordinaire et une chaire ayant  
pour base l'enseignement de la géographie  
physique et la géologie générale.

M. le doyen fait part ensuite de la de- <sup>l'Univ. phys. math.</sup>  
mande de M. Gross de donner, l'été prochain,  
3h de math. physique mathématiques au lieu  
de 2h. Cette proposition est adoptée.

### Séance du 27 janvier 1898.

Présidence de M. Anstein, doyen.

Sont présents : M. M. Brunner, Blane, Bourget,  
Beclaz, Chuard, Ch. Dufour, <sup>J. Dufour</sup>, <sup>Renerier</sup>, <sup>Geay</sup>,  
D. Dufour, <sup>Witzek</sup>, Joly.

D'ordre du jour se trouve le cas de M.  
Hoffmann. M. Hoffmann reçu docteur es- <sup>Las Hoffmann.</sup>  
sciences, a fait imprimer sa thèse de doctorat  
sans avoir obtenu l'imprimatur; de plus,  
M. Brunner se plaint de la conduite de ce  
candidat à son égard, de ses tergiversations et  
de ses agissements peu corrects.

M. Bourget trouve la thèse bonne quant au  
fond, s'abstient de juger le candidat à tout  
autre point de vue et pense que lui octroyer  
le doctorat est peut-être excessif.

M. Brunner explique que c'est seulement

si le conseil le décide qu'il entera de nouveau en relation avec M. Hofmann à condition toutefois qu'on lui adjoigne M. Bülow.

Après discussion, le conseil prie M. M. Brunner et Bülow de bien vouloir entrer en rapport avec le candidat afin d'essayer de régulariser sa situation.

Sur la proposition de M. Chuard, l'affaire sera renvoyée à la commission universitaire si cette démarche n'aboutit pas.

M. le doyen fait part du désir de M. Herbrand de Blumenthal (Rheinland) de passer son doctorat en sciences de l'état, pour cela dispensé de subir des examens sur les branches accessoires.

En application de l'art. 114, cela lui sera accordé vu les excellents résultats de ses examens antérieurs.

Lettre Kunz Krause.

Lecture et lecture ensuite d'une lettre que M. Kunz-Krause, assistant de chimie, a adressée au Département de l'Instruction publique par laquelle il demande à être nommé professeur extraordinaire de gravimétrie et de chimie pharmaceutique et fait la numération des cours qu'il serait disposé à donner et des titres de ses publications.

Le conseil décide, sur la proposition de M. M. H. Dufour et Renuvier de renvoyer la question au conseil de pharmacie lui demandant :  
1° D'examiner si la création d'une chaire de prof. extraordinaire est nécessaire

2° De renseigner le Conseil sur les qualités et aptitudes de M. Kunz.

Séance du 17 février 1898.

Ont présidé MM. Buley, Blam, Chuard. Ch. Dufour, H. Dufour, J. Dufour Genier, Renvier, Wilguck, Zoly.

M. Le doyen fait part au conseil de ce que le <sup>doctorat</sup> doctorat Herbrand <sup>doctôrat</sup> es-sciences a été accordé à M. Herbrand à la suite d'examens qui ont donné comme résultats pour la dissertation, 8, pour l'examen oral en séance publique, 8, travail écrit 8.

En ce qui concerne la demande de M. Kunz, <sup>affaire Kunz Krause</sup> lecture est faite d'une lettre de M. Brunner puis du rapport du conseil de pharmacie. Ce conseil, au complet, adopte à l'unanimité ce qui suit :

En réponse à la question posée par la Faculté de sciences tendant à savoir si la création d'un des cours demandés par M. Kunz dans sa lettre du 18 juin 1897 et nécessaire à notre faculté, le conseil de l'école de pharmacie constate que cet enseignement existe actuellement et qu'il est représenté dans l'ensemble des cours donnés et par M. Brunner et des travaux pratiques exécutés dans ses laboratoires. En conséquence, il n'appartient pas au Conseil de se prononcer sur le fait de savoir s'il convient d'attribuer les cours à une autre personne.

Quant à la 2<sup>e</sup> question, de savoir si M. Kunz

est capable et digne d'occuper un poste de professeur, le conseil de l'école de pharmacie constate que cette question est résolue par le fait qu'on a confié déjà pendant six ans à M. Kunz des cours officiels.

Après une longue discussion le conseil de faculté décide de transmettre au recteur les deux réponses du conseil de pharmacie en intervertissant leur ordre et les faisant <sup>suivre</sup> des ~~l'assurances~~ suivantes.

Si le département devait créer de nouvelles chaires pour l'enseignement de la chimie, le conseil de la Faculté des sciences émet le vœu d'être consulté sur la répartition de ces enseignements.

Cet ~~assurances~~ <sup>vœu</sup> est adopté par 5 voix contre 4, la 2<sup>e</sup> réponse mise à la place de la 1<sup>re</sup> par 7 contre 2 la 1<sup>re</sup> réponse à la place de la 2<sup>e</sup>, à l'unanimité. La lecture du rapport a été envoyée au recteur et renvoyée à l'une prochaine séance.

Séance du 3 mars.

Sont présents: M. M. <sup>Landstein</sup> Blanc, Chuard, H. Dufour, J. Dufour, Gollig, Rameier, Wilczek, Joly.

~~Lecture et faite par M. le doyen~~  
M. M. Brunner, Ch. Dufour, Belag se font excuser.

Rapport. H. Kunz.

Lecture est faite par M. le doyen du projet de rapport qu'il a rédigé sur la discussion de l'ordre du Conseil concernant la demande de M. Kunz. Après discussion, le conseil décide de faire à M. le Recteur de l'Université la réponse suivante:

Monsieur le Recteur

Par votre office du 25 janvier vous invitez le doyen de la Faculté des Sciences à soumettre au Conseil de cette Faculté une lettre de M. le Privat-docent D<sup>r</sup> Kunz-Krause, par laquelle ce dernier demande à M<sup>r</sup> le Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes à être promu au rang de professeur extraordinaire.

Le Conseil de Faculté s'est réuni deux fois. Dans sa séance du 27 janvier il a décidé de prier le Conseil de la Section de pharmacie de lui faire rapport 1°) Sur la nécessité de créer les cours demandés par M<sup>r</sup> Kunz et 2°) sur les titres de celui-ci à cet avancement.

Dans sa deuxième séance qui a eu lieu le jeudi, 17 février à 4 heures, il a longuement discuté et les conclusions auxquelles il était arrivé le Conseil de la Section de pharmacie et a décidé de vous adresser le préavis que nous avons l'honneur de vous transmettre par la présente lettre.

1° Quant à la question de savoir si M. Kunz est apte à occuper une place de professeur, le Conseil constate que cette question est résolue par le fait qu'on a confié déjà pendant 6 ans des cours officiels à M<sup>r</sup> Kunz,

2°) En réponse à la question posée par la Faculté des Sciences tendant à savoir si la création des cours demandés par M. Kunz dans sa lettre du 18 juin 1897 est nécessaire à notre Faculté, le Conseil de Faculté constate que cet enseignement existe actuellement et qu'il est représenté dans l'ensemble des cours donnés par M. Brunner et des travaux pratiques exécutés dans ses laboratoires. En conséquence, il n'appartient pas au Conseil de se prononcer sur le fait de savoir s'il convient d'attribuer ces cours à une autre personne.

3° Si le Département devait créer de nouvelles chaires pour l'enseignement de la chimie, le Conseil de la Faculté émet le vœu d'être consulté sur la répartition de ces enseignements.

Aguiz etc...

Séance du 24 Mars 1898

Présidence de M. Austerin, doyen.

Sont présents M. M. Austerin, Blanc, Vilaz, Brunner, Chaud

Dapples, Ch. Dufour, Jandard, Reucius et Wilesoth

<sup>est</sup>  
M. M. J. Dufour et Toly se sont excusés

Demands de chaires Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

comme point de départ La Faculté est appelée à se réunir

pour la chimie physique au sujet de deux demandes de "vacancies Docendi."

M. le Doyen des lettres adresse à ce sujet au  
doyen de la Faculté

Departement de l'Instruction publique. Ce samedi  
 1/ Mr. le Dr. P. Dutoit privat-docent à l'université de  
 Genève demande à donner comme privat-docent  
 un cours de chimie-physique (1 h. par semaine).  
 Mr. le Doyen fait la lecture des titres et publications  
 du cand. postulant.

Mr. le prof. Brunner appuie cette demande.  
 Le conseil prenant acte de la déclaration de Mr.  
Brunner et jugeant <sup>suffisants</sup> les titres du postulant émet  
 un avis favorable à la demande de Mr. P. Dutoit.

2/ Mr. le Dr. L. Pellet demande à faire comme  
privat-docent un cours sur l'histoire de la chimie au  
 semestre d'été et un cours sur la chimie des  
 matières colorantes.  
 Le Dr. L. Pellet  
 demande à l'habilité  
 comme Privat-docent de chimie

Mr. M. Brunner et Réclaz appuyant cette demande,  
 les titres du candidat étant jugés suffisants, le  
 conseil émet également un avis favorable à Mr. Pellet.

3/ Mr. le Rector de l'université informe le Conseil, que  
 Mr. le Dr. M. Lugeon, privat-docent a été nommé  
 professeur extraordinaire de géographie physique.  
 Dr. M. Lugeon  
 nommé prof. extraord.

4/ Mr. René Pamparini, sujet Italien  
 a présenté au Secrétariat de l'université une  
 demande d'immatriculation Diplôme de licence du Liceo de Cavore et  
 de Mr. Pamparini demande s'il pourra être immatriculé et admis  
 aux examens plus tard. Cette demande est  
 transmise à votre Conseil pour avis.

Après discussion, le conseil décide de répondre:

L'immatriculation peut être accordée, mais  
 le secrétaire de l'université est invité à rendre  
 attentif Mr. Pamparini aux dispositions des

Règlement et d'insister sur le fait que le certificat  
du Licé de Canove ne peut en aucun cas être  
assimilé <sup>(ou jugé équivalent)</sup> à un certificat de maturité Suisse.

5.) M. le Doyen donne certains avis des notes obtenues  
aux examens de licence par les candidats suivants:

M. Maunacritch a licencié es sc. physiques et naturelles  
échoué pour la 2<sup>e</sup> fois. M. Maunacritch ayant obtenu pour les  
examens théoriques une moyenne de 5,4  
échoué pour la deuxième fois

M. P. Cruchet fait M. Paul Cruchet a obtenu <sup>pour</sup> l'ensemble de  
la licence es sc. phys et nat. examens une moyenne de 7,2 <sup>sur</sup> il manque  
toutefois à cette moyenne la note de minéralogie  
arrivé trop tard. Comme cette note ne  
peut en rien modifier l'issue le résultat  
final, la faculté prie avec faveur.

b. Licence es sc. physiques et mathématiques  
M. Roger Matthey a subi avec succès la  
première partie de cette licence.

ps. le secrétaire absent

Chitseret

Séance du 2 juillet 1898

Présidence de M. Amstein, Doyen.

Sont présents: M. Gaudard, Renevier, H. Dufour,  
J. Dufour, Ch. Dufour, Dapples, Wilzsch, Gollig,  
Lugeon, Grenier

Sont excusés: M. Blanc, Chuard, Spino.



Ordre du jour: Election du Doyen, divers

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Cas J. Guenoff. M. le Doyen lit une lettre de M. J. Guenoff dans laquelle celui-ci demande à être immatriculé. Il présente dans ce but un certificat d'une école de poterie de Bulgarie.

M. Guenoff.  
Demande  
l'immatriculation

M. Wiljet refuse l'immatriculation, la lettre présentée ne pouvant être comparable qu'à celui donné par nos écoles professionnelles,

M. H. Dufour estime que l'on ne doit pas être trop exigeant pas à vis des Bulgares, car la fréquentation des écoles professionnelles de leur pays est pour eux bien souvent le seul et unique moyen de s'instruire. M. Dufour ne voit pas d'inconvénient à ce que cet étudiant soit autorisé à suivre les cours, sans que pour cela nous l'autorisions à faire un titre universitaire (licencié ou docteur). Ces jeunes gens ne désirent du reste qu'un certificat d'étude.

M. Rensier appuie M. H. Dufour. Subent ensuite en discussion MM. J. Dufour, Amstein, Ch Dufour.

M. le doyen propose de rapporter ce cas à celui de M. Pampanini discuté dans la séance précédente (voir p.v. du 24 mars)... Adopté à l'unanimité.

Cas Walter Reichan. - Dans une lettre approuvée de nombreux documents, M. W. Reichan de Furda (Bohême)

M. Reichan demandait à être dispensé d'exam. complémentaires, son cas renvoyé à une commission.

né en 1873, demande à M. le doyen 1<sup>o</sup> d'être autorisé à écrire un doctorat de physique en allemand, et 2<sup>o</sup> d'être dispensé, moyennant ses titres, des examens sur les branches accessoires.

M. le Doyen lit le curriculum vitae du candidat. La première demande est acceptée.

La deuxième demande soulève une très longue discussion: les titres de H. Reichau sont-ils suffisants pour que nous lui donnions la dispense demandée? M. Reichau obtint M. le doyen, a suivi des cours d'écoles de marins, est porteur du titre d'ingénieur constructeur, a été assistant de mathématique, a enseigné ces branches, etc.

M. H. Dufour appuie la demande, considérant les titres présentés comme égaux à celui des pharmaciens allemands dispensés des branches accessoires dans leurs examens de docteur en chimie. M. Grenier ne partage pas cet avis. M. Ch. Dufour émet l'opinion que les examens d'une école de marine, si difficiles, soient considérés comme suffisants, et M. Gollig demande que tous les diplômes du candidat ~~soient~~ soient jugés comme équivalents à un diplôme d'ingénieur, ce qui trancherait affirmativement la question.

En examinant les nombreux papiers fournis par M. Reichau, M. Renvier et <sup>Grenier</sup> ~~Gollig~~ n'y trouvent pas celui d'ingénieur et ils protestent.

La discussion à laquelle prennent encore part MM. Amstein, Wilgck, Ch. Dufour, J. Dufour, etc ne donnant aucun résultat, M. J. Dufour demande qu'une commission examine les titres présentés et questionne le candidat. Adopté.

Sont nommés de la commission MM. Amstein,  
Grenier et H. Dufour.

Doctorat en chimie .- M. le doyen annonce  
que les trois doctorants en chimie, MM. Reiss,  
Luidt et Duntze, ont réussi leurs examens. Le titre  
leur est ~~de~~ décerné.

Doctorat de  
M. M. Reiss,  
Luidt  
Duntze

Élection du doyen .- Il est distribué 11  
bulletins

M. J. Dufour  
est  
doyen.

Obtention des voix

- M. M. J. Dufour 8
- Wilyek 2
- W. Grenier 1

M. J. Dufour est élu. Il remercie ses  
collègues de cette marque de confiance. Applaudissements.

Remerciements à M. Amstein. Le Conseil, sur  
la proposition de M. J. Dufour, remercie M. Amstein  
de la peine qu'il s'est donnée pendant son  
exercice de doyen. Applaudissements.

Remerciements  
à  
M. Amstein

Rectorat. M. Jolly fait remarquer que le  
Rectorat doit appartenir maintenant à la Faculté  
des Sciences. Il propose que l'on s'accorde sur un  
nom que l'on prendra à l'assemblée universitaire.  
Il indique M. Remevier. Cette proposition est  
adoptée.

M. Remevier  
proposé  
Rectorat.

Secrétaire M. Joly est remplacé par M. Lugeon

M. Lugeon  
secrétaire

le Secrétaire  
M. Lugeon

Séance du 3 novembre 1898

Présidence de M. J. Dufour, doyen

Ont présents MM. Renard, Wilgk, Gollig,  
Galli, Brunner, Blanc, Brélag, Chuard  
Lugeon et M<sup>r</sup> Dufour.

Ordre du jour : Doctorat, Questions diverses.

Le procès-verbal de la dernière séance est  
lu et adopté.

Licence.

M. le Doyen annonce que MM. les Étudiants  
en mathématique Jurini et Michaël ont effectué  
la 1<sup>re</sup> moitié des examens de la lic. es sc. phys.  
et math.

Doctorat  
Gombicki

M. le Doyen donne connaissance du rapport concernant  
les examens de doctorat de M. Gombicki. La  
commission préavis en faveur du candidat. Le conseil  
n'a rien à lui dire. Une question de principe est  
soulevée. A la suite d'un échec antérieur, M. Gombicki  
aurait dû se représenter à l'examen dans le délai de  
6 mois (art 48 du règlement) mais le candidat s'est  
remis à la commission qu'il n'avait pas, à la  
fois, subi la preuve écrite et orale; la commission  
a admis sa revendication. A la suite de la discussion  
qui résulte de ce cas, lequel pourrait servir de précédent  
fâcheux, M. le Doyen est prié de voir ce qu'il se fera  
sans le rapport dans les autres facultés et de présenter  
un préavis.

Demande de  
doctorat par  
M. Gerintchen  
&  
Fiesinger  
Fiesinger

M. Gerintchen demande à subir les épreuves de doctorat  
et présente comme pièce justificative, pour être immatriculé,

un certificat d'une école particulière de Bruchsal (Real und Handeschule zu Bruchsal), et une dissertation manuscrite exécutée à Strasbourg. Cette dernière situation souleva une longue discussion à laquelle M. Zolty Wilgik, Reverend <sup>Blanc</sup> Brunner et L. Dufour prennent part. Le conseil décide avant de répondre au H. Geritsch, de prendre des renseignements à Strasbourg, d'autant plus que le travail manuscrit, au dire de M. Brunner et jusqu'en lui. Comme le candidat ne pressa d'avoir une réponse, M. Jean Dufour pensa ~~qu'il se~~ retirera de lui-même, ce qui ~~entraînera~~ les démarches.

M. Filsinger demande à être immatriculé et avoir le droit de se présenter aux épreuves du doctorat moyennant un diplôme de sortie de la ~~Hochschule~~ Hochschule de Darmstadt. La demande fut éventuellement acceptée, M. L. Doyen fut prié de vérifier les titres du candidat.

M. Lugeon adressa une lettre au Conseil dans laquelle il demande, à la suite de la création de la chaire de 1° Subdivision de l'examen actuel de Géologie en deux examens distincts avec deux notes distinctes

Introduction de la Géophysique aussi examens de Langues et Sc. naturelles et Phys.

- a) Examen de Géologie
- b) Examen de Géophysique.

La matière de ce deuxième examen porterait sur deux cours de Géophysique:

- a) cours de Géoph. général
- b) Cours de Géomorphogéni (Régions naturelles du globe)

M. Wilgik pensa que l'introduction de ce nouvel examen donnerait lieu d'extension <sup>groupes des</sup> aux jeunes géologues.

M. Zolty fait remarquer que au contraire le nombre de notes du groupe géologique arriverait ainsi à

atteindre celui des sciences biologiques. A la discussion engagée sur ce terrain prennent part MM. de

Renouvier, Blanc, J. Dufour, H. Dufour. Le conseil propose alors d'introduire l'examen de Géophysique subit sur les deux cours, et par conséquent une modification de l'art 33 avec l'adjonction de la Géophysique, et de l'art 34 avec la même adjonction au groupe c. Des propositions sont faites pour le doctorat.

Proposition de  
subdivision des  
examens de  
Licence

M. Henri Dufour exprimant le vœu des étudiants en Sciences et à la fois le vœu de plusieurs de ses collègues demandent que le conseil étudie la question de subdivision des examens de licence en sciences physiques et naturelles au même titre qu'on a subdivisé déjà ceux pour l'obtention de la licence en sciences physiques et mathématique. La subdivision des examens serait facultative pour le candidat.

M. Gollig, Wilgik, Blanc, Hugon expriment leur opinion. M. Hugon demande même la création de deux licences distinctes.

M. le Doyen est prié d'étudier la question et de faire des propositions ultérieures.

Réorganisation  
de  
l'École de Chimie

M. le Recteur de l'Université et le Département de l'Instruction publique adressent deux lettres à M. le Doyen, dans lesquelles on demande au Conseil d'étudier une réorganisation de l'enseignement de la Chimie en s'appuyant à titre de comparaison sur les Facultés de Genève, de Berne, etc.

L'heure tardive empêchant la discussion, une commission, sur la proposition de M. H. Blanc et nommé pour étudier la question. Feront partie de cette commission M. Brünner, Boilay, Chuard

Bouquet et le Doyen.

M. Chuard ajoute que le Département a sans doute été mal renseigné, que sa lettre contenait des erreurs de fait, qu'on ne peut répondre que par une étude approfondie et que, en tout cas, on attende le retour de M. Bouquet et actuellement aboutit.

M. Le Doyen répondra à M. le Recteur que la commission doit attendre qu'elle soit complétée pour fonctionner.

À la suite d'un conflit avec la Faculté de médecine, M. Brunner, s'entend avec le Doyen de la Fac. de médecine sur ce qu'il reprendra de son ancien cours, après le laboratoire.

Conflit d'horaires

M. Pelet, demande l'autorisation de ne point donner et tenir son cours d'annonci au programme sur les matières colorantes. Adopté.

Lettre de Privat. Doumb

M. P. Dubois mentionne que son cours n'est pas inscrit au programme. Il compte cependant le donner. Adopté.

M. Jean Dufour et Wilizet demandent que le cours de Botanique soient posés à 5 heures par semaine : 3 h. de M. Wilizet, 2 h. de M. J. Dufour (Physiologie et pathologie). Adopté.

Botanique

Le Secrétaire

Ch. Lugeon

Séance du 13 décembre 1898

Présidence de M. J. Dufour, Doyen.

Sont présents MM. Galli-Valerio, Rencvier, Brunner, J. Dufour, Wilgek, Blanc, Bourget, Chuard, Pigeon.

Sont excusés MM. H. Dufour & M. Amstein.

Ordre du jour. Organisation de l'enseignement de la Chimie, Subdivision de la lic. es sc. nat. et phys.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Doctorat Gumbichien  
sans suite

M. le Doyen annonce que M. Gumbichien s'est retiré à la suite de la décision du conseil de la dernière séance.

La Géophysique  
dans le programme  
de la licence

M. le Doyen communique une lettre du Dep. de l'Instr. publ. acceptant l'introduction des cours de Géophysique dans le programme de la lic. es sciences physiques et naturelles.

En cas d'échec  
au  
doctorat on  
peut se présenter  
qu'6 mois après.

M. le Doyen avait été prié de s'informer ce qui se ferait les règlements des autres facultés, relativement au temps qui doit s'écouler entre un examen de doctorat échoué et un nouvel examen (à propos du cas Gumbichien, voir séance du 3 nov. 1898). On décide que l'article 48 du règlement doit être interprété avec restriction absolue; c'est-à-dire que tout candidat ayant échoué soit l'examen oral soit l'écrit ne pourra se représenter qu'après un délai minimum de 6 mois

Demandes de  
doctorats.

M. Borosini désire faire son doctorat en chimie demandant l'équivalence avec la maturité



de son diplôme d'examen d'officier allemand (Führer)  
 Il y a équivalence dans les Universités allemandes.  
 Nous ferons de même, mais à titre exceptionnel,  
 car, d'après la nouvelle loi allemande, on demande  
 la maturité. M. Borosini a fait son diplôme avant  
 la nouvelle loi. Son cas ne crée donc pas un  
 précédent.

Demandes de  
 doctorat

M. Filsinger demande à faire aussi son doctorat.  
 Il n'a pas de maturité, mais a fait 2 ans 1/2 de  
 Technischehochschule à Darmstadt. Comme il serait  
 admis, suivant lettres justificatives, dans les universités  
 de Leipzig, Bâle, Zurich, Rostock, le Conseil admet  
 l'immatriculation. L'admission au doctorat

Filsinger

M. G. Brandt, désire faire son doctorat. Porteur d'un  
 diplôme de pharmacien allemand il est  
 dispensé des branches accessoires.

M. W. A. Moppot, même cas, admis aussi.

M. Strzyzowski, désire faire son doctorat.  
 Il est porteur de la lic. es sciences pharm. de  
 Caennae. Il est actuellement assistant d.

M. Bourget. Il demande d'être délivré d. tout  
 épreuve écrite et orale. R. basant sur l'article  
 44 du règlement, sur les rapports élogieux d  
 MM. Brunner et Bourget, la demande du candidat  
 est acceptée, M. Strzyzowski, n'aura pas d'ex.  
 écrits et oraux.

M. le Doyen rapporte au nom de la commission  
 nommée pour examiner l'état de l'enseignement  
 de la Chimie (voir pièce de 3 nov 1898). Le rapport  
 est adopté dans son ensemble. Il sera communiqué  
 au Département. Copie restera dans les archives

Enseignement  
 de la  
 Chimie.

de la faculté. Le rapport dit, en substance, que l'enseignement de la Chimie est complet; que M. Brunner se déchargerait de la Chimie analytique que fournirait M. Chuard et de la Toxicologie qui pourrait être remise à M. Seiler, privat-docent, Chimiste cantonal.

M. Lugeon demande pourquoi le rapport ne fait pas mention de la chimie industrielle.

M. le Doyen répond que la lettre du Département n'en fait pas mention.

M. Renerier et Wilgek. disent que c'est le devoir du Conseil d'éclairer le Département d'autant plus que, dit M. Renerier, le passage de la lettre peut être interprété dans ce sens.

Le Conseil décide d'ajouter au rapport de la commission une adjonction relative à la chimie industrielle et s'adressant aux ingénieurs chimistes, pour un développement de la chimie industrielle tant par des laboratoires, des collections et des cours nouveaux et nécessaires.

Subdivision de  
la licence es-  
sciences phys.  
et nat.

M. Lugeon lit une lettre dans laquelle il fait des propositions pour non pas <sup>seulement</sup> subdiviser les examens actuels en deux années au désir du candidat, mais de créer deux titres indépendants: lic. es sc. nat et lic. es sc. phys. Le Conseil nomme une commission pour étudier ce projet. En font partie, M. J. Dufour, Doyen, H. Dufour, Blanc, Brunner, et Lugeon.

Le secrétaire  
M. Lugeon

- 1899 -

1899<sup>121</sup>

Séance du 25 janvier 1899

Présidence de M. J. Dufour, Doyen  
Sont présents. M. Renouvier, Brunner, J.  
Dufour, Lugnon, Chuard, H. Dufour.

Sont excusés M. Wilczek, Ch. Dufour  
Palay.

Ordre du jour. Doctorats, Questions de l'ensei-  
gnement de la Phys. math. Privat-  
-docteur

Le procès-verbal de la dernière séance  
est lu et adopté après une légère modification

M. le Doyen annonce que la commission Doctorats.  
d'examen prévoit probablement pour le grade  
de docteur <sup>à conférer</sup> M. Borsini, Brandt,  
Moppert, Phyzowski, à la suite de examens  
subits. Le conseil adopte les conclusions de la  
commission.

Le Département demande par lettre s'il n'y  
aurait pas opportunité à nommer prof. ext. M. Enseignement  
de la Physique mathématique.  
Joss, chargé de cours, et lui confier l'enseignement  
de la Physique mathématique.

M. Palay <sup>par lettre</sup> et H. Dufour priaient très  
favorablement et approuvent rapidement la demande  
du Département. Le conseil unanime se range à  
leur avis

M. Emmanuel Gaillard, ingénieur, assistant de Privat docteur  
M. Gaillard.

M. Palay, demande de pouvoir donner un cours sur les Mesures électriques. La demande étant très favorablement accueillie par M. Palay, le Conseil en fait de même, <sup>(M. Gara donc proposé à la [com. univ.] par M. Gaillard)</sup> ~~soit~~ <sup>avec</sup> ~~est~~ <sup>est</sup> autorisé à donner son cours, ~~avec~~ le titre de Privat-Docent.

Question de la subdivision de la lic. en " Phys. et nat.

M. le doyen rapporte au nom de la commission chargée d'étudier la question de la subdivision de la licence en " nat et Phys. La Commission composée de MM. Brunner, H<sup>er</sup> Dufour, Blaise Lugeon et de Doyon, propose de ne pas scinder la licence actuelle en deux licences séparées, l'une pour les sciences physiques, l'autre pour les sciences naturelles. Elle propose d'autre part qu'un certificat d'études puisse être délivré aux élèves étrangers qui subissent les examens dans l'une ou l'autre série des sciences.

Après discussion, le Conseil adopte ce préavis, qui sera transmis en son nom à la Commission universitaire.

Fondation Brunner.

M. le prof Brunner fait part au Conseil de son intention de consacrer <sup>le revenu de la</sup> ~~la~~ fondation Brunner, réunie à l'occasion de son 25<sup>e</sup> anniversaire de professorat, à instituer un prix annuel pour les étudiants de la Faculté. — Le prix serait décerné pour un travail dans les branches suivantes: Chimie, Physique, Botanique, Zoologie, Géologie, Minéralogie, et les branches

qui s'y rattachent, ayant de l'intérêt pour  
 la Pharmacie. Une Commission spéciale  
 aura à élaborer les statuts concernant l'obtention  
 du prix annuel.

M. le Doyen remercie M<sup>r</sup> le prof. Brunner  
 de son aimable proposition, qui fera profiter  
 l'ensemble de la Faculté entière de la nouvelle  
 institution.

Le Secrétaire adjoint  
 le Doyen : Dufour.

Séance du 23 Mars 1899.

Présidence de M<sup>r</sup> J. Dufour, Doyen.

Sont présents : M<sup>m</sup>. Renouvier, Brunner, Jan-  
 dard, Blanc, Dapples.

Sont excusés leur absence : M<sup>m</sup>. Ch. Dufour,  
 M<sup>m</sup> Dufour, Wilczek, Gross.

Le procès-verbal de la dernière  
 séance est lu et adopté.

M. le Doyen présente son rapport ex. de licence  
 sur les examens de licence subis en  
 Mars par M<sup>r</sup> Forchet et Faes. Le  
 premier a obtenu 8 comme moyenne des  
 examens théoriques et 8,5 p<sup>r</sup> les examens

pratiques. M. Faes a comme moyennes :  
7,4 et 8,4. Le Conseil préa-  
rise en faveur de la promotion des  
deux candidats au grade de licencié  
es sciences physiques et naturelles.

M. le Directeur de l'Ecole de  
Pharmacie présente son rapport sur les  
examens subis par 3 candidats, de natio-  
nalité bulgare, en l'obtention de la  
licence es sciences pharmaceutiques.

Deux candidats : M. Gorgiuff et Jordanoff  
sont admis, le troisième M. Tritchkoff  
a échoué. Le préavis sera transmis  
à la Commission universitaire.

Privat. Docents. M. le Dr Schenk, de Konig, a  
demandé l'autorisation d'enseigner en  
qualité de privat. docent à la Faculté  
de Sciences (Anthropologie, Ethnographie).  
La Faculté donne un préavis favorable.

Il en est de même pour une demande  
analogue de M. Nicolas de Schonlepnikow,  
de Lenzbourg, lequel désire donner  
à l'Ecole d'Ingénieurs un cours sur  
la Construction.

Subdivision de  
la licence

La question de la subdivision  
des examens de licence es sciences physiques  
et naturelles a été renvoyée pour nouvel  
examen à la Faculté de Sciences.

Le Conseil décide de maintenir le  
principe de la division des examens en  
deux sessions, afin que cette question

puisse être soumise au Département et liquidée pour le prochain semestre — elle en vertu d'une proposition de M. le prof. Blanc.

On décide ensuite de renvoyer Certificat d'études la discussion sur la création d'un nouveau certificat d'études à une prochaine séance, sur le petit nombre de assistants.

M. le prof. Brunner présente un projet de règlement pour la fondation <sup>Brunner</sup> instituant un prix annuel pour les élèves de la Faculté de Sciences. le projet est adopté. Fondation Brunner

Le Secrétaire absent  
Le Doyen: J. Dupour

Séance du 2 Juin 1899 55.

Présidence de M<sup>r</sup> Leon Dupour, doyen.

Assistants: M. M. J. Dupour, Renner, Blanc., H. Dupour, Goll. Kolerio, Brunner, Geers.  
Se sont excusés. M. Broloy, Richard & Lufey.

Monsieur S. Dupour, doyen de la Faculté, rend compte du fait que M<sup>r</sup> Schenk, professeur, n'a pas commencé ses cours, empêché par une indisposition. Il

commencer dès le Semester  
 prochain. Messieurs de Schulp:  
 Leurs. Majest. = Mikov. & Dr. Faillard ont fait  
 de M. Schulp l'un et l'autre leurs légats  
 & Faillard = roles auxquelles M. L. Dupuis a  
 assisté.

Messieurs le Docteur lit ensuite le  
 procès verbal des examens de  
 J. von Wagner. Le procès  
 verbal de la commission [M. L. Dupuis  
 Mikovik & Dupuis] sera transmis  
 favorablement à la Commission  
 universitaire.

Vient ensuite la discussion sur la  
 création des Certificats d'études.  
 Monsieur le Prof. Renner prof. se  
 d'appliquer simplement l'art & P. au  
 serment de délivrer des Certificats  
 d'études indépendants les uns  
 des autres et qui ne nécessiterait  
 aucun changement au règlement  
 universitaire.

Ces certificats porteraient, apposée  
 avec un timbre mobile, la mention:  
 "Ce certificat a été délivré à  
 tel ou tel professeur de M. le Prof. Blaud.  
 Ces certificats seraient disposés  
 les uns à la suite des autres  
 sur une même feuille.

M. le Prof. H. Dupuis fait remarquer  
 que les futurs certificats d'études



Le critérium d'admission, ou des autres des  
dispenses pour les examens de licence.  
Ce qui pourrait faire naître des diffé-  
rents. On objecte d'attendre la décision  
de la Faculté des Lettres qui pourrait  
avoir un but analogue au nôtre.

M. le prof. Blanc. fait remarquer qu'il  
faudrait les professeurs ne soient pas  
objectés des changements offerts au  
réglement général. M. le prof. Remy,  
docteur de l'U. de l'Orléans alors peut  
paraître probablement des fiches  
imprimées destinées à être collées sur  
le règlement.

Dans le dernier programme des cours  
de la Faculté des Sciences. les professeurs. et  
les Privat-Docent ont été groupés sépa-  
rément. tant la notation de leur enseigne-  
ment. M. le prof. Polaj, par l'inter-  
médiaire de M. Remyer demandant  
de voir sur le Conseil de l'Etat  
et Inf. que l'on renvoie à l'ancien  
système, c. ad. que les Privat-Docent  
sont inscrits après les professeurs  
titulaires. M. le prof. Remyer fait remar-  
quer que cette cause est peut-être ob-  
jectable. à côté M. le prof. H. Dupuy.  
objecte que l'ancien système est  
préférable au point de vue des disp.  
d'ordre sur l'ensemble des cours de  
Bordeaux. M. le prof. Blanc propose de l'év.

Involontairement  
réplément.

Dispositif  
des professeurs  
= me ob, 11200.

remette au bon sens de la Commission  
universitaire. qui ferait fixer le  
chape pour toutes les facultés. On ne  
cependant et le ministre le prononce  
en faveur de l'ancien système en  
attendant l'obédience du Conseil  
universitaire. M<sup>r</sup> le recteur Renard  
remettra donc pour le programme  
prochain le projet de décret de loi.

\*  
Vrai ou faux  
des procès  
Verbal.

Diplômes  
des prix  
de Faculté.

Monsieur Renard veut un projet  
de décret pour les prix de Faculté,  
prix Brunet, prix de l'Université etc.  
Ce programme est général et trop  
large et on a proposé en Faculté  
de Théologie de fonder pour ces  
diplômes de ceux des prix de concours.  
Il ressort de la discussion qui s'est  
eue sur ce sujet que les prix de concours  
sont modestes par rapport aux prix  
de Faculté. La création de deux  
diplômes différents s'impose.  
Le conseil d'Université  
le propose et on s'occupe.

Laboratoire  
de photo.  
scopie

Mons. le prof. Brunet. annonce  
que M<sup>r</sup> le D<sup>r</sup> Reiss demande de  
devenir le titulaire du Chef du  
laboratoire de photographie. Le  
conseil de l'École de Pharmacie  
est d'accord moyennant  
certaines restrictions: M<sup>r</sup> Reiss  
aura la direction de M<sup>r</sup> le prof.  
Brunet. Il sera en outre le  
titulaire des professeurs et fera

et aussi les ceux-ci, et exposant par M<sup>r</sup>  
Burnes, du Bureau photographique; bien  
entendu surprenant finance. Le  
laboratoire serait d'ailleurs fort abso-  
lument indépendant de celui de  
l'École de Pharmacie.

Certaines observations furent faites par  
M<sup>r</sup> le prof. Gollivoleis au sujet de  
l'emploi des Cad. du laboratoire par  
M<sup>r</sup> les professeurs de médecine. Il fut  
mis sur la question et fut par suite  
avis de décider - t-on à réfléchir et  
à trouver le plus ou le moins à une  
séance ultérieure.

Le séance est levée à 6<sup>h</sup> $\frac{1}{2}$ .

\* Sur une observation de M<sup>r</sup> Remonier. la Correction  
correction suit suite: et la majorité fut sur point  
en préférant en principe le classement verbal  
par branches de école, et pour le service  
prochain seulement, de reporter l'au-  
revoir système. La Commission  
universitaire fixera la chose pour l'avenir  
et fera tenir les Facultés

Pour le Secrétaire  
L. Bernard Jura.

Séance du 19 <sup>juillet</sup> août 1888.

Présidence de M. J. Dupour citoyen.

Sont présents. Mm. J. Dupour  
Brunner, Brolog, H. Dupour, <sup>Blanc</sup>  
Rumier, Emond, Wilczek, Juss.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté après une légère modification.

1/2 Licence. Monasemtiel Licence. et sciences physiques et naturelles. M<sup>r</sup> Michowski a subi avec succès les épreuves de la dernière partie de la licence ex. sc. phys. et naturelles.

Monsieur le Doyen donne connaissance de ce qui se rapporte aux examens de Doctorat (Botanique) de M<sup>r</sup> Küssler. La Commission [Mm. Blanc, Wilczek & J. Dupour] propose de renvoyer le candidat à six mois etant donné le résultat insuffisant des épreuves orales et écrites; ce qui est adopté.

Doctorat Ortel Steinbof Rochoff Sont ensuite lus les rapports et la Commission chargée d'examiner les candidats au Doctorat (chimie) Mm. Steinbof, Ortel et Max Rochoff. — Ce dernier subit les épreuves pour la deuxième fois.

Le Conseil adopte les propositions faites par la Commission en faveur de la promotion de ces trois candidats.

M<sup>r</sup> le professeur Brunner communique au Conseil deux rapports qui lui ont été adressés par deux étudiants candidats au Doctorat [Chimie]. L'un d'eux demande en sa faveur l'équivalence du diplôme de fin d'études du Technicum de Winterthur (Section des chimistes) et de l'examen de maturité du Gymnase théologique de Lausanne. Le Conseil pense que cette équivalence ne peut être admise. Le second M<sup>r</sup> Moses Mothris présente une dissertation et demande d'être dispensé des épreuves préliminaires.

Equivalence diplôme Winterthur.

dispense d'examen Mothris.

M<sup>r</sup> Moses Mothris est porteur d'un certificat d'études de l'École Technique Hochschule zu Berlin et se base sur cette attestation pour réclamer le sursis précité. Le Conseil sur la proposition de M<sup>r</sup> Brunner refuse de dispenser M<sup>r</sup> Moses Mothris de quoi que ce soit, les notes indiquées sur le certificat d'études étant insuffisantes.

Quelques mots sont encore échangés au sujet des laboratoires de photographie. Après un court

Laboratoire de photographie

débat la question est renvoyée à la  
Commission universitaire.

Pour le Secrétaire  
Bonard Guro.

## Séance du 20 Novembre 1899

Présidence de M. J. Dufour, Doyen  
Sont présents. MM. Henri Dufour, Henri Blanc  
Brenner, Renvier, Lugeon

Sont excusés. MM. Chuard et Wilgatk

Ordre du jour: Licence, Emolument de  
Doctorat, Questions diverses.

Le procès verbal est lu et adopté après  
une légère modification.

Licence  
Manassewicz.

M. Manassewicz n'ayant pas réuni un  
nombre <sup>suffisant</sup> suffisant de notes échoue pour la troisième  
fois et définitivement.

Licence  
Munier  
Cinder

MM. Cinder et Munier, ont réuni les  
épreuves de la 1<sup>re</sup> partie de la licence en  
sc. phys. et nat. Ils sont donc admis à  
la deuxième série d'épreuves.

Notes  
d'examen.

Une discussion s'engage à propos  
de la remarque soulevée par M. J. Dufour  
sur le nombre de notes attribuées par chaque  
professeur. Ce nombre en effet n'est pas constant

Il y a par exemple tantôt une, tantôt deux notes dans les branches suivantes: Physique et météor; Mineralogie et pétrogr; Géologie et paléont; Zool. et Anat. comp;

M. Blanc fait remarquer que si l'on a redoublé c'est pour donner une note par cours.

M. Ruvier est d'accord

M. Blanc propose la création de formulaires, chaque étudiant aurait ainsi son dossier. Il y aurait 5 notes pour les sc. géologiques et 5 pour les biologiques.

Adopté.

M. le Doyen lit une lettre de M. Reiss adressée au Département, dans laquelle il demande de faire un cours de Photogr. théorique d'1 h. par semaine avec 1 après-midi d'exerc. pratique. Le cours s'adresserait aux étudiants de toutes les Facultés.

Cours de  
Photographie

M. le Doyen dit que le Département lui a renvoyé cette lettre, car elle concerne la Faculté.

M. Roumer donne les explications à M. Reiss. Celui-ci en qualité de Chef de laboratoire traite sérieusement avec le Département. Il soutient que sa demande ne regarde pas la Faculté, car son cours s'adresserait à toutes les Facultés. Il ne désire pas en conséquence, le titre de Privat-docent

M. J. Dufour pense qu'il faudrait  
consulter à M. Reiss de se faire habilitier  
Priv. doc.

M. Renouvier voit se rappeler qu'il  
avait été convenu que cet atelier de Photogr.  
n'aurait rien à faire avec l'enseignement.

Les Procès-verbaux sont mis sous un  
rapport.

M. Blanc proteste contre le procédé  
de M. Reiss. Il veut qu'il soit établi un  
cours de photographie d'amateur. Cela ne  
serait pas scientifique. Chaque photographe  
quelconque en fait autant. Ne faisons pas  
de la concurrence officielle.

M. Renouvier <sup>et Lugeon</sup> approuvent M. Blanc

M. Blanc propose que le conseil  
prévise en faveur de M. Reiss à la condition  
que ce cours et exercices restent de la  
photogr. scientifique et non de la phot.  
d'amateur

Adopté.

## Doctorat. Emoluments

M. le Recteur fait part d'une demande  
de la faculté de médecine qui désirerait  
voir les emoluments de Doctorat élevés  
à 300 francs. Notre tarif de 200 fr.  
étant le plus bas.

Voici d'après les recherches de M.  
le Doyen quels sont les tarifs de Doct.  
en Suisse.



	Somme.	Nombre d. dissert.
Genève	200	—
Zurich	380 - 230	160
Bâle	178 (pour étud. ayant fait le semestre à l'Université de Bâle)	150
Bâle	350 (pour étud. étrangères à l'Université)	150
Berne	300	150
Lausanne	200	250

M. Lugeon propose que puisque le nombre d'exempl. de dissertation est plus élevé chez nous qu'à notre connaissance, nous puissions plus bas de proposer 200 francs pour les étudiants ayant fait au moins le semestre à l'Université de Lausanne, 300 fr. pour les autres.

Adopté.

Il sera fait part de cette proposition au conseil universitaire.

H. Fol dans son legs de collections de Bateau H. Fol. biblioth. à la faculté de médecine a légué un bateau. M. Bugnon propose par lettre de faire don de cet instrument aux musées romains en Afrique.

Une commission constituée par M. Blanc et le Doyen est chargée d'examiner le dit bateau et de décider s'il peut être utile à la faculté; et quels seraient les frais de réparation.

Concours  
Faess.

M. Faess a fait sa licence au printemps; il présente un concours en automne; le Règlement interdit donc à M. Faess de concourir.

M. Faess a écrit une lettre à M. le Recteur pour lui expliquer que le brochure relative aux concours mentionne un extrait du règlement "sur lequel il s'est appuyé" extrait qui ne mentionne pas la position de son cas; il demande en conséquence que l'on puisse faire exception pour lui étant donné cette circonstance atténuante.

M. Blanc plaide le cause de M. Faess. Le concours a été fait chez lui, et lui-même n'a pas douté un instant des droits du candidat. Il approuve <sup>chaudement</sup> avec M. Lugon la demande de M. Faess.

Cette demande est appuyée à l'unanimité. M. le Doyen présente le vœu du conseil universitaire.

Règlement de  
la Faculté

M. Rencvier, Recteur, annonce que le nouveau règlement de la Faculté a passé.

Le secrétaire  
M. Lugon

Séance du 2. décembre 1899

Présidence de M. Jean Dufour, Doyen  
Sont présents. M. Wilzet, Brunner,  
H. Dufour, Brilaz, Renwier, Lugeon

Sont excusés M. Chuard et Charles Dufour

Ordre du jour : Doctorats, Emolument du Doctorat.

M. le Doyen annonce que le rapport  
relatif à l'affaire Reiss a été posé devant la  
commission universitaire.

Affaire Reiss

Il annonce en outre que l'on conservera  
le bétier H. Fol.

Bétier Fol

M. Faess a en gain de cause en Comm.  
universitaire. L'affaire sera transmise au Département

Affaire Faess.

Demande de M. P. Klett de faire son doctorat  
la dissertation a été refusée.

Doctorats :

Klett

Demande de M. v. Ruckler qui présente  
le diplôme d'off. allemand (Führer), M. le Doyen  
qui a dû prendre les devants a accepté le candidat

v. Ruckler

Approuvé

Demande de M. Philippe Baden, luxembourgeois  
qui a passé les « examens de passage » à travailler  
chez Fresenius à Wiesbaden.

Phil. Baden

Approuvé par M. Brunner qui juge son  
examen d'ober Prima comme équivalent à la  
matrinité, le conseil se range à cet avis.

M. J. Amann, Privat docteur, pharmacien

J. Amann



échanges en exigent beaucoup moins

6° Y aurait-il lieu de provoquer une entente entre les diverses universités suisses pour unifier les emoluments du doctorat entre les mêmes facultés des diverses Universités

Question 6 M. Brülaz propose que l'on supprime l'entente. c'est trop long. M. Willyet propose qu'on la reprenne plus tard. - Proposition Brülaz sur question 6 adoptée.

Question 7°.- Renseignements pris ailleurs on voit Emoluments uniformes à Genève; idem à Berne sauf pour les médecins; à Zurich grande variation; à Bale emoluments uniformes sauf pour la Médecine et le Droit.

Après discussion la dijonction est adoptée

Question 8°.-

Sur les 200 francs du doctorat, le portage se fait ainsi

Fond universitaire	100
Recteur	20
Examinateur et doyen	80

Le Secrétaire de curand. en outre 20 et le ~~Porteur~~ 5, somme totale 225,-

M. Blanc propose que le Doyen devrait avoir un tarif spécial. soit <sup>20 honoraires</sup> ~~traitement~~ <sup>à l'égal</sup> celui du Recteur (20 fr) Adopté.

M. Willyet demande que le Directeur de l'école de Pharmacie soit traité sur le même pied. M. Brunner refuse énergiquement. M. Willyet retire sa proposition.

Il sera répondu à la question 2 que le Conseil propose de prélever les honoraires fixés pour le Fond univ. Rector, Secrétaire et Doyen.

Question 3°. - Le Conseil proposera 200 et 200 francs (voir séance précédente).

Question 4°. - Cette demande étant notre proposition elle ne donne lieu à aucune discussion.

Question 5°. - La Famille propose le chiffre de 250 exemplaires, et en cas exceptionnel elle pourra le réduire à 50.

Affaire Manonewitch.

M. Manonewitch, par 3 fois échoué à la licence, accusé le Doyen d. lettres chargés afin de faire annuler certains examens.  
Il ne sera pas répondu. a

Le Secrétaire

Dr Lejeune

1900.

1900

Séance du 12 janvier 1900

Présidence de M. J. Dufour, doyen

Sont présents MM. Wilgatk, H. Dufour, Blau,  
Rencvier, Lugeon

Sont excusés MM. Brummer et Chuard.

M. Jolly arrive vers la fin de la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur le rapport de la commission d'examen, Doctorat favorable à M. v. Rucker, le Conseil ratifie la <sup>H. Rucker.</sup> décision prise.

M. R. Filsinger désire faire son doctorat en physique. Il demande d'être dispensé des examens accessoirs. Ce candidat se le demande de M. H. Dufour sera dispensé des ex. de mathématiques.

Demande de  
Doctorat  
R. Filsinger.

M. Ch. Kriemler, lic. en math. à l'Univ. de Carlsruhe sera dispensé des examens accessoirs. Sa dissertation sur "la ligne élastique" sera soumise au M. Gaudard.

Ch. Kriemler

M. Wehrlein, élève à Heidelberg, désire faire un doctorat en chimie. Il n'a pas de maturité mais présente un diplôme de la Königl. Realschule Neustadt. A. D. H. Il demande l'équivalence.

Wehrlein

avec la maturité. M. le Doyen dit que M. Brunner est d'accord. Appuyé par M. Gollig Opposition de M. Wilgok. La demande est acceptée, le candidat fera du reste sa thèse à Lausanne.

Le Secrétaire

M. Lugeon

## Séance du 19 février 1900

Présidence de M. J. Dufour, doyen

Sont présents. M. Chuard, Blanc, Brunner, Wilgok  
Renevier, J. Dufour, Gollig, Lugeon.

Sont excusés M. H. Dufour et Dapples.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Doctorat A.  
Nivescher.

Sur le rapport favorable de la Commission d'examen le Conseil ratifie la décision prise, M. Nivescher est gradué docteur

Doctorat  
J. Amann.

La commission d'examen fait un rapport très favorable sur les épreuves et dissertation de M. Jules Amann. Le Conseil approuve la commission.

Demande de  
Doctorat  
L. Roenniger.

M. Roenniger désire faire son doctorat en géologie. Il est porteur du brevet d'enseignement secondaire du Canton de Neuchâtel, il a en outre subi



les examens relatifs à trois semestres d'étude dans la section de Sc. naturelles de Polytechnikum à Zurich. Les résultats de ces examens bien que très brillants sont écarter de la discussion conformément à une décision antérieure.

Il n'est discuté que sur le brevet secondaire. Le conseil admet son équivalence avec la licence. M. G. Roesniger sera donc dispensé des examens accessoirs.

Brevet second.  
de  
Neuchâtel  
équivalent à  
la licence.

M. Gigy désire faire sa <sup>(en Sc. nat. et phys.)</sup> licence. Il présente un diplôme de Copiste pour l'enseignement primaire de Neuchâtel. Le candidat a suivi des cours à Nat., Berne Zurich <sup>(ainsi qu'à)</sup> ~~Neuchâtel~~ comme s'il s'agit d'un certain âge, il a une très longue pratique de l'enseignement. En regard à ces faits, M. Gigy est admis aux examens de la licence, mais il est bien entendu que le conseil n'admet pas le principe de l'équivalence de son diplôme avec la maturité.

Licence.-  
Demande Gigy.

Brevet primaire  
neuchâtelois non  
équivalent à la  
maturité.

M. le Doyen fait savoir que le Conseil d'Etat par lettre du Recteur a accepté les emoluments de 200 et 300 frs que le conseil avait proposés pour le doctorat (voir séances du 10 nov. et 1 dec. 1899)

Emoluments du  
Doctorat.

Cette modification entraîne une révision du règlement de la Faculté.

Révision des  
Règlements

M. Renver demande qu'en tête du Chapitre III Art. 16 des différents grades de la Faculté soient indiqués tels que Ingénieur chimiste, ingénieur mécanicien, etc.

Le conseil ne se range pas à cet avis estimant que ces grades sont du domaine des sections technique et

pharmaceutique.

Les articles suivants sont modifiés et conçus comme suit

Article 25. - Il est ajouté à l'article 25 :

a... Sur la part de cette finance revenant à la Faculté, il est prélevé  $\frac{1}{5}$  en faveur du Doyen et le solde est réparti entre les Professeurs qui ont pris part aux examens. Le gradué est tenu d'acquiescer en outre au Bureau lors de la remise du diplôme les droits prévus aux articles 84 et 90 du Règlement général de l'Université soit fr. 5 en faveur du Secrétaire et fr. 5 pour le Bureau.

Article 49. - « Le candidat ne reçoit son diplôme de docteur qu'après avoir déposé, au secrétariat de l'Université 150 exemplaires de sa dissertation (munie de l'autorisation d'imprimer donnée par la Faculté). Dans des cas exceptionnels, ce nombre peut être réduit par autorisation spéciale de la Faculté..... »

(~~Le~~ Suite de l'article n'est pas modifié)

Article 50. - « La finance du grade exigée pour le Doctorat est fixée à fr. 200 pour les candidats qui ont passé deux semestres au moins à l'Université de Lausanne et à fr. 300 pour les autres candidats, sommes payables en mains du secrétaire de l'Université au moment de l'inscription.

La finance du doctorat se répartit par moitié entre l'Université et la Faculté des Sciences. Sur la part de la Faculté il est prélevé  $\frac{1}{5}$  en faveur du Doyen, le reste

est à indemniser de la manière suivante les examinateurs : une somme de fr. 20 est attribuée à chacun des professeurs désignés pour l'examen de la dissertation; le solde est réparti entre les professeurs qui ont pris part à l'examen oral.

Lors de la remise du diplôme, le gradué est tenu d'acquitter en outre au Bureau les droits prévus aux articles 84 et 90 du Règlement général de l'Université, soit fr. 5 en faveur du secrétaire et fr. 10 pour le bedeau.

M. le Doyen fait circuler les formulaires d'examen proposés dans le séminaire du 20 Nov. 99.

Formulaires  
d'examen.

Par la proposition de M. Gollig le Conseil adopte les modifications suivantes de l'article 43

Révision du  
Règlement.

Sous chiffre 6, au lieu de

Minéralogie : Chimie ou géologie

ou aura

Minéralogie : Chimie ou physique.

M. Eugon propose l'adjonction suivante qui est adoptée, sous chiffre 10

10. Géographie physique : Géologie ou Physique

M. Casper <sup>demande par lettre</sup> ~~propose~~ au nom du comité de l'exposition cantonale de Vevey en 1901, ~~est~~ un peu la Faculté expose dans le groupe de l'enseignement. Aucune décision n'est prise.

Exposition  
cantonale.

Le Secrétaire

M. Eugon

## Séance du 10 mai 1900

Présidence de M. J. Dufour, doyen

Sont présents. MM. Brummer, H. Dufour, Renevier  
Wilguck, P. Dutoit, M. Pigeon.

Sont excusés: M. H. Blanc.

Le procès-verbal de la dernière séance  
est lu et adopté.

Décès de M.  
Ed. Gross.

M. le doyen rappelle le décès de notre  
regretté collègue M. E. Gross. Une lettre de condoléance  
a été envoyée par le Bureau à la famille. Au  
cours de la séance MM. J. et H. Dufour ont prononcé un  
discours au nom de la Faculté.

M. P. Dutoit  
nommé professeur

M. le doyen souhaite le bienvenue à M.  
P. Dutoit, nommé Professeur de Chimie-physique.

Licence A  
de Prado.

Sur le préavis de la commission d'examen  
sur les examens excellents de M. A. de Prado, le  
Conseil confirme la décision de la commission, et  
décerne le titre de Licence es mathématiques  
pure au candidat.

Licence  
Gigy.

M. Gigy candidat à la licence es sciences  
physiques et naturelles a fait des examens  
déploables. Il s'est lui-même retiré avant la  
fin des épreuves. Il est probable que le  
candidat ne se représentera plus.

M. M. Silberstein s'est présenté à M. Brunner avec une dissertation faite à Genève. Il désire faire son doctorat après un semestre. Le candidat n'a pas la maturité complète. M. Brunner a correspondu à ce sujet avec M. Græbe. Celui-ci a répondu qu'il était heureux de voir ses élèves se présenter à Lausanne plutôt qu'ailleurs. M. Brunner propose donc que l'on admette le candidat à l'examen du doctorat après un stage de un semestre au laboratoire. Adopté.

Demande de Doctorat  
Mieczyslaw  
Silberstein

M. C. Dutoit, licencié de l'Université prof. de physique au gymnase désire faire son doctorat et être dispensé de l'examen d'écrit.

M. C. Dutoit

Adopté.

M. Astère Ketterer de Ponchoyette (Berna) Ketterer lic. en Sc. math. de Neuchâtel, porteur du diplôme d'enseignement secondaire de la même Académie désire faire son doctorat en physique. Il demande d'être dispensé des branches accessoires.

Astère

En vertu d'une disposition antérieure (19. II. 1900) cette demande est agréée.

M. H. Dufour propose que pour remplacer le regretté Gros nous demandions à notre collègue M. Mayor, très qualifié à ce sujet, de se charger de ce cours très intérimaire du fait

Remplacement  
du Professeur  
Gros

du petit nombre d'auditeurs.

M. Mayor sera sondé à ce sujet.

M. M. Wilczek et Lugeon demandent que  
en cas de refus de M. Mayor, M. Nicollier  
prof. au collège de Montreux  
licencié es - Sc. nat. et phys. de notre université,  
licencié es - Sc. mathématiques de la Sorbonne  
après de très brillant examen soit proposé pour  
le remplacement.

Emoluments  
des  
grades.

M. Renavier fait remarquer que nous n'avons  
rien prévu pour les diplômes de la faculté  
technique. Il propose qu'on aurait dû les  
indiquer aux des règlements de la faculté  
(Chap. III art. 16) car le règlement général les  
a abolis et renvoie aux règlements de la faculté.

M. H. Dufour fait remarquer que les  
grades et la finance correspondante sont indiqués  
par le programme spécial de l'école d'ingénieurs.

M. Renavier demande que de la finance  
de ce diplôme, le 1/5 revienne au doyen

Approuvé

M. Renavier en parlera au Département.

Le Secrétaire

M. Lugeon

Séance du 2 juillet 1900

Présidence de M. Jean Dufour, Doyen

Sont présents. MM. Brunner, H. Blanc, Jandard  
Cherard, Japples, Wilczek, Lugeon

Sont excusés MM. H. Dufour, Ch. Dufour,

W. Grenier, Jolly, Rencvier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Décès de M.  
l'Étudiant  
Brunner

Une couronne ainsi qu'une lettre de condoléance ont été envoyées à la famille Brunner si terriblement éprouvée par la mort de Max Brunner, au nom de la faculté.

Décès de M.  
l'Étudiant  
Mokaupt.

M. Mokaupt, ét. en chimie disparu depuis quelque temps a été retrouvé mort à Boverivier près Moshigny à la suite d'actives recherches où M. Wilczek s'est extrêmement dévoué. Une lettre de condoléance sera écrite à la famille. M. le Doyen remercie notre collègue Wilczek de son dévouement.

Cours de  
physique  
mathématique

M. Mayor accepte par lettre le remplacement de M. Gross. Le Doyen a écrit cette décision au Département. Jusqu'ici aucune réponse n'est parvenue.

Privat-Docent  
M. Dussere

M. Dussere, chef de l'établissement fédéral de la Station agricole de Mont Calme demande de donner un cours de deux heures sur l'analyse chimique des matières agricoles. Le candidat a été professeur à Yverdon, puis chimiste à Renens; il est porteur du diplôme d'enseignement du polytechnicum de Zurich.

À la suite de l'enseignement donné par M. Chuard, la demande de M. Dussere est adoptée à l'unanimité.

Doctorat  
C. Dutoit. Le commission rapporte favorablement sur la thèse et examens de M. Dutoit pour laquelle elle propose le grade de docteur.

Adopté.

Doctorat  
Konrad Perutz Le commission donne un avis favorable qui est ratifié par le conseil.

Demande de  
Doctorat

Bonard.

Par l'intermédiaire du Doyen, M. Golliy fait demander à l'insu du candidat, qui est son assistant, le dispens d'une partie des examens complémentaires. A la Minéralogie, branche de M. Bonard est adjointe la Physique et chimie et une branche à choisir. Le candidat choisissait les mathématiques qu'il a enseignés à Genève, à l'école professionnelle. En outre Bonard est actuellement répétiteur de Minéralogie à l'école des mines de Paris. On pourrait le dispenser des mathématiques.

M. Bonard, après discussion, propose que l'on écrive au candidat que son certificat ne serait valable pour une <sup>dispense</sup> ~~que si~~ la partie complémentaire choisie était les mathématiques.

Élection du  
Doyen.

8 bulletins distribués

Obtiennent les voix : M. Henri Dufour 7

M. Wilczek 1

M. Henri Dufour est nommé Doyen

M. Lugeon est confirmé secrétaire

Le Secrétaire

M. Lugeon



Séance du 29 octobre 1900.

Présidence de M. H. Dufour, doyen

Sont présents M. Brunner, Galli-Valerio, Ch.

Dufour, Chuard, Pelet, Amstein, Wilgert,  
Renner, Golly, J. Dufour, Blanc, P. Dutoit,  
Daffles, Grenier, Lyon.

Le Procès-verbal de la dernière séance est  
lu et adopté.

M. H. Dufour, le nouveau doyen, en  
remerciant ses collègues, <sup>de sa nomination</sup> remercie au nom  
de tous M. J. Dufour pour la façon distinguée  
dont il a conduit le doyenat pendant ces  
deux années écoulées.

Dans le courant de septembre, M. J. Dufour,  
alors doyen, reçoit une lettre de Monsieur le Recteur  
lui demandant, sous l'ordre du Département, si  
la Faculté ne voyait aucun inconvénient à ce  
que M. Galli, assisté de M. Astier du laboratoire  
cantonal de Chimie, fit des recherches sur la peste.

On était en vacances; M. J. Dufour ne pouvant  
consulter le Comité, et étant obligé de répondre, le fit  
en disant qu'il ne voyait aucun inconvénient,  
les recherches bactériologiques étant de nos jours entourées  
de telles précautions qu'il ne pouvait y avoir  
aucun danger.

Le laboratoire avait été réé dans le bâtiment  
de l'école de Chimie.

Remerciements à  
M. J. Dufour.

Etude de  
la  
peste au  
laboratoire  
de  
Bactériologie.

En apprenant ce fait, M. Brummer et H. Dufour <sup>ont fait</sup> ~~participés~~ <sup>étaient</sup> ~~devenu~~ <sup>étaient</sup> ~~très~~ <sup>très</sup> ~~grand~~ <sup>grand</sup> ~~travaille~~ <sup>travaille</sup>.  
 Ils protestèrent contre l'installation de ce laboratoire dans le bâtiment qui abrite leurs auditoires et laboratoire. M. J. Dufour avertit alors le Recteur qu'une décision définitive du conseil interviendrait.

Ces sont les faits présentés au Conseil

M. Galli-Valerio fait l'historique de cette nouvelle étude qu'on lui a demandée. Une commission fut réunie à Berne, elle se demanda du Conseil fédéral. La commission désirait que la recherche se fit à Berne, et pour cause : le subside fédéral important aurait mis fort à l'aise le laboratoire de bactériologie de l'université de cette ville. M. Galli protesta et se retira de la commission. C'est alors que celle-ci proposa que chaque université qui le désirerait pourrait participer au subside fédéral. Berne, Zurich, Bâle ont accepté; M. Galli, de son côté a accepté d'être le commissaire fédéral de cette commission. Le laboratoire que nous pourrions avoir à Lausanne ne fonctionnera qu'en cas de peste, mais, s'il est créé dans le laboratoire actuel de M. Galli, celui-ci pourra utiliser des instruments qui resteraient inutilisés ailleurs. Nous ne possédons pas des laboratoires richement dotés. Il y a moyen s'en avoir un, et il n'y a aucun danger.

M. Reuvers, <sup>alors Recteur</sup> ~~sur~~ <sup>le</sup> ~~préavis~~ <sup>préavis</sup> du Doyen et de M. Brummer a donné un <sup>préavis</sup> favorable pour l'acceptation et la nomination de M. Galli.

et Astier, mais il a attendu la décision du Conseil pour le reste. Le petit bâtiment à côté de l'école de Chimie pourrait être utilisé dans le but demandé.

M. Brunner, H. Dufour, Chuard sont d. ce dernier avis, ainsi que M. le Dr Morax, président du Conseil d'Hygiène, qui a été consulté.

M. Gelli proteste. Il sera impossible de travailler avec ce système d'un bâtiment éloigné de son laboratoire. Il offrira même plus de danger. Et, ajoute-t-il, dans mon laboratoire actuel on travaille avec la fièvre jaune, le choléra; la peste est-elle plus dangereuse? Ou est la limite de danger dans de semblables recherches? Si l'on agit ainsi le travail d'un laboratoire, il n'y a plus rien à faire, car d'autres laboratoires offrent de semblables dangers dans d'autres ordres de recherches.

M. Chuard et H. Dufour insistent. Le Laboratoire de la peste ne sera installé que provisoirement dans le petit bâtiment; il ira plus tard à la polyclinique. La confidentialité exige un local isolé. L'école de Chimie est trop ouverte au public.

À la vote, on décide<sup>1°</sup> d'accepter le subside fédéral. 2° que le laboratoire pour l'étude de la peste sera placé momentanément dans le petit bâtiment qui avoisine celui de l'école de chimie.

Demande de  
docteurat  
M. Maret.

M. Maret, bachelier et licencié en Sciences  
de Neuchâtel a préparé une thèse de  
docteurat chez M. Billiet prof. de chimie  
à Neuchâtel. Il demande de pouvoir faire  
son doctorat à Lausanne

Adopté.

Demande  
d'immatriculation  
M<sup>lle</sup> Rudeanu

M<sup>lle</sup> Rudeanu, institutrice primaire  
roumaine a obtenu un congé de 2 ans et  
a été envoyée par son gouvernement par l'échange  
pour parfaire ses études. Elle est porteur du  
diplôme de l'école normale de Bucarest.  
Elle demande à être immatriculée. M<sup>lle</sup> Rudeanu  
a suivi pendant une année les leçons du  
gymnase de l'école communale. Elle a obtenu  
10 partout. Sur le rapport très favorable  
du Doyen, on admet son diplôme comme  
équivalent au baccalauréat, étant donné le  
résultat de son stage à l'école communale.

Le Secrétaire

R. Lugin

20 Nov. 1900

Séance du 20 Novembre 1900.

Président M. H. Dufour, doyen.

Sont présents M. Renwin, Chuard, Mayor, Brunner

L. Dutoit, Pellet, Brilay, Lugin

Sont excusés H. Gollig, et M. J. Dufour.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après une légère modification.

M. Gollig,

M. Gollig étant tombé, malade a averti M. le doyen que son assistant, M. Bonard, le remplacerait pendant quelques jours pour le cours de Minéralogie. Le cours de Géologie technique sera suspendu pendant quelques jours. Les leçons manquées seront remplacées.

malade est remplacé

M. S. Krasler, de Bucharest, ne possède pas de diplôme de maturité mais a subi un examen d'admission à l'Université de Zurich, où il a été admis en 1894. Il a été inscrit à Lausanne en 1900. Il présente une dissertation en chimie faite à Genève. Il demande, sur le vu de sa dissertation manuscrite de pouvoir faire son examen de doctorat. Le Conseil prévoit favorablement son admission à l'Univ. de Zurich étant jugée équivalente au bachelariat.

Demand. de  
Doctorat.  
M. Krasler.

M. Heinrich Muller de Pforzheim présente aussi une thèse faite à Genève. Il ne possède pas la maturité, mais a été élève régulier au Polytechnicum de Karlsruhe. Cette qualité le rend <sup>elle</sup> admissible aux examens. Le conseil répond affirmativement.

M. H. Muller

M. Eickler de Prague ne possède pas de maturité. Il présente de même une thèse préparée à Genève. Le candidat ayant été étudiant à l'Université et élève régulier au Polytechnicum

M. Eickler

ces qualifiés sont jugés suffisants par le conseil qui admet son admission aux examens.

M. Silberstein

M. Silberstein a déjà été admis aux examens de doctorat (voir décision de la séance du 20 mai). Sa thèse préparée à Genève n'est pas accompagnée des produits chimiques qui peuvent servir de preuve. Sur la demande à ce sujet qui lui a faite M. Brunner, le candidat répond que l'existant du laboratoire de Genève, M. Kernmann a utilisé tout son produit, qui était minime pour le contrôler. M. Kernmann consulté à ce sujet répond que ces faits sont exacts.

Dans ces conditions le conseil jugeant qu'il y avait preuve en ce fait admet le candidat aux épreuves du doctorat.

A propos des  
thèses  
préparées à  
Genève.

M. Brilaz demande pourquoi ces étudiants présentent leur thèse à Lausanne au lieu de Genève où elle a été préparée?

M. P. Dutoit et M. Brunner répondent que ces candidats au doctorat ont subi un examen qui l'on exige à Genève, examen qui est une sorte de baccalauriat. Chez nous, ils n'ont que les deux branches accessoirs.

Sur la demande de M. Renvier, M. Brunner ajoute que ces candidats en sont admis que porteurs d'un certificat donné par notre collègue genevois M. Grabe.

M. Boulay a demandé si avec ce système nous ne risquons pas d'entendre dire qu'à Lausanne le doctorat en chimie est plus facile qu'à Genève n'en résultera-t-il pas une mauvaise réputation pour notre faculté?

M. Brunner répond que cet état de chose est coutumier. Suivant les circonstances les candidats au doctorat choisissent tel ou tel université, leur thèse étant faite dans une autre.

Il nous est toujours facile de refuser soit le candidat, soit sa thèse. Notre garantie grave est l'article 39 § B et ainsi absolue.

M. v. Hirsch m'a en 1864 m'a fourni par un certificat de la section des sciences de l'École d'agriculture de Weihenstephan. Il présente une thèse que M. Brunner trouve excellente, elle a été faite avec beaucoup de soin. Une longue discussion s'engage. M. Lugeon et Chuard proposent d'accepter le candidat aux examens de doctorat et ont donné sa personnalité, mais son cas ne doit pas créer un précédent, autrement dit son diplôme d'école d'agriculture n'est pas jugé équivalent à la maturité.

Demand. d.  
Doctorat  
M. v. Hirsch

Le candidat, vu son âge, demande d'être dispensé des branches accessoires. Le conseil refuse cette libéralité.

Demand.  
d'immatriculation  
M. Demitric  
Arbove

M. Demitric Arbove, né à Genève, mais Roumain demande d'être immatriculé à l'université

Il présente un certificat d'une école de Bucharest.  
Le conseil charge le bureau de prendre de plus amples informations avant qu'il puisse rendre une décision.

Le Secrétaire

M. Lugeon

Séance du 21 décembre 1900

Présidence de M. H. Dufour, Doyen

Présents. M. Renuvier, Brunner, P. Dutoit  
H. Dufour, Wilgk, Chuard, Pellet, J. Dufour et  
Lugeon

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Demande de  
docteurat  
M. Gilli,

M. Gilli demande de faire son doctorat en chimie.  
Le candidat ne possède pas sa maturité.

M. Brunner propose que l'on refuse le candidat; il y a deux précédents Jägli et Naef. On a refusé ces étudiants portant d'un technikum.

Le conseil se range à l'avis de M. Brunner

Congé de  
M. Jollig.

Le Département a accordé le congé demandé par M. Jollig. Celui-ci sera remplacé par M. Lugeon pour le géol. technique et Jollig Bonard, assistant pour la minéralogie.

Doctorat  
Bonard.

La commission présente favorablement au sujet des



examens de M. Bonard. Le titre de docteur lui est décerné.

Demande Arbor  
immatriculation.

Le Doyen s'est mis en relation avec le Directeur  
du gymnase de Bucharest au sujet du cas Arbor,  
(voir dernière séance) le certificat de ce jeune - homme  
était incomplet. Il a abandonné le gymnase avant  
la fin de la dernière année, tout-fois avec de bonnes  
notes. Aucune réponse n'est parvenue de Bucharest.

A la suite d'une longue discussion M. H. Dufour  
et Rencvier proposent qu'en attendant soit une réponse de  
Bucharest, soit que le candidat complét son diplôme,  
que l'on demande au Département une immatriculation  
conditionnelle.

Laboratoire  
de  
Géologie et  
Bâtiments  
de Rumine.

M. Rencvier, Gollig et Luyson écrivent une  
lettre au Conseil on lui demandant son appui afin que  
des laboratoires de Géologie soient créés dans le bâtiment  
de Rumine à côté des collections scientifiques. Ils  
proposent dans ce but une transformation des locaux  
actuellement réservés aux services géologiques. Deux  
fois cette proposition <sup>analogue</sup> a été faite individuellement au  
Département, elle a été refusée. Il importe que le  
Conseil prenne la chose en main.

Après lecture de la lettre et examen de plans  
annexés, le Conseil décide à l'unanimité d'appuyer  
la demande des trois signataires. M. le Doyen  
fera les démarches nécessaires par voie du service

Le secrétaire

*[Signature]*

Séance du 21 décembre 1900.

Président de M. H. Dufour, doyen

Sont présents. M. Chuard, M. Renvier, M. Brelaz, M. Brumer,  
M. F. Dutoit, M. Pelet.

Le Comité est convoqué pour prendre connaissance des  
résultats des examens de Doctorat. et M.M.:

Doctorats  
résultats

1) Silberstein et Lody. Russie

2) Eichler. et Progne

3) Müller H. et Marbach

4) Kraszlar S. et Budapest.

Sur la proposition de la Commission d'examen, le Comité  
accorde le diplôme de Docteur ~~à~~ aux trois  
premiers candidats. Il n'est pas accordé à M.  
Kraszlar.

M. M. Sugeon expose au Comité

Prop. de  
M. Wilezech.

Commission d'admin.

M. le prof. Wilezech. propose qu'une commission  
d'étude soit nommée à l'effet d'examiner les  
Commission d'admin. - épreuves et diplômes et les mesures à  
prendre pour que les étudiants qui ont  
des notes insuffisantes puissent régulariser  
leur situation. Cette commission est après  
discussion composée de M. Wilezech, et M.  
Jean Dufour vice Doyen et des Doyens.

Affaire Arbove

M. Arbove n'a plus d'ami et ses parents,  
il n'est pas universitaires.

1901

1901

Séance du 7 février 1901Présidence de M. H. Dufour présidentSont-présents. M. H. Brunner, Jelit, Dutoit, Mayor, Joli, Grenier, Blanc, Renvier, Chuard, Lugeon J. DufourExcusés, M. Ch. Dufour et Willyet.

Les Procès-verbal de la séance du 17. Dec 1900 est lu et adopté.

L'ordre du jour porte sur la discussion du nouveau programme de l'Écol. industrielle et du Gymnase mathématique. Le différend essentiel du nouveau programme consiste dans l'introduction d'une Section II des gymnases, dans laquelle on introduit le latin au remplacement de la géométrie descriptive et d'une partie de autres mathématiques, et du dessin technique.

Nouveau  
programme  
du  
gymnase.

À quelle éton pourrions nous admettre les élèves de la Section II

M. Brunner au nom de l'Écol. d.

Pharmacie approuve à cette modification et l'accepte pleinement

Le Council l'accepte d. même pour ce qui concerne les candidats à la licence sciences physiques et naturelles

Les membres présents de l'Écol. des Ingénieurs

regrettent que l'École n'a pas été consultée.  
Ils n'ont se proposer en l'absence de  
M. Palay, Directeur.

M. H. Dufour a convoqué M. Palay. Nous  
devons donc prendre une décision.

M. Joly et Grenier sont d'accord qu'il  
faut évidemment être plus large aujourd'hui,  
mais M. Grenier au nom des membres présents  
de l'École n'admette le programme de la  
section II qu'à la condition que la  
dessin technique et la Géométrie descriptive  
au lieu d'être facultatifs soient obligatoires.

Cette considération sera communiquée par  
le Doyen au Conseil universitaire.

Chimistes  
analystes.

Le Département <sup>demande le préavis de la</sup>  
faculté <sup>relativement à</sup> ~~ou en est la question~~  
de la création du diplôme de chimiste  
analyste.

M. Brummer fait l'historique détaillé  
de la question. Le programme a été étudié  
en 1898 par une commission convoquée par M.  
Brummer. Il en est donné lecture.

M. Blanc demande si les autres universités  
ont créé le même programme.

M. Brummer: Les Universités sont prêts  
mais on ne peut connaître leur programme.

M. Pellet et Dutoit aimeraient étudier  
le programme qui leur est totalement  
inconnu.

M. le Doyen fait remarquer que le programme  
a été étudié et qu'il ne s'agit que d'une

1897?

ratification.

Au vote, le programme est adopté sans l'unanimité  
moins deux voix.

M. Blanc et

Par une lettre, M. Blanc demand. au bâtime. de Rumine.  
Conseil de l'appuyer à propos d'une modification  
dans les laboratoires de zoologie des bâtime. de Rumine.  
Il s'agit de remplacer les  
cloisons fixes par des mobiles.

A l'unanimité le Conseil décide d'appuyer  
vigoureusement la demand. de M. Blanc, et  
d'attirer l'attention de M. Wilget sur de semblables modifications  
eventuelles.

Demande de  
Doctorat

M. Brumm présente deux demandes d'auto-  
risation de Doctorat de M. Schlosser et Felken. M. Schlosser

M. Schlosser a <sup>eu</sup> un ~~diplome~~ <sup>diplome</sup> de gymnas. classique  
jusqu'à l'Oberprima. étudié 2 semestres à Genève,  
4 à Leipzig; a obtenu le Vorbandexamen qui est  
admet pour le doctorat;? desir. faire un thèse  
à Louvain

M. Felken, posside aussi le Vorbandexa-  
men, a été immatriculé à Leipzig

Vu l'avis avancé, le <sup>bureau</sup> ~~Conseil~~ du  
Conseil étudiera les diplomes des candidats et  
leur admission éventuelle.

Le Secrétaire

M. Wilget

Séance du 19 mars 1901

Présidence de M. H. Dufour, Doyen  
Présents. M. Chuard, Blanc,  
 Brunner, J. Dufour, Lugeon

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté avec une modification relative à l'article Chimistes analystes.

Doctorats  
 v. Hirsch  
 et  
 J. Silva.

Par le préavis de la Commission d'examen, le Conseil accorde le diplôme de docteur à M. G. v. Hirsch et Joseph Silva (Thèses de Chimie)

Thèses  
 préparées  
 dans  
 d'autres  
 Universités.

M. H. Dufour Doyen a convoqué le Bureau pour étudier la question l'on peut faire contre l'envahissement de demandes d'examens de doctorat par des candidats dont les thèses ont été préparées dans d'autres universités, en particulier celle de Genève. Au nom du Bureau, le Doyen propose une solution radicale, celle de ne plus accepter à l'avenir de thèses faites dans de semblables conditions. Il nous est très difficile sans réglementation de refuser ces candidats, qui arrivent avec une thèse munie d'un certificat, en particulier donné par M. le Prof. Graebe, certificat déclarant la thèse excellente ou constatant qu'elle est suffisante pour le doctorat.

Il est évident que ces étudiants se présentent à Lausanne parce que les examens sont plus faciles à cause de notre règlement.

M. Brummer appuie vivement la proposition du bureau. Il faut que ce système abusif soit arrêté.

M. Blanc est d'accord mais il ne faut pas aller trop loin. Ainsi par exemple un de ses élèves, M. Schenk a été préparé, sur son conseil, une thèse à Bâle. Il est venu passer le doctorat à Lausanne. Nous ne pouvons pas refuser de semblables cas. — Le conseil est unanime se range à l'opinion de M. Blanc.

M. Renvier, Brummer, <sup>Chuard</sup> Dufour et Lugon prennent en son la parole, et après discussion on décide dès ce jour l'application de la règle suivante :

Le Faculté des Sciences décide que dans la règle ne sont pas admises les dissertations de doctorat faites dans d'autres établissements délivrant des diplômes analogues.

Cette rédaction garantit les exceptions comme le cas Schenk par exemple et les thèses préparées dans des écoles polytechniques ou académiques.

Il est décidé en outre, puisqu'il s'agit d'un moyen de défense qui n'est peut être

que momentanément que cette décision ne sera inscrite qu'au procès-verbal de la Faculté et ne sera pas portée à la Commission universitaire pour être transmise au règlement.

Deux demandes de doctorat sont parvenues au bureau. Ce sont celles de candidats ayant préparé leur thèse à Genève. Le règlement en-dessous trouve son emploi immédiat.

M. H. Dufour

Chevalier de la  
Légion d'honneur

M. J. Dufour au nom du Conseil unanime félicite chaleureusement M. H. Dufour de la distinction de Chevalier de la Légion d'honneur que vient de lui remettre le gouvernement français.

M. H. Dufour remercie et dit que cet honneur est collectif et s'adresse à tous les Dufour. - Le Conseil pense que beaucoup de Dufour avaient mérité cette récompense mais que dans le cas particulier elle honore Henri Dufour, son laboratoire et l'Université toute entière.

Le Secrétaire

M. J. Dufour

Demande de Doctorat

M. Sponer et  
Folkeim



Séance du 23 juin 1901

Présidence de M. H. Dufour, Doyen  
Sont présents. M. Wilgek, Dutoit, Recevier  
et Lugeon

Excusés. M. Brunner M. C. Dufour & M. J. Dufour.

Le Procès verbal de la dernière séance est lu  
et adopté.

M. le Prof. Gaudard a donné sa démission à  
cause de son âge avancé. Le Conseil de l'École des  
Ingénieurs propose de le nommer prof. honoraire. Le  
Conseil de la Faculté préavis favorablement à  
l'unanimité. Cette décision sera transmise au  
Sénat universitaire.

M. Gaudard, prof.  
honoraire.

M. Dragulinestko s'est inscrit pour <sup>les examens</sup> la première  
partie de la licence es. sciences naturelles.

Demande de  
Licence Dragulinestko  
il de

M. Krazgler qui avait échoué aux épreuves de  
Doctorat ( 21. III. 1900 ) se présente à nouveau.

Doctorat Krazgler  
?

M. P. Barganescu demande de faire son  
doctorat et de bénéficier de l'article 30 ( dispensé  
des branches accessoires. Il a travaillé 7 semestres à  
l'université de Lausanne. Il est porteur de diplôme  
de pharmacien roumain. Le conseil vu l'existence  
de précédents ( M. Nirescher, 19. 2. 1900 ) propose d'accorder  
en faveur de la demande du candidat.

Doctorat et  
pharmacien  
Roumain  
M. Barganescu

M. P. Mercanton et C. Hugen, Ingénieurs  
de notre faculté technique, feront leurs examens  
de doctorat prochainement. Le conseil d'ad. d. leur  
appliquer l'article 30 du règlement ( dispensé des examens

Doctorats et  
Ingénieurs de  
Lausanne

sur les branches accessoires)

Licence de Neuchâtel  
et  
de Lausanne

M. Gaberel.

M. L. Gaberel est porteur du diplôme de licencié es - sc. math. de Neuchâtel. Il désire faire la même licence à Lausanne et demande s'il est dispensé d'une partie des examens. Sur le préavis des professeurs intéressés, le candidat fera des examens sur les branches suivantes: Mécanique rationnelle, mécan. analytique; Théorie des fonctions et fonctions différentielles; géométrie de position et courbes planes.

Doctorat

Aster Ketterer.

M. A. Ketterer a demandé antérieurement à faire son doctorat en physique (10 mai 1900) en travaillant à Lausanne. M. H. Dufour a conseillé à ce candidat d'aller travailler à Zurich chez M. Weber, à l'École polytechnique. M. Ketterer désire néanmoins faire sa thèse à Lausanne; M. Weber consulté n'y voit aucun inconvénient. Comme il s'agit d'une thèse préparée dans un établissement qui ne décerne pas le titre de docteur et que le candidat a été envoyé à Zurich par M. H. Dufour, le conseil l'admet aux épreuves avec les dispositions prises antérieurement.

Doctorat

G. Roessinger.

Sur le préavis de la Commission d'examen le conseil accorde le diplôme de docteur à M. G. Roessinger (doctorat en géologie) dont les examens ont été particulièrement brillants.

Réclame pour  
l'enseignement.

M. le Doyen attire l'attention sur l'indicateur que donne la Physikalische Zeitschrift sur les cours

professé en Sc. phys. et math. dans les Universités de  
langue allemande. M. H. Dufou a demandé à ce journal  
d'imprimer aussi les cours de l'Université de Lausanne en  
faisant remarquer que les recherches passés et qui nous sont  
admis par l'Université de Berlin et d'autres. L'insertion  
sera faite et cela gratuitement. Il y aurait lieu à  
l'avenir de veiller à ce que cet usage ne s'oublie.

M. Luycon annonce qu'il fait régulièrement  
publier ses cours dans les Annales de Géographie  
et dans la géographie.

M. C. Dutoit  
Privat. docent.

Le Département communique une demande  
de M. C. Dutoit qui desire être nommé Privat-docent.  
M. C. Dutoit est titulaire de la chaire de physique qu'il  
donne déjà par ses cours sur des questions officielles.  
Le Conseil préavis très favorablement à cette demande.  
La décision sera communiquée à qui de droit.

Demande de  
M. P. Jaccard.

M. P. Jaccard est Privat-docent depuis 1894.  
Il a régulièrement donné des cours sur la Biologie,  
l'embryologie végétale et la Paléontologie végétale.  
Il est professeur au Gymnase, à l'école normale et au  
Collège. Son traitement à 3600 francs lui permet  
difficilement de vivre. Avant de chercher à se faire une  
situation quelconque il demande au Conseil si celui-ci  
ne pourrait pas chercher à améliorer sa situation en  
l'attachant plus directement (~~et financièrement~~) à  
l'Université. Celle-ci doit en effet soutenir le plus  
possible ses privat-docents.

Comme la question qui se présente est nouvelle  
et délicate, le Conseil décide de nommer une

commission spéciale qui étudiera les choses et fera  
 son possible pour aboutir à une bonne solution  
 ainsi qu'en témoignera le Conseil. Sont nommés  
 M. H. Dufour, président, M. H. Blane, J. Dufour  
 et Wilgk, membres.

Enseignement de  
 la Géologie  
 générale et  
 technique

M. Lugeon a durant le semestre d'hiver  
 remplacé M. Gollig dans l'enseignement de la  
 géologie technique. Au début du semestre d'été  
 M. Lugeon et Gollig ont écrit au Département  
 leur demandant qu'à l'avenir le cours de  
 géologie technique soit remis à M. Lugeon et  
 confondu avec le cours de géologie générale donné  
 par M. Rensvier, celui-ci étant d'accord avec  
 cette proposition. M. Paly consulté a répondu  
 favorablement en insistant sur la carrière technique  
 que doit toujours recouvrir ce cours puisque les  
 95% des élèves appartiennent à l'école des ingénieurs.  
 Le cours porterait le titre de géologie générale et  
 appliquée. M. Gollig donnerait à la place du  
 cours qu'il abandonne un nouveau cours sur les  
 gîtes métallifères. Le Département a adhéré  
 pour le semestre d'été cette transformation. M. Lugeon  
 et Rensvier demandent que le Doyen  
 soit chargé de faire les démarches nécessaires pour  
 que cet arrangement devienne définitif. Le Conseil  
 approuve cette proposition. M. le Doyen annonce que  
 les cours ont été disposés pour remplir ce but dès  
 l'hiver prochain.

Bibliothèque de  
 l'école de  
 Chimie.

M. D. Dutuit demande qu'à l'ordre du  
 jour de la prochaine séance il soit posée la question de  
 la Bibliothèque de l'école de Chimie. Après discussion, M. Dutuit  
 est prié de formuler sa demande par lettre.

Le Trésorier

L. Lugeon

Séance du 16 juillet 1901

Présidence de M. H. Dufour, doyen

Sont présents. M. Blanc, Brélag, Chuard,  
Ch. Dufour, J. Dufour, Wilgeck, <sup>P. Dutoit</sup> ~~Brunner~~,

Excusé M. Lugeon

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après quelques modifications de texte demandées par M. Renschler.

Doctorat Kraszler.

M. Kraszler ne s'est pas présenté à l'examen sa une grave maladie de son père

M. Dragulincsko <sup>s'est fait la 1<sup>re</sup> partie</sup> ~~est retenu~~ et se représentera Licence Dragulincsko <sup>de la Liema.</sup> cet automne.

La Commission qui avait été nommée pour l'affaire J. Jaccard s'occupe de la demande de M. J. Jaccard (voir 25.VI.1901) s'est réunie le samedi 13 et à 11 heures. Elle donne le préavis suivant: On ne peut pas proposer pour le moment au Département la nomination d'un professeur extraordinaire ni en botanique ni en géologie. Par contre M. Jaccard pourrait donner comme cours privé (payant) son cours de biologie, cours qui s'adresserait aux facultés des lettres et des sciences. M. Jaccard aurait l'effroi moral de la faculté intéressée.

Le conseil fait sien ce préavis qui sera transmis à M. Jaccard.

M. Nieresch a subi son examen de doctorat Thèse de M. Nieresch le 25 juin 1900, mais n'a jamais livré sa thèse et n'a répondu à aucune des lettres qui

lui ont été adressés. Il n'a donc pas rempli toutes ses obligations. M. Renerier propose de transmettre la chose à la commission universitaire Admis.

Demande de doctorat

M. Béguin

(voir plus bas)



M. Béguin, licencié es sc. nat. de Neuchâtel et bachelier es sciences de Neuchâtel demande à présenter une thèse pour l'obtention du doctorat. Il désire savoir quelles sont les conditions d'examen. La lettre sera transmise par M. le Doyen à M. Blanc, J. Dupont, Luyon et Wilguck.

id. de M. Marcel.

Le cas de M. Marcel est, semblable à celui de M. Béguin, s'est présenté le 28 mai 1900. Il a été répondu le 28 juillet 1900. M. Marcel demande de quelle partie des épreuves il peut être exempté. - Le 29 oct. 1900 M. Marcel réclame. Le conseil décide de l'admettre au doctorat sans fixer les conditions. La question est de savoir s'il peut être dispensé des branches accessoiries ou non. Une longue discussion s'engage à ce sujet. Le point important est que soit M. Marcel, soit M. Béguin soit licenciés es sc. naturelles, et que Neuchâtel comme à Liège

Dispense accordée  
pour le doctorat  
aux licenciés  
de Neuchâtel

le lic. es sc. nat et le lic. es sc. phys. et que Lausanne a une licence es sc. phys. et nat.

Le conseil décide de dispenser M. Marcel d'une des branches accessoiries et de lui faire remarquer que s'il complétait sa licence qu'il serait admis sur le même pied que nos licenciés.

M. Béguin trouvant dans les mêmes conditions les mêmes obligations lui sont

imposés. La branche accessoire devra être prise dans la colonne B.

Sur la proposition de la commission d'admission le conseil provisoire favorablement après de la commission universitaire pour que le titre de Docteur soit conféré à M. B. Hergen.

Doctorat Ld.

Hergen

Le conseil donne plein pouvoir au Bureau pour l'examen de M. P. Mercanton qui aura lieu le 20 juillet.

Doctorat Mercanton

Rédigé d'après les notes de M. Wilgk.

## Séance du 28 septembre 1901.

Présidence de M. H. Dufour, Doyen.

Sont présents. M. Joly, Renouin et Telet

Sont excusés M. J. Dufour, Mayor, Blanc et Poilaz.

M. Gabriel informe le Doyen par lettre qu'il se présentera aux examens de licence le printemps prochain au lieu de cet automne (voir 25. II. 1901)

Licence Gabriel.

Mademoiselle Rudeanu demande à être autorisée à subir les examens de licence en sciences physiques (1<sup>re</sup> partie) sans l'astronomie.

Licence Rudeanu.

Accordé. Cet examen d'astronomie sera fait avec la 2<sup>e</sup> partie de la licence.

M. Schul, appelé en l'école polytechnique fédérale a donné sa démission. M. le Doyen a exprimé à M. S. les regrets de la Faculté.

Démission de Schul

Schul

Démission de M.  
Ch. Dufour.

M. le Doyen donne connaissance d'une lettre de démission de M. Charles Dufour. Cette lettre motivée pour des raisons de santé causera la plus grande peine à tous ceux qui s'intéressent à notre Faculté des sciences. M. le Doyen propose les conclusions suivantes adoptées par le Conseil.

1° d'inviter le Département de l'Instr. publique à demander à M. Ch. Dufour de retirer sa démission et de charger un suppléant de donner le cours d'économie le semestre prochain

2° de proposer comme suppléant, chargé de cours, M. Maillard, directeur ou à son défaut M. Niollin professeur à Montreux.

pr. le secrétaire  
Pelet

### Séance du 8 novembre 1901

Présidence de M. H. Dufour, Doyen  
Sont présents. MM. Brunner, Chuard, Blane  
P. Dutoit, Pelet, Rencœur,  
Wilgk, Luceon

Les Procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés  
M. Mehmed Refik a été admis aux examens de <sup>mission au</sup> l'École des Ingénieurs. Il désire passer dans la Section des sc. phys. et math. M. le Doyen lui a demandé une pièce justificative certifiant l'examen passé à l'École des Ingénieurs. M. Palaz a refusé.

M. le Doyen a écrit à M. Palaz qui en réponse a expliqué qu'il ne donnait plus de certificats d'examen

Immatrication de  
Mehmed Refik  
Admission à l'École  
des Ingénieurs =  
Immatrication régulière



l'admission car il y avait eu des abus. - M. M. Reiff  
a en effet réussi ses examens. Le bureau propose l'admission  
du recourant comme élève régulier au cours. Adopté.

M. Walther Schmidt, élève à la Section méca-  
nisme de l'école polytechnique de Zurich, habitant  
Neuchâtel, voudrait faire une licence dans ce lieu qui  
lui permet de faire ensuite les mêmes examens chez nous.  
Il lui a été répondu que nous lui conseillons de  
faire le Brevet secondaire de Neuchâtel qui a été  
admis comme équivalent à notre licence.

Demand. de M.  
Walther Schmidt  
Licence.

M. Maillard, Directeur de l'école industrielle  
a été désigné par le Département comme chargé  
de cours en remplacement de M. Ch. Dufour.

Succession de  
M. Ch. Dufour.  
M. Maillard

M. Emil Antonioli désire faire son doctorat  
en préparant un thèse chez M. P. Dutoit, le fait  
de titre il présente entre autre l'ex-matriculation  
de Genève. Comme nous ne savons pas s'il possède  
un certificat de maturité ou pièce équivalente il  
est prié de le fournir; il sera alors considéré comme  
candidat au doctorat.

Demand. de Doctorat  
M. Antonioli

M. le Prof. Ch. Studer, de l'Université  
de Berne va accomplir le 25<sup>e</sup> anniversaire de  
son enseignement. M. Fodet et Rencvier demandent  
par cette occasion la l'Université de Berne le titre  
de Docteur Honoris causa au titre professeur honoraire.

Doct. Honoris causa  
Prof Ch. Studer.

M. Blanc et Rencvier donnent des détails  
sur le grand activité de M. Studer. La  
proposition est adoptée à l'unanimité. Elle sera  
transmise au conseil universitaire

M. H. Dufour et Blanc seront officiellement  
délégués à Berne le 14 décembre.

Demande  
d'assistants.

M. Wilguck et Lycon écrivent chacun une lettre au Conseil priant celui-ci de les aider afin que leurs laboratoires soient pourvus du poste d'assistant qui leur manquent. Ils espèrent que le Conseil sera plus heureux dans la tentative que eux mêmes auprès le Département n'ont jamais répondu.

A l'explication demandée par M. Blanc M. Wilguck et Lycon appuyé par M. Renner, le Conseil décide de faire sienne la légitime demande des recourants.

Bibliothèque  
de  
Chimie

En juillet, le Département, par l'intermédiaire de la Commission universitaire a remis au Doyen un projet de règlement pour la Bibliothèque de l'École de Chimie. M. le Doyen a fait circuler ce projet. M. Chuard l'a consulté et sur la demande de M. le Doyen, il a répondu que des faits nouveaux s'étant produits, il désirait s'éclaircir et en attendant s'arrêter le projet jusqu'à ce que l'enquête relative aux faits nouveaux soit terminée.

Le 6 Nov. M. J. Dutoit dans une lettre écrite au Doyen demande que la question du règlement soit tranchée. Il trouve qu'une bibliothèque ouverte seulement de 12 h. à midi sauf le samedi ne peut pas rendre un service utile.

M. le Doyen propose qu'une commission soit nommée.

M. Brunner dit qu'à la suite de faits nouveaux (disparition d'ouvrages), il est obligé de

retirer le projet soumis pour en présenter un autre qui  
prenne comme complètement sa responsabilité. Les élèves  
de M. Dutoit ont le temps entre 11 et 12 h. de faire  
leurs recherches bibliographiques.

M. Dutoit dit que de 11 à 12 h. le temps  
est trop court. A Genève la Bibliothèque est ouverte  
7 h. par jour. Les faits nouveaux lui sont inconnus  
et ne propose que le modicum de 3 h. d'ouverture  
par jour.

M. Chuard demande le renvoi à une prochaine  
séance en laissant ainsi le temps à M. Brumm  
de s'entendre avec le Département et le Directeur  
de la Bibl. cantonale. Les étudiants qui doivent  
consultes en dehors des heures pourraient être munis  
d'une carte de légitimation, mais le Directeur  
de la Bibliothèque doit conserver sa compétence.

M. Brumm dit que la bibliothèque  
est là pour rendre service à tout le monde.  
Jamais son idée est de s'exclure les élèves en  
dehors de l'école de Chimie. Il demande  
seulement une garantie telle que pourrait  
fournir le professeur initié à la consultation  
d'un étudiant.

M. Pelet dit qu'en effet il a consulté  
la bibl. comme il l'a voulu. Si une carte  
de légitimation suffit à M. Brumm, le  
règlement ne passe pas. Il est Remarque que  
cette décision est valable d'une carte de légitimation.  
Ainsi ces étudiants perdent moins de temps.

M. H. Dufour donne quelques conseils  
relativement à la consultation aux cartes de légitimation.

Le Dutoit se déclare satisfait avec l'idée de la carte de légitimation qui permettra ainsi à ses élèves de pouvoir consulter longuement et bien à fond la bibliographie qui leur est nécessaire.

Le Pelet remercie M. Brunner de ses intentions. Toute difficulté serait ainsi levée.

Horaires des  
cours.

M. Renouvier se plaint que par le fait de la subdivision en deux parties de la licence les étudiants sont entraînés à oublier de prendre les cours de 1<sup>re</sup> année de sc. nat. dès leur première année d'étude. Ils suivent alors les cours de 2<sup>e</sup> année sans être bien préparés. Il propose que l'année de cours soit indiquée sur le tableau horaire.

La proposition de M. Renouvier est renvoyée au bureau pour étude et rapport.

Le Secrétaire

M. Lugeon

---

Séance du 6 mars 1902

Président M. H. Dufour, doyen

Sont présents M. Bochet, Blanc, Gollig  
Witzek, Renouvier, Lugeon

Sont excusés, M. Mayor, Brunner, Palay  
et J. Dufour, Chuard

1902

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Doyen fait part d'une lettre de remerciement de M. J. Dufour, ~~appel~~ la Faculté. a fait déposer sur le cercueil de la femme de notre malheureux collègue un couronne.

Assistant de botanique et de géologie

M. le Doyen a fait les démarches nécessaires au Département par l'intermédiaire du Conseil universitaire pour pourvoir aux postes vacants d'assistant de géologie et de botanique. Le Département par le voie du service refuse le choix de postes demandés.

Docteur Faess.

Sur le rapport très favorable de la Commission d'examen, le Conseil décide favorablement pour que le titre de docteur soit décerné à M. Faess.

Docteur Kettner

M. Kettner a préparé sa thèse sur M. Weber à l'école polytechnique fédérale. M. Dufour a demandé à M. Weber d'examiner le travail. M. Dufour demande au conseil de ratifier cette manière de faire. Adopté. La commission d'examen sera formée par M. H. Dufour, C. Dutuit et Mayor. Nouveaux

Privat-docent

M. Manassewitsch, ~~coloné~~ par 3 fois à la licence es Sc. nat. et phys., posteur du diplôme de docteur es Sc. de Bonn, du mois d'après sa lettre, demande de faire un cours comme titre de Privat-docent.

M. le Doyen a répondu au candidat par  
l'envoi des articles du règlement universitaire.  
Depuis lors aucune nouvelle n'est parvenue  
Le conseil passe à l'ordre du jour

M. Henry Lossier, Ingénieur de l'école  
Polytechnique de Zurich, demande par lettre  
au Département de faire un cours sur le  
Béton armé et ses applications. M. Lossier  
est chef du bureau d'étude de la maison  
P. de Molins (Hermétique). Il a donné  
un cours à l'école des ingénieurs sur  
l'intégration mécanique et ses applications.

Cette demande de M. Lossier est approuvée.

Il en est de même des demandes de  
M. Paul Mercanton, ingénieur de Lausanne  
D<sup>r</sup> ès Sc. de Lausanne qui n'a publié que  
sa dissertation mais a fait un cours à  
l'école des ingénieurs. Il désirerait enseigner  
la physique et particulièrement l'électricité

Arthur Bonard, D<sup>r</sup> ès Sc. de Lausanne  
désire donner des cours de cristallographie pratique et  
théorique. Il a enseigné à l'université en  
remplaçant M. Gollig et à Paris comme  
répétiteur à l'école des Mines

Demande Seriman  
Licence et école  
d'ingénieurs.

M. Seriman est élève à l'école des ingénieurs  
Il voudrait faire sa licence. Il demande  
si les examens théoriques (propédeutiques) de  
l'école lui seraient considérés comme examen de  
licence. Après une longue discussion le conseil

d'école qui le recourant aurait à compléter ses examens par ceux des branches comprises à l'examen de licence et non suivi par les élèves ingénieurs.

Demande

Ansermet.

M. Ansermet, Reffk et Curchod demandent si les examens semestriels de l'école des ingénieurs peuvent compter comme examen de licence (Art 32 du règlement). Ces M<sup>rs</sup> demandent en outre s'ils pourront subir les épreuves de la géométrie descriptive et analytique avec les m. physiques.

Reffk et  
Curchod

Ces deux demandes sont renvoyées à une commission des professeurs des m. mathématiques.

## Séance du 24 mars 1902

Présidence de M. H. Dufour, doyen

Sont présents M. J. Dufour, Blanc, Brunner,

Cugnon, Kruard, Golly, Brélay

Excusé M. Renuvier

Les Procès-verbaux de la dernière séance sont lus et adoptés.

M. Maillard remplacera encore M. Ch. Dufour durant le semestre d'été.

Remplacement de

M. Ch. Dufour

M. Spahr de Neuchâtel, licencié en sciences physiques de Neuchâtel, désire faire son doctorat

Demande de doctorat

M. Spahr.

en Russie. Il demande de n'être examiné que sur une des branches accessoires, minéralogie ou physique Adopté.

M<sup>lle</sup> Zilkoviski.

M<sup>lle</sup> Zilkoviski, travaille depuis plusieurs années chez M. Metchnikow de l'Institut Pasteur à Paris. Elle a fait ses études au gymnase de Moscou; elle possède le certificat de cours supérieurs pour jeunes filles de St Pétersbourg. Elle a fait déjà plusieurs travaux. Elle voudrait faire son doctorat en présentant une thèse intitulée: Flore intestinale *Thermophyl.*

M. Blanc rapporte. Il trouve que cette thèse devrait être faite à la Faculté de médecine. Après discussion il est adopté que ce doctorat pourra se faire à la Faculté des Sciences. A défaut de la branche Bactériologie dans notre enseignement, le Doctorat se ferait en botanique avec deux branches accessoires.

Immatri-culation

M<sup>lle</sup> Sosnansky

M<sup>lle</sup> Vera Kostovyl  
née Kiceloff

M. Sosnansky sort du gymnase d'Odessa sans avoir fait la dernière classe, à cause de maladie. Son intention était de retourner à Odessa compléter ses études, mais à cause des troubles universitaires elle n'a retourné dans cette ville.

M. L. Doyen a répondu à la demanderesse qu'elle pourrait peut-être compléter ses études ici en faisant quelques examens

M. Gollig serait de l'avis de faire faire des examens complémentaires, mais il faudrait demander l'autorisation au Département.

M. L. Dufour fait remarquer que ce n'est



pas à nous de nous occuper de questions <sup>secondaires</sup> ~~secondaires~~. Le  
gymnase des jeunes filles pourrait faire faire les  
examens complémentaires. M. Pöschel partage cette  
opinion.

M. H. Dufour pense que l'on pourrait en effet  
demander au gymnase de faire faire les examens  
ou bien par une députation de professeurs de  
cet établissement faire faire les examens sous  
la direction de la Faculté.

M. Gollig propose de créer un organe qui  
nous manque et qui existe à Genève, soit  
des examens complémentaires pour les irréguliers.

Enfin M. Dufour rallie les opinions  
en demandant l'autorisation à l'Université  
d'accepter les demandes ~~de~~ <sup>d'accepter les demandes</sup> par exception, aussi bien  
le ~~voeu~~ <sup>voeu</sup> ~~qui est adopté~~, <sup>comme bien</sup>  
pour M<sup>lle</sup> Sosnansky que pour M<sup>lle</sup> Rostovsky.  
Le Doyen a basé sur la considération suivante:

~~à savoir~~: Etant donné les troubles universitaires  
actuels en Russie le Conseil demande la possibilité  
de faire faire par exception des examens complémentaires  
à M<sup>lle</sup> Sosnansky et Rostovsky.

Étudiants géographes  
de la Sorbonne.

M. Lugeon a envoyé deux lettres à M. le Doyen.  
Dans la première il mentionne que M. Vilain, professeur  
de Géographie à la Sorbonne, lui a demandé de  
diriger l'excursion de Pentecôte des élèves géographes  
de l'Université de Paris. M. Lugeon a accepté.  
L'excursion aura lieu en Suisse; le jour de  
Pentecôte les excursionnistes logeront à Lausanne. Il  
serait peut-être bon de faire une petite réception  
officielle, au nom de l'Université.

Cette proposition est adoptée par le Conseil.

Dans sa dernière lettre, M. Lyon demande s'il ne serait pas possible d'accorder un congé aux étudiants le lundi de Pentecôte pour leur permettre de suivre l'excursion des étudiants de Paris aux Rochers de Naie, afin qu'ils puissent profiter du grand relai accordé par le C<sup>ie</sup> du Glim Nage et des confères de M. Foul, Buhner et Lyon.

Le congé du lundi 19 mai est accordé par le Conseil; il n'y aura pas de cours ce jour-là.

Demande de doctorat  
M. Groman

M. Groman, Gory, né le 6 janv. 1876 est porteur d'un diplôme d'une école de Kunst & Technik à Dresde; il a suivi des cours à l'Académie des mines de Clausthal. L'Université de Rostock est prête à l'admettre comme étudiant régulier. M. Groman désire faire son doctorat en minéralogie. Il demande par l'intermédiaire de M. Gollig si ses titres seront considérés comme équivalant à la maturité. Après quelques mots d'explication de M. Gollig, le Conseil admet M. Groman à titre d'étudiant régulier.

Programme du  
Plan d'étude

M. le Doyen distribue un projet de plan d'étude, relatif à l'horaire des cours. Chacun est prié d'en étudier le contenu. Une discussion à ce sujet aura lieu prochainement.

Le Secrétaire

L. Lyon

Séance du 29 mai 1902

Présidence de M. H. Dufour, doyen

Sont présents, MM. Bruner, Palet, Dutoit,  
Chuard, Brélay, Lugeon

Sont excusés, MM. S. Renvier, Gollig, J. Dufour  
Blanc. - Les P. V. de la dernière séance sont  
lus et adoptés après une modification.

Cours d'astronomie

Notre collègue M. Ch. Dufour est, d'après  
une lettre que M. H. Dufour a reçue de M. Marc  
Dufour <sup>son frère</sup> dans l'impossibilité de faire son cours à  
l'avenir. Comme M. Ch. Dufour n'a pas retenu  
sa lettre de démission, son frère confirme cette  
démission.

Après discussion le conseil propose que  
M. Ch. Dufour soit remplacé par M. Maillard  
actuellement chargé de cours. Cette proposition  
sera envoyée au Département.

M. Maillard établira le programme pour  
le semestre d'hiver prochain. Selon son désir  
exprimé à M. le Doyen, le cours comportera 4 heures,  
soit 3 heures de cours ordinaire et 1 heure de  
complément de mathématique céleste pour les étudiants  
en mathématiques.

Le conseil, par l'intermédiaire de M. le Doyen,  
demande que le titre de professeur honoraire soit  
décerné à M. Ch. Dufour.

Bière de M.  
Faus.

M. Faess, docteur de notre faculté demande pour  
un honneur fournir pour 200 exemplaires de sa dissertation  
Adopté.

Cours de Calcul  
différentiel.

M. Lugeon demande que dans une prochaine séance du Conseil, en présence de M. Amstutz, la question du cours de différentiel et de l'intégral soit étudiée, M. Lugeon estimant que ce cours n'a pas une utilité immédiate pour les naturalistes.

Étudiants de  
Paris

M. le Doyen fait part au Conseil que la petite réception offerte par l'Université aux étudiants géographes de Paris a pleinement réussi. Il est certain que ces jeunes gens remporteront un bon souvenir de notre hospitalité.

Le Secrétaire

L. Lugeon

### Séance du 19 juin 1902

Présidence de M. H. Dufour, doyen

Sont présents: M. Blanc, Boilley, J. Dufour, Brunner, Lugeon, Wilgock, Renuvier, Dommer, Pellet, Chuard

Excusés, M. J. Dutoit, Amstutz, Gollig.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Doctorat  
Béguin

Sur la proposition de la Commission d'examen le Conseil décide favorablement, à l'unanimité, pour que le diplôme de Dr ès Sciences soit décerné à M. Béguin.

M. Blanc a reçu une lettre de M. Melschinkow (voir P. V. du 24 mars 02) demandant que M. M. Zilkinke ne soit interrogé que sur la bactériologie. M. Blanc a répondu que cette demande était inacceptable.

Le conseil fait sien approuve M. Blanc.

M. le Professeur Grenier a donné sa démission. Sur la proposition du Doyen le conseil unanime demande par l'intermédiaire du conseil universitaire et du Sénat que le titre de professeur honoraire soit décerné à M. Grenier.

M. Bendorini et Cattaruzzi sont élèves à l'école préparatoire. Ils demandent s'ils ne pourront pas s'inscrire à la Faculté et non à l'école des ingénieurs. M. Pellet donne quelques enseignements défavorables. Ils sera répondu à ces jeunes gens qu'ils ont tout d'abord à faire leur examen de sortie du cours préparatoire.

M. Dr. Wilhelmi voudrait faire son doctorat en botanique. Il est pharmacien allemand. Il a préparé une thèse de bactériologie à l'école polytechnique de Carlsruhe. Devons-nous l'admettre aux examens de doctorat? M. Wilczek propose de renvoyer le candidat, ainsi que M. Bornemann. Cette proposition est acceptée d'autant plus que le Polytechnicum de Carlsruhe délivre le diplôme de docteur.

Demande de  
Doctorat de  
M. M. Zilkinke

Démission de  
M. Grenier.

Demande de M.  
Bendorini et  
Cattaruzzi

Demande de  
Doctorat  
M. Bruno Wilhelmi.

M. Reiss

M. le Doyen communique une lettre de M. Reiss Privat-docent

adressée au Département de l'Instruction publique dans laquelle il demande d'être agréé comme Privat-docent de Photo-chimie.

M. Reiss est chef du Laboratoire de photographie. Il a donné déjà des cours à la Faculté des Sciences et Fac. de droit (Photographie judiciaire). M. Brummer appuie chaudement cette candidature à l'unanimité le Conseil préavis favorablement à la demande de M. Reiss.

Chimistes  
analytiques

M. le Doyen fait part d'une lettre de M. le Recteur annonçant que le Grand-Conseil a voté la création du diplôme de chimiste analytique. Il s'agit maintenant d'établir le programme détaillé. M. le Doyen propose qu'une commission soit nommée dans ce but. Elle comprendrait tous les professeurs de Chimie et M. Selter, Privat-docent.

Adopté

M. Brummer sera chargé de convoquer cette commission.

Élection du  
Doyen.

Bulletins délivrés 11

"                    "                    2 entrés 11

Obtention des voix

M. Wilzek 9 voix

M. Blanc 2 "

M. Wilzek est élu Doyen. Il remercie le Conseil et remercie en même temps, au nom de celui-ci, M. H. Dufour du dévouement qu'il a mis à accomplir la tâche qu'il abandonne.

aujourd'hui.

Le Conseil aborde la question du plan d'étude en ce qui concerne la distribution de l'horaire. Chacun indique ses désirs au M. le Doyen. La Géologie générale et la Minéralogie passent en première année, l'Anatomie humaine et physiologie en 2<sup>e</sup> année.

M. Lugeon propose que l'on supprime le cours de calcul différentiel ~~estimoant pour~~ pour les étudiants en Sc. naturelles et physiques estimant que ce cours n'a aucun intérêt pratique pour les naturalistes et qu'il est insuffisant pour les physiciens. Il ne fait cependant pas de proposition définitive étant donné l'absence de M. Amstein. Cependant une longue discussion s'engage à laquelle prennent part presque tous les membres du Conseil. Les uns estiment le cours utile comme gymnastique d'esprit, les autres qu'il est utile mais manque d'applications aux sciences, etc.

M. Remy fait une proposition mitigée par M. Blanc, à savoir que le <sup>bureau du</sup> Conseil discute avec M. Amstein sur l'intensité d'un changement de sens du cours. Cette proposition est adoptée par le Conseil.

M. Petit est nommé secrétaire en remplacement de M. Lugeon qui fonctionne depuis 4 ans

Le Secrétaire

M. Lugeon

Plan d'étude.

M. Petit  
secrétaire.

Séance du 24 octobre 1902

Présidence de M<sup>r</sup> Witzeck doyen

Sont présents : M<sup>r</sup>. Reuevier, Brunner, Dufour,  
P. Dutoit, Blanc, Maillard, Mayor H. Dufour  
Austein & Telet.

Est excusé : M<sup>r</sup> Brélatz

M<sup>r</sup>s Bieler  
D<sup>r</sup> Honoris causa

Il est donné connaissance d'une lettre de M<sup>r</sup> Blanc  
demandant que la Faculté des sciences s'associe  
au prochain jubilé de M<sup>r</sup> Bieler S. directeur de  
la station agricole en lui décernant le titre de  
docteur honoris causa.

M. Blanc rappelle que M<sup>r</sup> Bieler a le premier institué  
l'enseignement de la microscopie à l'ancienne Académie

Admis

Immatriculations : Les demandes d'immatriculations <sup>suivantes</sup> sont examinées  
de M<sup>r</sup> Fritz Teinik. renvoyée au bureau qui décidera  
de M. Stas admise  
de M. Georgieff. Devra remettre un programme de  
gymnase qu'il a suivi en Bulgarie afin que le bureau  
examine la valeur de son titre. Ce candidat.  
S'il ne fournit pas ces renseignements sera admis à  
subir les examens complémentaires



Il est donné lecture d'une lettre de Mr Maillon traitant Astronomie  
de la préparation mathématiques des candidats à la licence  
et indiquant la répartition du cours d'Astronomie  
Astronomie 3 h. Mécanique céleste 1 h. ce dernier  
cours se donnant aux étudiants en sciences phys. et  
math. en 2 années.

Mr Maillefer s'est présenté aux examens de la 1<sup>re</sup> Licence de  
partie de la licence Maillefer

Melle Rudeanu a subi avec succès les épreuves Licence de  
de la 2<sup>e</sup> partie de la licence en sc. nat. M<sup>lle</sup> Rudeanu

Mr P Jouin professeur à Yverdon demande à doctorat  
subir les épreuves de doctorat. La Thèse de ce P Jouin  
candidat a été admise par la commission désignée  
par le Doyen. Mr Jouin sera dispensé des examens  
<sup>sur quelques questions</sup>  
oraux du titre de licencié.

Mr Kriemler priv-doc. à Karlsruhe ~~désire~~  
à subir les examens de docteur en sciences. Vu ses  
titres et sur sa demande il est dispensé de l'examen  
écrit. (V<sup>o</sup> Annuaire)

doctorat  
Kriemler

Mr Hachule demande des renseignements au sujet Lettre Hachule  
des examens de doctorat.

Mr Loppier privat-docent désire ne pas faire lettre de Privat-  
immédiatement sa leçon inaugurale. Adressé docent.

Mr le doyen annonce la publication du règlement Chimistes-analyste  
concernant le diplôme de chimiste-analyste.

192  
Immatri- Melle Poznonsky a subi les examens complémentaires  
cations avec succès. Elle sera immatriculée mais cela  
M<sup>lle</sup> Poznonsky a titre exceptionnel [voir 24 III 02]

M<sup>me</sup> V. Rostovsk. M<sup>lle</sup> Vera Rostovsk a échoué ses examens complé-  
mentaires, le conseil décide qu'elle ne peut être  
admise comme étudiante régulière.

Chimie-physique M P Dutoit demande que la chimie-physique  
soit considérée comme branche aux examens  
de doctorat. Admis les deux branches, accennoirs  
seraient la chimie et la physique.

Le secrétaire Pelet.

~~~~~  
Séance du 26 novembre 1902

Présidence de M<sup>r</sup> le prof Wipzick doyen

Sont présents. MM. Chauv Blau Dutoit Breloy et Dufour  
Reuevier. Pelet

Sont excusés MM J Dufour et Brunner.

Privat-docent Mercanton M<sup>r</sup> le doyen fait part d'une lettre de M<sup>r</sup> Mercanton  
demande à ne pas privat-docent demandant de ne pas donner son  
donner son cours cours pendant le semestre d'hiver. Admis

Exercices pédagogiques M<sup>r</sup> le professeur Mailland propose par lettre que les  
pratiques. Exercices pédagogiques des étudiants de 2<sup>e</sup> année  
Proposition Mailland.

soient développés et que les candidats à l'enseignement puissent donner quelques leçons dans les établissements secondaires comme exercice pédagogique pratique.

La réponse de cette proposition est renvoyé à

une prochaine séance  
 Sur la proposition de la Commission d'examen M<sup>r</sup> le doyen se conseil préavis favorablement pour que le grade de docteur en sciences soit accordé à M<sup>r</sup> Jomini. doctorat Jomini.

M<sup>r</sup> Goutevsky étudiant en sciences. expose à la demande de faculté la situation dans laquelle il se trouve et demande M<sup>r</sup> Goutevsky s'il ~~peut~~<sup>peut</sup> être admis à subir l'examen de doctorat.

Le conseil décide que cet étudiant comme tout autre d'ailleurs doit se conformer à l'art 39 du Règlement et présenter le baccalauriat.

M<sup>r</sup> le doyen donne quelques explications au sujet du nouveau règlement de la faculté de médecine dont la publication occasionne les demandes suivantes. Règlement de Faculté de médecine

M<sup>me</sup> Medvorschi Roff - Koruiloff. déclare avoir suivi les cours de physique et de chimie à St-Petersbourg et demande d'être dispensée de les suivre de nouveau. M<sup>me</sup> Koruiloff ne suit pas les cours de physique et chimie  
 du reste elle se présentera à tous les examens. Admis.

M<sup>me</sup> Martha Mielberg a suivi les cours du PCN à Paris. elle désire être autorisée à ne pas suivre les cours qu'elle a déjà entendus à Paris. Dispense de cours M<sup>me</sup> Mielberg.  
 Elle fera tous les examens. Admis.

M<sup>r</sup> Grigorovitch de l'université de Kharkoff. demande à être dispensé de la première partie de l'examen Grigorovitch propédeutique. (Physiologie)

Renvoyé à la faculté de médecine

Melle X. formule une demande analogue à celle  
de Mr Grigorovitch. Egalement renvoyé à la faculté de médecine

Date des examens de médecine. Mr Blauc demande si les modifications apportées au Règlement de la faculté de médecine que Mr le Doyen feuille bien en fixant les dates de ces examens, les souder aux examens existants.

5h 45'

Pelet.

Séance du 28 Janvier 1903.

Présidence de Mr le prof Wilzeck, Doyen

Sont présents MM. H Dufour Lugeon Reuevier Golliez  
Chumt Spiro J. Dufour Delétoit.

Est excusé Mr H Blauc. et Mr Amstein.

Décès de Mr Ch Dufour  
prof-hou.

Mr le Doyen rappelle les services rendus à la Faculté des Sciences par Mr Ch Dufour professeur honoraire. L'Université et la Faculté des sciences ont été représentées aux obsèques par Mr le vice Doyen H Dufour

Jubilé H Dufour

Il est donné connaissance d'une lettre de remerciements de Monsieur le professeur H Dufour remerciant la faculté des sciences et tout spécialement Mr le Doyen de la part qu'ils ont pris à l'organisation de son Jubilé

Jubilé Fischer  
à Berne

Le Bureau de la Faculté ayant appris officiellement que la faculté des Sciences <sup>de Berne</sup> se proposait de fêter le 50<sup>e</sup> ~~anniversaire~~ <sup>Jubilé du Doctorat</sup> de Mr le prof Fischer il a décidé d'envoyer une

adresse au jubilaire au nom de la Faculté.

M<sup>r</sup> le doyen donne lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> J. Ansaum par laquelle ce dernier renonce à donner son cours. De ce fait M<sup>r</sup> Ansaum cesse d'être privat-dozent.

M<sup>r</sup> J. Ansaum renonce au titre de Privat-dozent.

Melle A. Perper a suivi à Berlin puis à Berne les cours de la faculté de médecine, elle <sup>l'année</sup> a subi son examen de physique mais n'a jamais fait de laboratoire. Désirent régulariser sa situation vis à vis de l'Université de Louvain Melle Perper demande par lettre adressée à M<sup>r</sup> le doyen de la faculté des sciences d'être autorisée à ne faire qu'un semestre le laboratoire de chimie.

Demande de Melle Perper étudiante en médecine (Reglement de la faculté de médecine)

Cette demande soulève une longue discussion, M<sup>r</sup> Golliez ayant fait remarquer que nous ne sommes pas compétents pour trancher ce cas. Après échange d'explications entre M<sup>r</sup> Golliez, Reuquier, H. Dufour, J. Dufour & Wilzeck doyen il est décidé de renvoyer ce cas ainsi que tout cas semblable à la faculté de médecine, jusqu'au moment où cette dernière voudra bien nous charger officiellement de faire passer les examens de physique (voir règlement de la faculté de médecine 1902 Art 11.)

M<sup>r</sup> Béguin demande à la Faculté d'être autorisé de ne déposer que 100 exemplaires de sa thèse au lieu de 150 — Admis.

M<sup>r</sup> Béguin livra 100 ex. de sa thèse

M<sup>r</sup> Ketterer informe la faculté qu'il ~~remettra~~ <sup>remettra</sup> très prochainement sa thèse imprimée au Bureau de l'Université doctorat Ketterer.

Couférénces  
pédagogiques

Vu l'absence de Mr Maillard la discussion concernant les conférences pédagogiques sera renvoyée à une prochaine séance

Demande de Doctorat. Mr S Rudstein étudiant en sciences à Genève (Laboratoire de Rudstein à Genève Mr Pictet) demande à passer son examen de doctorat à l'Université de Lausanne — Non admis. (Voir décision du 19 mars 1901.)

Certificat à délivrer  
aux étudiants  
discanton du cas Matthey

Mr R Matthey ingénieur J-S a suivi autrefois les Cours de la faculté des sciences et par lettre adressée à Mr le Doyen il a demandé qu'il lui soit délivré un certificat attestant qu'il a subi une partie des examens de licence (1<sup>re</sup> partie Physique Chimie etc).

Mr le Doyen a tenu à Mr Matthey le certificat demandé. mais Mr le Doyen estime qu'il serait utile de régler la procédure de cas futurs analogues et il soumet la chose au conseil.

Dans la discussion 2 opinions de tout jour.

La première défendue par MM Collig H Dufour et Spiro. tend à proposer que la Faculté ne puisse délivrer de tel certificats. Ces attestations pouvant être à l'occasion considérées comme des demi-diplômes et confondus avec la licence. D'autre part le Règlement prévoit que la Faculté délivre les Titres de licence Docteur etc. il n'est donc pas prévu que l'on peut fournir des attestations dans le genre de celle demandée par Mr Matthey.

La 2<sup>e</sup> opinion défendue par MM Reuvers Lugeon & Dufour tend à admettre que le Doyen de la Faculté peut parfaitement délivrer de telles attestations. Le règlement ne s'y oppose pas et d'autre part l'étudiant est en droit de la demander ce certificat et le Doyen peut parfaitement le lui délivrer.

A la votation la 2<sup>e</sup> manière de voir est admise et le conseil adopte la proposition suivante de Mr J. Dufour

Proposition J. Dupour. — Sur la demande qui lui en a été faite, le Doyen de la Faculté des Sciences délivrera un certificat attestant que des examens ont été subis à la faculté des sciences. Le certificat mentionnera les branches sur lesquelles les examens ont été effectués en indiquant si les succès obtenus ont été suffisants ou insuffisants. Cette pièce sera signée par le Doyen qui la transmettra au Bureau de l'Université pour être munie d'un timbre spécial indiquant que ce certificat n'est pas un diplôme. (voir Règlement Général Art 48).

Par lettre adressée à Mr le Recteur, Mr le Directeur de l'École d'ingénieurs désire qu'il ~~le Doyen de la Faculté~~ <sup>ne soit plus</sup> plus prélève  $\frac{1}{5}$  des finances d'examen de l'École d'ingénieurs en faveur de Mr le Doyen. Cette somme serait affectée aux courses et à la Bibliothèque de l'École d'ingénieurs.

Finances d'examens  
à l'École d'ingénieurs  
Art 46 du Règlement

Cette lettre a été transmise à Mr le Doyen lequel a répondu favorablement. Faudrait que la commission universitaire à au contraire repousse la demande formulée par Mr le Directeur de l'École d'ingénieurs.

Mr le ~~Recteur~~ <sup>Recteur</sup> transmet le dossier à la Faculté des Sciences afin qu'elle émette son opinion.

Dans la discussion, il ressort:

- 1° qu'il s'agit en l'espèce d'une modification au Règlement de la Faculté (Art 48) (Mr Spiro)
- 2° qu'il ne convient pas de rendre sous une forme indirecte (courses Bibliothèque) aux étudiants les finances ~~de l'Université~~ <sup>universitaires</sup> qu'ils ont payés. (Mr Lupon).
- 3° qu'il n'est pas du tout indiqué d'affecter cette somme au budget de l'École d'ingénieurs (Mr Sollicy)

4° D'autre part il est à remarquer que le Doyen ne reçoit aucun traitement fixe, ses seuls émoluments sont purement la part des finances d'examen que le Règlement lui attribue. (Mr H. Dufour)

A la rotation le conseil d'écide a une grande majorité qui il n'y a pas lieu de modifier le Règlement Art 48.

Règlement des  
Étudiants de la faculté  
des sciences

Mr le Doyen informe le conseil que le Bureau de l'Université fait réimprimer le Règlement <sup>des étudiants</sup> de la Faculté des sciences, et y a lieu d'examiner s'il n'y aurait pas des modifications ou des adjonctions à faire.

Cette manière de voir étant aduise un exemplaire des épreuves sera curvy à chaque professeur qui formulera des propositions dans une prochaine séance.

Admission au  
doctorat.

Mr Pelet demande si le Bureau de la faculté a été usité de la question soulevée par le gouvernement allemand au sujet des conditions d'admission des sujets allemands aux épreuves de doctorat.

Mr le Doyen n'a pas encore été usité officiellement.

La Séance est levée à 7h.

Pelet.



*Épreuves.*

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

**RÈGLEMENT**

*pour les étudiants*

DE LA

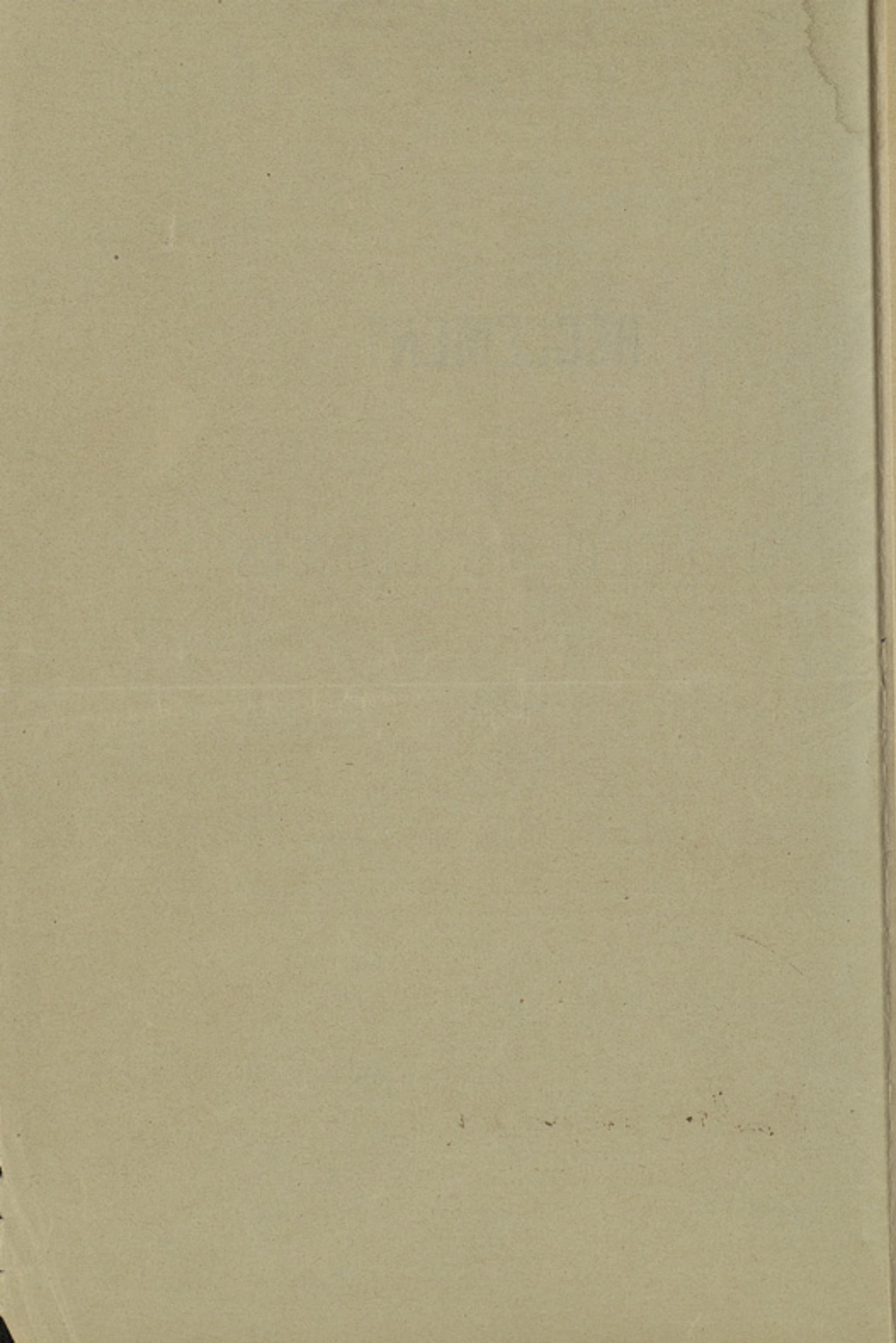
**FACULTÉ des SCIENCES**



LAUSANNE

IMPRIMERIE VICTOR FATIO, CITÉ-DERRIÈRE, 16

—  
1902



2

ART. 2. Les étudiants immatriculés sont admis de plein droit à suivre les cours.

13

ART. 4. Les auditeurs qui désirent suivre un cours universitaire ou particulier peuvent être tenus d'en faire la demande au professeur intéressé. La Faculté se réserve de limiter leur nombre sur la proposition de ce dernier.

## CHAPITRE II

*Examens,* Grades et Diplômes. — ~~Examens.~~

### A. Licences.

ART. 5. Il y a quatre licences :

1. Licence ès sciences mathématiques pures.
2. Licence ès sciences physiques et mathématiques.

3. Licence ès sciences physiques et naturelles.
4. Licence ès sciences pharmaceutiques.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX QUATRE  
LICENCES

ART. 6. Pour être admis à subir les épreuves exigées par une licence, le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée des pièces suivantes :

- a) L'immatriculation à l'Université.
- b) Un certificat de maturité suisse ou un titre jugé équivalent par le Conseil de faculté.

Il sera tenu un registre spécial des décisions prises au sujet de cette équivalence, dans chaque cas particulier.

- c) Un certificat d'étude prouvant que le candidat a suivi les cours et fréquenté les laboratoires d'une

faculté des sciences sur les branches qui font l'objet de son examen.

Le Conseil de la Faculté peut toutefois accorder des dispenses à cet égard sur le préavis des professeurs intéressés. Il peut y avoir recours au Département contre la décision du Conseil de faculté.

- d) Un *curriculum vitae*.
- e) Eventuellement, ses titres et travaux scientifiques.

ART. 7. Pour chaque licence, il y a des épreuves théoriques (orales et écrites) et des épreuves pratiques (travaux de laboratoire).

ART. 8. La réussite des épreuves théoriques est conditionnelle de l'admission aux épreuves pratiques, <sup>sauf</sup> pour la licence *sciences pharmaceutiques*

Le Bureau de la faculté prononce sur cette admission. En cas de doute, il consulte le Conseil de faculté.

ART. 9. En cas d'insuccès dans les épreuves pratiques, le candidat conserve

*pour laquelle la réussite des épreuves pratiques est conditionnelle de l'admission aux épreuves théoriques*

le droit de les subir à nouveau dans l'une des deux sessions suivantes.

1 u

ART. 10. Le candidat n'est admis à se présenter que trois fois, pour l'obtention d'une même licence. Après un échec, le candidat ne peut se présenter à nouveau qu'au bout d'un délai minimum de 6 mois.

ART. 11. Les épreuves orales sont subies devant un jury d'examen, composé de deux professeurs et d'un expert désigné par le Département de l'Instruction publique.

— 2

~~Art. 12. (Art. 24.)~~ Le candidat doit se faire inscrire un mois au moins avant l'époque régulière des examens, qui est la dernière quinzaine de chaque semestre, ou quinze jours avant les vacances d'été, si les examens doivent avoir lieu au commencement du semestre d'hiver.

~~Art. 13. (Art. 25.)~~ Au moment où il prend son inscription, le candidat dépose entre les mains du secrétaire de l'Université la somme de 100 francs. En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée lui est rendue.

— 2

Lors de la remise du diplôme, le gradué paie la somme de 5 francs au secrétaire et donne au bedeau une gratification de 5 francs. (Règl. gén., art. 84 et 90.)

DISPOSITIONS SPÉCIALES

1. *Licence ès sciences mathématiques pures.* 12

ART. 14. Les épreuves orales portent sur chacune des branches suivantes :

Calcul différentiel et intégral.

Théorie des fonctions.

Fonctions elliptiques.

Géométrie analytique.

Géométrie descriptive

Géométrie de position.

Mécanique rationnelle.

Mécanique appliquée.

Astronomie. *Mécanique céleste*

Physique mathématique.

Chapitres choisis d'analyse, de géométrie et mécanique analytique.

ART. 15. L'examen écrit consiste en trois travaux, tirés de l'analyse, de la géométrie

et de la mécanique. L'examen pratique est représenté par une épure de géométrie.

2. *Licence ès sciences physiques  
et mathématiques.*

ART. 16. Les épreuves orales portent sur chacune des branches suivantes :

Astronomie. *et Mécanique céleste*

Physique mathématique.

Physique expérimentale.

Chimie inorganique.

Minéralogie.

Calcul différentiel et intégral.

Théories des fonctions.

Géométrie analytique, descriptive et de position.

Mécanique rationnelle et appliquée.

ART. 17. L'examen écrit consiste en trois travaux, tirés, l'un de l'analyse, l'autre de la géométrie et le troisième de la mécanique.



ART. 18. L'examen pratique comprend :

1. Un travail graphique.
2. Une manipulation de physique ou de chimie.

ART. 19. Sur la demande du candidat, les épreuves pour la licence ès sciences physiques et mathématiques peuvent être réparties sur deux sessions : l'une comprenant les sciences physiques, l'autre les mathématiques pures et la physique mathématique.

2  
~~Les candidats ont la faculté de subir les examens propédeutiques prévus par le Règlement de l'Ecole d'ingénieurs sur le calcul différentiel et intégral et la géométrie aux époques prévues par le dit Règlement.~~

3. *Licence ès sciences physiques et naturelles.*

ART. 20. Les épreuves orales portent sur chacune des branches suivantes :

Calcul différentiel et intégral ;  
Physique expérimentale et météorologie ;  
Astronomie ;  
Chimie inorganique, organique et analy-  
tique.

Minéralogie et pétrographie ;

~~Géophysique, géologie et paléontologie ;~~

~~Botanique générale et systématique ;~~

Anatomie et physiologie générales ;

Zoologie et anatomie comparée.

*19 Géographie  
Physique*  
*Anatomie et physiologie végétales ; Botanique systématique*

ART. 21. L'examen écrit consiste en trois  
travaux tirés :

a) Du groupe des sciences physiques  
(physique, chimie, astronomie) ;

b) Du groupe des sciences naturelles  
(anatomie et physiologie générales,

*d* ~~botanique~~ zoologie et anatomie  
comparée) ; *Anatomie et physiologie végétales*

c) Du groupe des sciences géologiques

*d* ~~(géophysique, géologie, paléontologie,~~  
minéralogie et pétrogra-  
phie). *Botanique systématique*  
*19 Géographie*  
*Physique*

ART. 22. L'examen pratique comprend :

1. Des manipulations de physique ;

2. Une analyse qualitative et une analyse quantitative ;
3. Détermination de minéraux et de roches ;
4. ~~Détermination de fossiles ;~~
5. Des travaux macroscopiques et microscopiques d'anatomie animale ;
6. Des travaux d'anatomie végétale et détermination de végétaux.

- Des travaux de  
paléontologie et  
géologie

ART. 23. Sur la demande du candidat, les épreuves pour la licence ès sciences physiques et naturelles peuvent être réparties sur deux sessions. La première comprend :

- 1<sup>o</sup> un examen écrit sur un sujet tiré du groupe des sciences physiques (art. 21, a) ;
- 2<sup>o</sup> des examens oraux sur les branches ~~suivantes~~ appartenant au même groupe ;
- 3<sup>o</sup> Les examens pratiques correspondant aux cours et aux travaux de laboratoire terminés par le candidat au moment de l'examen.

- 2

La seconde session comprend :

- 1<sup>o</sup> Deux examens écrits sur des sujets tirés des groupes des sciences naturelles et géologiques (art. 21, *b* et *c*);
- 2<sup>o</sup> Des examens oraux sur les branches correspondantes *appartenant au même groupe,*  
~~Minéralogie et pétrographie ;~~  
~~Géologie, géophysique et paléontologie ;~~  
~~Botanique générale et systématique ;~~  
~~Anatomie et physiologie générales ;~~  
~~Zoologie et anatomie comparée ;~~
- 3<sup>o</sup> Les examens pratiques non encore subis.

#### 4. Licence ès sciences pharmaceutiques

ART. 24. L'examen oral porte sur les branches suivantes :

1. Botanique générale ;
2. Botanique systématique et pharmaceutique ;
3. Physique ;
4. Chimie organique et inorganique ;

- Les méthodes d'*
5. Chimie pharmaceutique ;
  6. Chimie analytique (y compris les analyses de médecine légale et de denrées alimentaires) ;
  7. Pharmacognosie ;
  8. Pharmacie.

ART. 25. L'examen écrit consiste dans la rédaction d'un mémoire sur un sujet de pharmacie, de pharmacognosie ou de chimie appliquée.

ART. 26. L'examen pratique comprend les travaux ci-après :

1. Exécution de deux préparations de chimie pharmaceutique.
2. Analyse qualitative d'une substance falsifiée ou vénéneuse (médicament ou denrée alimentaire).
3. Analyse qualitative d'un corps ne renfermant pas plus de six ~~éléments~~ *substances*
4. Deux analyses quantitatives d'une substance déterminée, dans un mélange :

a) par voie gravimétrique ;

b) par voie volumétrique.

Chacun des travaux ci-dessus sera accompagné d'un mémoire.

5. Détermination microscopique de quelques substances.

### C. B. Diplômes.

#### I. Diplôme de chimiste analyste.

ART. 37. Pour le diplôme de chimiste analyste, voir le Règlement spécial du 8 septembre 1902.

#### II. Diplômes d'ingénieur.

ART. 38. Les diplômes d'ingénieur sont délivrés aux conditions indiquées par le règlement spécial de la section des sciences techniques de la faculté. (Ecole d'ingénieurs).

### B. Doctorat.

ART. 29. Pour être admis à subir les épreuves du doctorat ès sciences, le candi-

à transférer  
après le  
Doctorat.  
à l'art. 20.

27

dat doit adresser au doyen de la Faculté des sciences une demande écrite accompagnée des pièces suivantes :

- a) L'immatriculation à l'Université de Lausanne ;
- b) Un certificat de maturité suisse ou un titre jugé équivalent par le Conseil de faculté ;
- c) Les diplômes ou certificats d'études déjà acquis ;
- d) Un *curriculum vitae* ;
- e) Le manuscrit de sa dissertation dans l'une des trois langues nationales. Exceptionnellement, la dissertation peut être remplacée par un travail imprimé.

Le doyen, après avoir reçu ce dépôt, délivre au candidat une attestation lui permettant de s'inscrire au secrétariat de l'Université.

28

ART. 50. Les épreuves pour l'obtention du grade de docteur comprennent, outre la dissertation sus-indiquée, un travail écrit, des épreuves orales et, s'il y a lieu, des

épreuves pratiques. Dans ce dernier cas, une finance spéciale est exigée pour l'usage des laboratoires. Le montant en est fixé par les Règlements de laboratoires.

29 ART. 31. Le travail écrit est fait à huis-clos, et dans un temps donné, sur la science que le candidat déclare avoir approfondie, ou sur une autre branche choisie par lui. Ce travail est apprécié par deux professeurs désignés par le doyen.

30 ART. 32. Si la dissertation et le travail écrit sont jugés suffisants, le candidat est admis aux épreuves orales publiques, qui comprennent :

1. Un *colloquium* sur la science principale dont est tiré le sujet de la dissertation. A cette épreuve se rattache la discussion de ce travail.
2. Une épreuve sur l'une des deux sciences complémentaires de la science principale, choisie par le candidat dans la colonne *b* du tableau ci-dessous.



3. Une épreuve sur une autre science, choisie par le candidat dans la colonne *a* du dit tableau.

| <i>a.</i> Sciences principales. | <i>b.</i> Sciences complémentaires. |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Mathématiques.               | Mécanique ou physique.              |
| 2. Mécanique.                   | Mathématiques ou physique.          |
| 3. Physique.                    | Mathématiques ou chimie.            |
| 4. Astronomie.                  | Physique ou mathématiques.          |
| 5. Chimie.                      | Physique ou minéralogie.            |
| 6. Chimie physique.             | Physique ou chimie.                 |
| 7. Minéralogie.                 | Chimie ou physique.                 |
| 8. Géologie.                    | Minéralogie ou zoologie.            |
| 9. Zoologie.                    | Géologie ou botanique.              |
| 10. Botanique.                  | Zoologie ou géologie.               |
| 11. Géographie physique.        | Géologie ou physique.               |

21. ART. 58. Le Conseil de faculté peut dispenser d'une partie de ces épreuves le candidat qui présente soit un diplôme de licencié ès-sciences, un diplôme de la section des sciences techniques de la faculté, ou ~~ou~~ d'autres titres jugés équivalents.

32 ART. ~~31~~. L'examen oral se fait devant une délégation du Conseil de faculté présidée par le doyen.

Art. 33 ~~35. (Art. 48)~~. Le candidat, qui n'a pas réussi les épreuves écrites et orales, ne peut les subir à nouveau qu'après un délai minimum de six mois. Après deux échecs, le candidat ne peut plus se présenter.

Art. 34 ~~(Art. 49)~~. Le candidat ne peut faire imprimer sa dissertation que lorsqu'il en a obtenu l'autorisation de la Faculté (*imprimatur*).

Il ne reçoit son diplôme de Docteur qu'après avoir déposé 150 exemplaires au bureau de l'Université. Dans des cas exceptionnels, ce nombre peut être réduit, par autorisation spéciale de la Faculté.

Art. 35 ~~(Art. 50)~~. La finance de grade, exigée pour le doctorat ès-sciences, est fixée à 200 francs pour les candidats qui ont étudié pendant deux semestres au moins à l'Université de Lausanne et à 300 francs pour les autres candidats. Elle doit être payée

au moment de l'inscription, entre les mains du secrétaire de l'Université.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue au candidat.

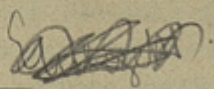
*— 8* *Art. 38* (~~Art. 51~~). Lors de la remise du diplôme, le gradué est tenu d'acquitter en outre, au bureau de l'Université, les droits prévus aux art. 84 et 90 du Règlement général, soit 5 francs en faveur du secrétaire et 10 francs en faveur du bedeau.

Les articles ici reproduits sont conformes à ceux du Règlement de la Faculté des Sciences, modifié et complété jusqu'au 5 mai 1900.

Lausanne, ~~juin 1900~~.

*Le Recteur de l'Université :*

~~E. RESEVIER, prof.~~



APPENDICE

Principaux objets d'enseignement de la  
Faculté des sciences.

a) *Section des sciences mathématiques, physiques et naturelles.*

Calcul infinitésimal.

Théorie des fonctions.

Géométrie descriptive.

Géométrie analytique.

Géométrie de position.

Mécanique rationnelle et appliquée.

Astronomie.

Physique mathématique.

Physique expérimentale.

Météorologie.

Chimie inorganique.

Chimie organique.

Chimie analytique.

Chimie agricole.

Minéralogie.

Pétrographie.

Géographie.

Géologie générale.

— Chimie Physique  
Chimie industrielle

Stratigraphie.  
Géologie suisse.  
Paléontologie.  
Botanique générale.  
Botanique systématique.  
Zoologie.  
Anatomie comparée.  
Anatomie et physiologie générales.  
Hygiène.  
Travaux pratiques dans les divers laboratoires dépendant de la Faculté.

b) *Section des sciences pharmaceutiques  
soit Ecole de pharmacie*

Physique.  
Météorologie.  
Chimie inorganique.  
Chimie organique.  
Chimie analytique.  
Chimie pharmaceutique.  
Chimie biologique.  
Toxicologie.  
Minéralogie.  
Géologie générale.  
Botanique générale.

Botanique systématique et pharmaceutique.

Zoologie.

Anatomie et physiologie générales.

Microscopie.

Pharmacognosie et pharmacie.

Hygiène.

Travaux pratiques dans les divers laboratoires de la Faculté des sciences.

c) *Section des sciences techniques, soit  
Ecole d'ingénieurs.*

Calcul différentiel et intégral.

Géométrie descriptive.

Stéréotomie.

Géométrie analytique.

Géométrie de position.

Statique graphique.

Mécanique théorique.

Mécanique industrielle.

Physique expérimentale.

Résistance des matériaux.

Physique industrielle.

Electrotechnie.

*Electrochimie*

Travaux publics.  
Architecture.  
Géodésie.  
Topographie pratique.  
Chimie inorganique.  
Chimie organique.  
Chimie spéciale.  
Chimie industrielle.  
Métallurgie du fer.  
Géologie technique.  
Dessin technique.  
Législation et comptabilité industrielles.  
Travaux pratiques.

---

Le Plan d'études  
s'imprime à part  
— 25 —  
à voir

PLAN D'ÉTUDES  
POUR LA PRÉPARATION A LA LICENCE

*I. Licence es sciences mathématiques pures.*

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. Calcul différentiel et intégral.  
Géométrie descriptive.  
Géométrie analytique.  
Astronomie.  
Exercices de calcul.  
Conférences.

Semestre d'été. Calcul différentiel et intégral.  
Géométrie descriptive.  
Géométrie analytique.  
Mécanique rationnelle.  
Astronomie.  
Exercices de calcul.  
Conférences.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre d'hiver. Calcul différentiel et intégral.  
Théorie des fonctions.  
Géométrie de position.

Le Plan d'études sera tiré à  
part.



|                 |                                       |
|-----------------|---------------------------------------|
|                 | Mécanique (rationnelle et appliquée). |
|                 | Physique mathématique.                |
|                 | Cours libres.                         |
|                 | Exercices de calcul.                  |
|                 | Conférences.                          |
| Semestre d'été. | Calcul différentiel et intégral.      |
|                 | Théorie des fonctions elliptiques.    |
|                 | Mécanique appliquée.                  |
|                 | Physique mathématique.                |
|                 | Cours libres.                         |
|                 | Exercices de calcul.                  |
|                 | Conférences.                          |

*II. Licence ès sciences physiques  
et mathématiques.*

PREMIÈRE ANNÉE

|                   |                                                                    |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Semestre d'hiver. | Même programme que pour la licence précédente, plus :<br>Physique. |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------|

DEUXIÈME ANNÉE

|  |                                                       |
|--|-------------------------------------------------------|
|  | Même programme que pour la licence précédente, plus : |
|--|-------------------------------------------------------|

Minéralogie.  
Chimie inorganique.  
Semestre d'été. Mème programme que pour la  
licence précédente, plus :  
Physique.

Messieurs les candidats sont rendus  
attentifs aux dispositions du Règlement de  
la Faculté des sciences, article 19, concer-  
nant la division en deux parties des épreu-  
ves pour la licence ès sciences physiques  
et mathématiques.

*III. Licence ès sciences physiques et naturelles.*

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre d'hiver. Calcul différentiel et intégral.  
Chimie inorganique et ana-  
lytique.  
Physique.  
Zoologie.  
Anatomie et physiologie générale.  
Botanique générale.  
Minéralogie.

*Geologie générale*

*Physiologie végétale*  
*Anatomie et*  
*Morphologie végétale*

- Laboratoire de physique.  
» » chimie.  
» » botanique (microscopie).
- Semestre d'été. Calcul différentiel et intégral.  
Chimie organique et analytique.  
Physique.  
Anatomie comparée.  
Anatomie et physiologie générales.  
Paléontologie.  
Pétrographie.  
Laboratoire de physique.  
» » chimie.  
Excursions botaniques et géologiques.

*Géologie générale*  
*Minéralogie*

DEUXIÈME ANNÉE

- Semestre d'hiver. Géologie (stratigraphie).  
Astronomie.  
Pétrographie.  
Botanique systématique.  
Laboratoire de zoologie.  
Laboratoire de microscopie

*Géographie Physique*

*Paléontologie*

- botanique.  
Laboratoire de minéralogie. *Laboratoire de Géologie*  
Laboratoire de chimie.  
Semestre d'été. Paléontologie. *Géographie physique*  
Astronomie.  
Météorologie.  
Botanique systématique.  
Laboratoire de zoologie.  
Laboratoire de botanique systématique.  
Laboratoire de paléontologie. *général*  
Laboratoire de pétrographie.  
Laboratoire de chimie.  
Excursions botaniques. *à géologie*

Pendant les deux années et pour chaque semestre, conférences, soit exercices pédagogiques sur trois groupes de sciences : mathématiques, sciences physiques et sciences naturelles.

#### IV. Licence en pharmacie.

(suivant le programme de l'école de pharmacie).

- Premier semestre. Zoologie.  
Botanique générale

Minéralogie.

Physique expérimentale.

Chimie (inorganique et analytique).

Toxicologie.

Laboratoire de chimie.

Laboratoire de microscopie botanique.

Deuxième semestre. Botanique.

Physique.

Chimie (organique et analytique).

Laboratoire de chimie.

Laboratoire de microscopie.

Troisième semestre. Pharmacognosie.

Analyse des substances alimentaires.

Chimie pharmaceutique.

Botanique pharmaceutique.

» systématique.

Laboratoire de chimie.

Quatrième semestre. Pharmacognosie et pharmacie.

Botanique systématique.

» pharmaceutique.

Détermination des plantes.

Excursion botanique.

Laboratoire de chimie.

»                   microscopie.

Séance du 25 Février 1902

Présidence de Mr E Witzbeck doyen

Sont présents MM Blanc, H Dufour, J Dufour,  
Luceon Renuvier Dutoit Felet.

Sont excusés MM Etuon & Maillan Brumet

L'ordre du jour prévoit la reprise de la discussion  
de la proposition de Mr Maillan tendant à introduire  
des exercices pédagogiques pour les étudiants de destination  
à l'enseignement

Mr Blanc pense qu'il sera difficile de trouver 1 heure  
il se demande en outre si Mr Maillan ignore que ces  
exercices se font depuis plusieurs années à la faculté de Sc.

Ensuite de la discussion à laquelle prennent part MM  
Luceon H Dufour Witzbeck et Renuvier la discussion est  
renvoyée et pendant le prochain semestre d'été Mr  
Maillan fera des exercices pédagogiques tels qu'ils sont  
prévus au programme.

Mr le vice doyen donne lecture d'une lettre de la  
direction de l'École d'ingénieurs annonçant à la  
faculté que le conseil de l'École estime qu'il n'est pas  
utile de créer un titre de docteur ingénieur.

On passe ensuite à la discussion du Règlement  
des étudiants de la faculté de Sciences. en  
prenant pour bases les épreuves qui  
ont été corrigées par Mr le doyen et  
le vice doyen et le conseil décide  
d'y apporter quelques petites modifications.

La séance est levée à 7h

Pelet

Séance du 6 Mai 1903.

Présidence de Mr le prof Wilgzer Doyen.

Sont présents MM. Reuevier H Dufour. Blanc.  
Chuant Brélat Brumet Dutoit Maillard & Pelet  
Excusés MM. Pátoz, de Tchoulepnikow et Lugeon  
Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Licence Maillefer  
Doctorats Veillard  
et Telleborn

Mr le Doyen communique les résultats des  
1° des examens de licence de Mr Maillefer. Admis  
2° des examens de doctorat de MM Veillard et Telleborn. Admis.

En conséquence ces examens seront transmis à la  
Commission universitaire

Dispenses de  
finances  
Ausermet et  
Epstein

Par lettre de Mr le Recteur le conseil est appelé à  
préciser sur les demandes de dispense de  
a) Mr Ausermet stud math. Admis.  
b) Mr Isaac Epstein sujet Turc. Ce cas est soumis  
à une discussion approfondie vu la nationalité de cet  
étudiant. Instituteur en Palestine Mr Epstein est  
venu à Louvain compléter ses études. Vu les  
excellents renseignements donnés par plusieurs  
professeurs le conseil décide de préciser favorable-  
ment sur sujet de la demande de Mr Epstein



En conséquence les 2 demandes de dispenses seront renvoyées à M<sup>r</sup> le Recteur avec procès favorable.

|                                                                  |             |
|------------------------------------------------------------------|-------------|
| M <sup>r</sup> le doyen soumet au conseil 2 demandes de doctorat | Demandes de |
| a/ M <sup>r</sup> Everhardt Haass, commis pharmacien sans        | doctorat    |
| examen d'état. cette demande est repoussée.                      | Haass       |
| b/ M <sup>r</sup> Carl Monstaller à Genève admis. vu sa          | Monstaller  |
| qualité de pharmacien diplômé.                                   |             |

A ce sujet un échange de vue se produit entre les membres du conseil et l'on demande où en est la question en ce qui concerne l'admission au doctorat des candidats de nationalité allemande.

M<sup>r</sup> le doyen répond que l'Université de Louvain n'a pas encore été nommée. D'après les renseignements demandés par M<sup>r</sup> le doyen à l'Université de Berne cette dernière admet encore les étudiants sous maturité.

M<sup>r</sup> le doyen soumet au conseil la question de la Bibliothèque Bibl. cantonale. Il a circulé dans le monde académique cantonale que une pétition demandant certaines réformes. Cette pétition s'est couverte de 174 signatures dont 5 de professeurs secondaires.

La Commission universitaire ayant estimé que cette pétition devrait être remise au département ou au Recteur plutôt qu'au grand conseil. Les pétitionnaires ont alors remis la pétition au Recteur à titre de renseignement.

M<sup>r</sup> le Recteur a chargé les doyens de nommer leurs facultés respectives afin de préparer un plan des réformes désirables.

Après discussion le conseil décide

1° de demander immédiatement le retour des périodiques les plus importants dans la salle de lecture.

~~La séance est levée à 7h.~~

~~Petit.~~

2° de nommer une commission chargée d'examiner cette question.

Cette commission est composée de MM. Marie Eluon et ~~Antoine~~. Reuquier.

3 de prier chaque membre du conseil de faire les propositions qu'il juge utile.

Doctorat.

Règlement des examens de doctorat

Un professeur de la Faculté peut-il prendre part au colloquium.

M<sup>r</sup> le Doyen nait le conseil d'une demande de M<sup>r</sup> le prof. Dutoit priant le conseil de décider si un professeur ne faisant pas partie d'une commission d'examen de doctorat peut poser des questions se rapportant exclusivement au thème de dissertation.

M<sup>r</sup> le Doyen ajoute que M<sup>r</sup> le Recteur ayant été naiti des récents incidents survenus lors des derniers examens de doctorats ce dernier convoquera les différents professeurs de clinique afin d'examiner toutes les questions pendantes.

La discussion qui suit porte à la fois sur le fond et sur la position de la question.

En ce qui concerne la position de la question l'opinion qui semble prévaloir est que le conseil peut discuter ces différentes questions parallèlement à la commission des professeurs de clinique convoqués par M<sup>r</sup> le Recteur.

M<sup>r</sup> le prof. Brummer considère que ces différentes questions ~~sont~~ <sup>concernent</sup> ~~de ressort~~ le Règlement et qu'elles sont du ressort du conseil de Faculté, d'après M<sup>r</sup> Brummer il serait inutile de convoquer les professeurs de clinique seuls.

En ce qui concerne le fond de la question.

Mr le prof Blanc est d'avis qu'une dissertation ayant été examinée par 2 professeurs il n'est pas possible qu'un professeur ou toute autre personne étrangère à la commission d'examen puisse poser des questions au candidat.

Mr le prof Reuevier s'élève énergiquement contre la manière de voir exprimée par Mr Poluac. Aux yeux de Mr Reuevier tout professeur de la faculté a le droit de poser des questions concernant la dissertation. Tous les professeurs sont d'ailleurs convoqués ; la commission d'examen n'est d'ailleurs qu'une délégation du conseil de faculté et tout le conseil de faculté est censé être là.

M. Maillon est d'avis soutenant la même opinion.

Mr Brélay rappelle qu'autrefois chaque candidat au doctorat imprimait sa dissertation avant l'examen et les thèses affichées au pilier public étaient soumises à une discussion à laquelle prenaient part et les professeurs et les étudiants. Aujourd'hui la thèse est manuscrite et seuls les professeurs chargés de l'examiner examinent le contenu. En conséquence Mr Brélay ne croit pas qu'un professeur quelconque soit autorisé à poser des questions au candidat.

Mr Pelet répond à Mr Brélay que si la dissertation n'est plus imprimée avant l'examen chaque candidat en fait un exposé au commencement de l'examen et est exposé et suffisant pour qu'on puisse se rendre compte des opinions émises par le candidat.

De plus en déclinant l'imprimature le conseil de la Faculté prend en quelque sorte la responsabilité des opinions émises par le candidat et il semble extraordinaire qu'un professeur de la Faculté ne puisse poser des questions.

En définitive le conseil adopte une motion d'ordre de Mr Maillont demandant que Mr le Doyen soit chargé de le renseigner sur ce qu'il se fait à ce sujet dans les autres Universités suisses et de renvoyer la discussion à une prochaine séance.

Communiqués à la Presse

Il est donné connaissance de deux communiqués à la Presse qui ont été transmis aux journaux d'une façon intempestive et irrégulière.

Afin d'éviter le retour de faits semblables tous les professeurs sont invités à ne faire de communiqué à la presse concernant l'Université que par l'intermédiaire du Recteur.

Rapport de gestion

Mr le prof Blanc constatant que les membres du corps universitaire n'ont pas pu prendre connaissance du Rapport de gestion la séance du Sénat n'ayant pas eu lieu ~~car~~ le quorum n'était pas atteint. Mr Blanc demande plus spécialement la Fac. Sc. <sup>si il est possible</sup> que ~~le rapport de gestion~~ <sup>le Mr le Doyen donne connaissance des points du rapport intéressant</sup> ~~soit communiqué aux conseils de facultés par l'intermédiaire de Mr le Doyen.~~

Mr le Doyen transmettra l'observation à la Commission universitaire.

Voeux à Mr Austerliu  
malade

Mr H Dufour informe le conseil que Mr Austerliu est gravement malade. et il désire que Mr le Doyen soit chargé de porter à Mr Austerliu les voeux de prompt rétablissement de la part de tous les professeurs de la Faculté des sciences. Il sera fait ainsi.

Remplacement  
provisoire de Mr  
Austerliu.

Mr le Doyen informe le conseil que Mr le Directeur de l'École d'ingénieurs a déjà pris les mesures pour pourvoir au remplacement temporaire de Mr Austerliu.

M<sup>r</sup> le doyen ainsi que M<sup>r</sup> le Recteur ont protesté contre cette manière de procéder qui est contraire au règlement.

MM Holy et Maillon ont été chargés des 2 cours de calcul différentiel et intégral M<sup>r</sup> le Doyen demandera à M<sup>r</sup> Austein s'il juge inévitable qu'il soit remplacé pour le cours de fonctions elliptiques ce remplacement pourrait être confié à M<sup>r</sup> C Jacquot.

La séance est levée à 7<sup>1</sup>/<sub>4</sub> h.

Pelet.

Séance du 26 mai 1903.

Présidence de M le prof Dr E Witzger doyen.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté ensuite de 2 observations de M<sup>r</sup> Blanc et Witzger.

Sont présents : MM. Blanc . J Dufour . Renavier . Dapples Brélaz Dutoit . Maillon et ~~Blanc~~ Lugeon et Pelet.

Excusés - Patz Schoukewitsch. Brunner Chuard. H Dufour. Austein

M<sup>r</sup> le doyen soumet au conseil les résultats des examens de doctorat de MM Mattisson et Béard. Le préavis favorable adressé à la commission universitaire est ratifié

Obéonns Mattisson et Béard.

M<sup>r</sup> Curcho candidat à la licence demande s'il peut subir ses examens à fin Juin.

L'iceuce A Curcho

M<sup>r</sup> le doyen demandera au candidat quels sont les raisons <sup>la demande de</sup> motivant le déplacement des examens, si celles ci sont fondées M<sup>r</sup> le doyen examinera

S'entente avec les professeurs intéressés s'il peut être fait droit à cette demande. Il n'avait aucune motif refusé!  
16 VI 03.

Doctorat K. Teichert

M<sup>r</sup> Kurt Teichert assistant à la station laitière de Wreschen (Posen) désire présenter une thèse de doctorat à l'Université de Louvain.

M<sup>r</sup> le doyen pose au conseil les questions suivantes:

- 1/ Peut-on admettre une thèse faite en dehors d'un milieu universitaire
- 2 Cette dissertation portant sur l'étude bactériologique du beurre couvrira-t-elle la faculté des sciences ou la faculté de médecine.

Ensuite de discussion la demande de M<sup>r</sup> Teichert est admise la commission sera formée de M<sup>ll</sup> Galli et <sup>J. Dufour</sup> ~~Witzjak~~ aux quels sera adjoind M<sup>r</sup> Seiler privat docteur à titre de conseil

Demande de  
M<sup>r</sup> Seiler

M<sup>r</sup> le doyen donne lecture d'une lettre de M<sup>r</sup> Seiler privat docteur demandant.

chimiste analyste

a/ Que le cours d'analyse des dérivés 2h. par 2 semestres soit porté à 4 h.

b/ que le nombre des heures des cours de pharmacie et de nouveaux médicaments soient augmentés

c/ que le laboratoire de chimie des dérivés soit inscrit au programme dès le semestre prochain.

d/ que le programme des chimistes analystes soit imprimé dans le programme en dehors de celui de la section des sciences naturelles.

La demande de M<sup>r</sup> Seiler sous lettre b/ concernant l'école de pharmacie sera renvoyée au directeur de cette dernière école.

En ce qui concerne le point sous lettre d/ Mr Blanc fait remarquer que le Règlement général de l'Université Art 1 constate que la faculté des sciences se divise en 3 sections

- a/ sciences mathématiques et naturelles
- b/ sciences pharmaceutiques soit école de pharmacie
- c/ sciences techniques soit école d'ingénieurs.

Le règlement ne prévoyant pas une section de chimistes analystes cette ~~part~~ demande ne peut être prise en considération.

Le conseil municipal se range à la manière de voir de Mr Blanc.

Les demandes de Mr Seiler sous lettre a/ et c/ sur la proposition de Mr J Dufour seront renvoyées à une commission pour étude et rapport.

Mr le prof Blanc croit que le programme des chimistes analystes (qu'il ignorait jusqu'à ce jour) devrait être revu et coordonné d'autant plus qu'il n'a pas été ~~discuté~~ <sup>discuté</sup> au conseil de Faculté.

La proposition de Mr Blanc est admise et le programme sera soumis à une commission composée de tous les professeurs enseignants. Mr le doyen convoquera prochainement cette commission. (V. S. II).

Mr J Bourquin assistant de Mr le prof Yung demande demande de Mr  
~~à~~ à quelles conditions il pourrait être admis à subir Bourquin docteur  
 les examens de docteur

La lettre de Mr Bourquin est ~~transmise~~ <sup>transmise</sup> à Mr le prof Blanc qui prendra des renseignements et rapportera la prochaine séance.

Demande de Mr  
Mattisson. Imprimatur

Mr le doyen communique au conseil une lettre de Mr Mattisson par laquelle celui ci demande que l'on veuille bien lui accorder l'imprimatur pour sa dissertation récemment acceptée par le conseil.

Mr le doyen indique que Mr le prof Brunner se tient à délivrer l'imprimatur qu'une fois les épreuves d'imprimerie venues et corrigées.

Mr Reuevier croit que Mr Mattisson est dans son droit en demandant que le conseil lui accorde l'imprimatur. <sup>certain</sup> Il est y que c'est un avantage pour l'étudiant si le professeur avec lequel il a travaillé veut bien se donner la peine de revoir et de corriger les épreuves, la thèse ne pouvant de ce fait qu'être meilleure mais d'autre part la thèse a été admise par la commission d'examen et le conseil peut lui accorder l'imprimatur tout en prenant toutes les garanties pour que le fond de la dissertation ne soit pas modifié.

Mr le doyen constate que la thèse a été acceptée par la commission d'examen dans le fond comme dans la forme sans aucune réserve.

Ensuite de discussion 2 propositions sont présentées  
a/ par Mr Reuevier accordant l'imprimatur à Mr Mattisson sous réserve que le professeur avec lequel il a travaillé donne le bon à tirer.

b/ par MM. Brélay et Lugeon accordant l'imprimatur à Mr Mattisson à condition que celui ci dépose au près de Mr le doyen une copie de son manuscrit définitif afin que l'on soit certain que le contenu n'en a pas été altéré.

La proposition de MM Brélay et Lugeon est adoptée par 5 voix contre 2 accordées à la proposition de Mr Reuevier.



Mr le Docteur <sup>du</sup> ~~président~~ au conseil des nouvelles de la suite de Maladie de Mr Aoustin  
 Mr Aoustin et fait part des remerciements de ce dernier  
 le remplacement provisoire ~~En ce qui concerne~~ le remplacement de Mr Aoustin pour  
 le cours de fonctions elliptiques n'a pas été pris à exécution Remplacement de  
 vu le petit nombre d'étudiants inscrits à ce cours (3). Mr Aoustin Mr Aoustin  
 le continuera pendant le semestre d'hiver  
 La séance est levée à 7/4 h.

M. Pélet